

Contributions volontaires gérées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

États financiers vérifiés

de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale

Documents officiels Soixante et unième session Supplément n° 5E (A/61/5/Add.5)

Assemblée générale

Documents officiels Soixante et unième session Supplément n° 5E (A/61/5/Add.5)

> Contributions volontaires gérés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

États financiers vérifiés

de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Tables des matières

Chapitre			Paragraphes	Page
	Let	tres d'envoi		v
I.	Poi	nts marquants de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 200	5	1
	A.	Introduction	1–2	1
	B.	Aperçu général	3–7	1
	C.	Fonds pour le programme annuel	8–16	4
	D.	Fonds pour les programmes supplémentaires	17-20	6
	E.	Budget unifié (compte non tenu du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et du Programme des administrateurs auxiliaires)	21–33	7
	F.	Autres postes notables	34	9
		nexe capitulatif financier, 2001-2005		10
II.	Raj	pport du Comité des commissaires aux comptes		12
	A.	Introduction	1–13	14
		1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	8–11	15
		2. Principales recommandations	12-13	15
	В.	Demandes spéciales formulées par l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	14–26	16
	C.	Constatations et recommandations détaillées	27–284	19
		1. Situation financière	27–42	19
		2. Normes comptables du système des Nations Unies	43	24
		3. Gestion du programme et dépenses d'appui	44–47	24
		4. Gestion de trésorerie	48-89	26
		5. Engagements non réglés	90–95	32
		6. Biens non durables et durables	96–98	33
		7. Inscription des pertes de numéraire, des sommes à recevoir et des biens au compte des profits	99–104	33
		8. Versements à titre gracieux	105	34

	9.	Dépenses des partenaires opérationnels	106–119	34
		Personnel de projet	120–123	37
		Division des relations extérieures	120–123	38
			124-174	30
	12.	Service d'audit interne du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	175–203	48
	13.	Prévention et gestion des fraudes dans le domaine de l'informatique et de la télématique	204–222	53
	14.	Activités relatives aux victimes du tsunami	223-256	55
	15.	Gestion des achats	257-280	62
	16.	Fraude ou présomption de fraude	281–284	65
	D. Ren	nerciements	285	66
	l'exercic	nnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relate biennal clos le 31 décembre 2004.		68
III.	_	des commissaires aux comptes		69
IV.	•	les responsabilités du Haut Commissaire et approbation des états financier		71
V.	États fina	anciers de l'exercice clos le 31 décembre 2005		72
	État I. Ét des réser	at des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de la ves et des soldes des fonds	variation	73
	État II. A	ctif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005		75
	État III. l	État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2005		76
	Tableau	1. État au 31 décembre 2005 des contributions aux différents fonds, par pro	ogramme.	78
		2. État au 31 décembre 2005 des contributions non acquittées afférentes à santérieurs		104
		3. Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l 1 décembre 2005		106
		4. Fonds pour les programmes supplémentaires et Fonds pour les programmentaires – Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2005		120
		5. État au 31 décembre 2005 des engagements d'exercices antérieurs, au ti églés ou non réglés		126
		à l'état I. Recettes et dépenses par fonds, régions, pays ou territoire pour l' I décembre 2005		142
		à l'état II. État au 31 décembre 2005 de l'actif, du passif, des réserves et des, par fonds, région, pays ou territoire		155
	Appendio Dons en	ce nature reçus par le HCR en 2005 (hors budget)		181
		les objectifs et des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour		182
	Notes rel	atives aux états financiers		183

Lettres d'envoi

Le 28 juillet 2006

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines et Président du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Guillermo Carague

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies New York Conformément aux règles de gestion financière applicables aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous avons l'honneur de vous transmettre les comptes de l'année 2005, certifiés exacts et approuvés conformément à l'article 11.4 desdites règles.

Pour autant que nous puissions le savoir et en juger, nous étant dûment informés auprès des autres fonctionnaires du Haut Commissariat intéressés, nous sommes en mesure de confirmer, dans le cadre de notre vérification des états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

- 1. Nous nous devons d'établir des états financiers qui retracent fidèlement les activités de l'organisation, et de vous communiquer des indications exactes. Toutes les pièces comptables nécessaires ont été mises à votre disposition aux fins de vérification, et toutes les opérations se rapportant à l'exercice considéré ont été dûment consignées et comptabilisées. Tous les autres documents et informations connexes vous ont été communiqués.
- 2. Les états financiers ont été établis conformément :
 - a) Aux normes comptables du système des Nations Unies;
 - b) Au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Aux règles de gestion financière établies par le Haut Commissaire en consultation avec le Comité exécutif;
- d) Aux principes comptables de l'organisation, tels qu'ils sont récapitulés dans la note 2 afférente aux états financiers, et qui ont été appliqués de la même façon que pour les exercices antérieurs.
- 3. Les biens durables mentionnés dans la note 14 afférente aux états financiers étaient la propriété de l'Organisation, n'étant grevés d'aucune charge. Le coût de ces biens, tel qu'indiqué dans ladite note, correspond à leur juste valeur à cette date.
- 4. Les disponibilités et les soldes interinstitutions comptabilisés devraient, à notre avis, représenter effectivement les montants indiqués.
- 5. Toutes les sommes significatives à recevoir ont été incluses dans les états financiers, et représentent des créances valables auprès de débiteurs, mis à part des montants jugés irrécouvrables auprès de partenaires opérationnels, comptabilisés dans la provision pour créances douteuses. Nous comptons recouvrer toutes les sommes significatives qui étaient à recevoir au 31 décembre 2005.
- 6. Toutes les sommes à payer qui étaient connues ont été incluses dans les comptes.

Le Président du Comité des commissaires aux comptes Organisation des Nations Unies New York

- 7. Les engagements non réglés comptabilisés représentent des engagements valables de l'Organisation, déterminés conformément aux règles de gestion financière.
- 8. Tous les éléments de passif significatifs, résultant d'une obligation juridique ou risquant de se matérialiser, ont été dûment indiqués dans les états financiers.
- 9. Sauf indication contraire dans les états financiers, les éléments ci-après n'ont pas eu d'effets significatifs sur la situation financière de l'Organisation :
 - a) Les charges ou recettes se rapportant à des exercices antérieurs;
 - b) Des modifications quelconques des conventions comptables.
- 10. Toutes les dépenses comptabilisées pour la période considérée ont été engagées conformément au Règlement financier de l'Organisation et aux éventuelles instructions du donateur.
- 11. Tous les engagements à imputer sur les ressources d'exercices à venir ont été inscrits dans les états financiers conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies.
- 12. Nous confirmons également que toutes les pertes de numéraire ou d'effets à recevoir, tous les versements à titre gracieux et tous les cas de fraude ou présomption de fraude, où qu'ils se soient produits, ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes.
- 13. Tous les éléments nécessaires pour que les états financiers donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice ont été dûment indiqués.
- 14. Depuis la date d'établissement de l'état de l'actif et du passif, il n'est survenu aucun événement qui aurait pu obliger à réviser les chiffres figurant dans les états financiers ou dans un note y afférente.

Le Contrôleur et Directeur Division de la gestion des ressources financières et des approvisionnements (Signé) Saburo **Takizawa**

> Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (Signé) Antonio Guterres

Chapitre premier

Points marquants de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

A. Introduction

- 1. Le présent chapitre consacré aux points marquants de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 est fait pour être lu en parallèle avec les états financiers du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), mais il peut aussi être examiné séparément. On y trouvera un aperçu des résultats globaux et une analyse des états financiers par fonds, faisant ressortir les tendances lourdes et les changements significatifs.
- 2. Le présent chapitre, les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes, accompagnés du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, seront présentés à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

B. Aperçu général

- 3. Pour le HCR, l'année 2005 est celle où la situation financière a été la plus difficile depuis la création du budget unifié en 2000. L'écart entre le total des fonds disponibles¹ au titre du Fonds du programme annuel et le budget approuvé par le comité exécutif se chiffrait à 102,2 millions de dollars en 2005, contre 28,9 millions de dollars en 2004. Cet écart est le plus important depuis la création du budget unifié. Le taux de financement du budget du programme annuel en 2005 était de 89 %, contre 97 % en 2004. La figure I permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles, des dépenses et des soldes des fonds au titre du fonds pour programme annuel sur les cinq dernières années en ce qui concerne le Fonds du programme annuel.
- 4. Au début de 2005, comme mesure de précaution contre le risque de déficit au titre du Fonds pour le programme annuel, les budgets ont été plafonnés (c'est-à-dire que le pouvoir d'approbation des dépenses a été réduit) à 92,5 % et les dépenses administratives autres que de personnel à 90 %. Ce plafonnement initial s'est toutefois révélé insuffisant pour compenser les pertes de change dues au raffermissement du dollar des États-Unis par rapport aux principales devises en 2005. C'est ainsi qu'au cours du dernier trimestre de 2005, le pouvoir d'approbation des dépenses pour les bureaux extérieurs et pour le Siège a été réduit plus avant, respectivement de 5 % et 10 %. Le plafonnement et la réduction du pouvoir d'approbation des dépenses ont eu pour effet net de porter à 88 % le plafonnement global du budget-programme et à 85 % celui des dépenses administratives autres que de personnel, la non-application des activités se chiffrant de ce fait à 78 millions de dollars.

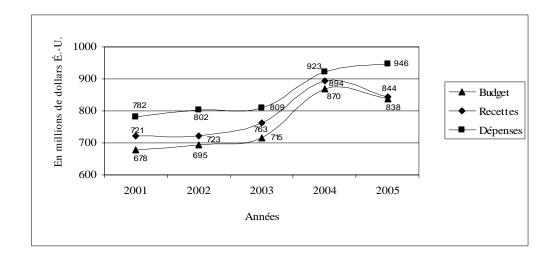
06-41586

_

Le montant total des fonds disponibles regroupe les contributions volontaires, les intérêts créditeurs et recettes accessoires, les ajustements de change, les virements entre fonds et ajustements divers et les soldes en début d'exercice.

- 5. Malgré ces mesures et une gestion attentive des dépenses en regard du total des fonds disponibles, le Haut Commissariat a dû, à la fin de 2005, emprunter 12,2 millions de dollars au Fonds de roulement et de garantie.
- 6. Les montants disponibles au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires en 2005 se chiffraient à 317,2 millions de dollars, contre 197,5 millions de dollars en 2004, ce qui représente un taux de financement de 77 % et 71 %, respectivement, en 2005 et 2004. La figure II permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles et des dépenses au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires sur les cinq dernières années.
- 7. Le montant total des fonds disponibles au titre du budget du programme annuel et du budget des programmes supplémentaires dépassait de 66,4 millions de dollars le montant total des dépenses, contre des excédents correspondants de 65 millions de dollars et 98 millions de dollars, respectivement, en 2004 et 2003. Au cours des cinq dernières années, l'excédent du total des fonds disponibles par rapport au total des dépenses au titre du budget du programme annuel et du budget des programmes supplémentaires se situait entre 49,5 millions de dollars et 98 millions de dollars. La figure III permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles et des dépenses au titre du Fonds pour le programme annuel et du Fonds pour les programmes supplémentaires sur les cinq dernières années.

Figure 1 Chiffres comparatifs du Fonds pour le programme annuel



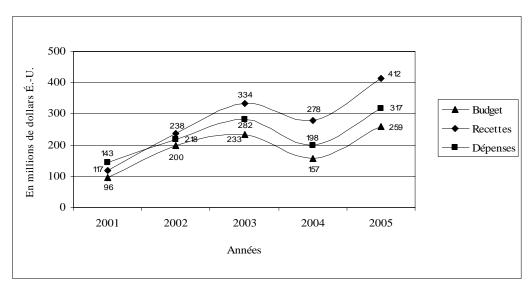
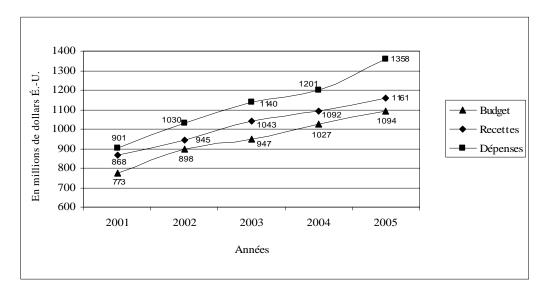


Figure 2 Chiffres comparatifs du Fonds pour les programmes supplémentaires

Figure 3
Regroupement des chiffres se rapportant au Fonds pour le programme annuel et au Fonds pour les programmes supplémentaires



C. Fonds pour le programme annuel

Contributions volontaires

- 8. En 2005, en regard d'un budget de 945,8 millions de dollars pour le programme annuel, les contributions volontaires au Fonds pour le programme annuel, y compris la catégorie II de la réserve opérationnelle, se montaient à 798,5 millions de dollars (84 %) au total, contre 793,9 millions de dollars (86 %) en 2004 et 652,6 millions de dollars (81 %) en 2003. Ces contributions volontaires ont donc enregistré une augmentation marginale de 4,6 millions de dollars, soit 1 %, par rapport à 2004, tandis que le budget du programme annuel est passé de 922,9 millions de dollars à 945,8 millions de dollars entre 2004 et 2005.
- 9. Des recettes supplémentaires provenant de sources diverses ajustements de change, intérêts créditeurs, virements entre fonds et ajustements divers ont été réalisées.

Recettes accessoires - ajustements de change

- 10. En 2005, les ajustements de change se sont traduits par une perte de 36 millions de dollars, contre des gains de 6,9 millions de dollars en 2004 et 41,5 millions de dollars en 2003. Cette perte de change de 36 millions de dollars se décompose comme suit : une perte réalisée d'un montant net de 17 millions de dollars sur les contributions, une perte non réalisée d'un montant net de 24,5 millions de dollars provenant de la réévaluation des liquidités, des contributions à recevoir, des comptes créditeurs et des comptes débiteurs au cours et à la fin de l'exercice, et un gain réalisé d'un montant de 5,5 millions de dollars sur les opérations effectuées en cours d'année sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.
- 11. La perte de change importante enregistrée en 2005 par rapport à 2004 est principalement imputable au raffermissement du dollar des États-Unis en 2005. Au début de l'année, l'impression générale était que le dollar continuerait à se déprécier comme il l'avait fait depuis plusieurs années. Or le dollar a commencé presque immédiatement à se raffermir, enregistrant des augmentations de 10 % par rapport à la plupart des autres devises. Le tableau 1 ci-après donne un aperçu de l'évolution des principales devises par rapport au dollar des États-Unis en 2005.

Tableau 1 Évolution des principales devises par rapport au dollar des États-Unis en 2005

	Unités monétaires pour un do		
Monnaie	31 décembre 2005	31 décembre 2004	Pourcentage de variation
Dollar australien	1,370	1,291	(6,1)
Dollar canadien	1,170	1,220	4,1
Couronne danoise	6,300	5,480	(15,0)
Yen japonais	117,000	104,000	(12,5)
Couronne norvégienne	6,770	6,080	(11,3)
Couronne suédoise	7,960	6,610	(20,4)

	Unités monétaires pour un do		
Monnaie	31 décembre 2005	31 décembre 2004	Pourcentage de variation
Franc suisse	1,310	1,130	(15,9)
Livre du Royaume-Uni	0,581	0,522	(11,3)
Zone euro	0,845	0,737	(14,7)

12. En 2005, 40 % environ des contributions volontaires reçues par le HCR étaient libellées en dollars des États-Unis, 30 % l'étaient en euros, 8 % en couronnes suédoises, 6 % en couronnes norvégiennes, 5 % en couronnes danoises, 5 % en livres sterling et les 6 % restants en d'autres devises. Consciente de l'instabilité des marchés monétaires, des risques importants que des variations imprévues des taux de change comportent pour les opérations et du décalage qui existe entre le moment où les annonces de contribution sont comptabilisées et le moment où elles sont encaissées, l'administration continuera d'évaluer et de gérer les risques liés à l'instabilité des taux de change.

Recettes diverses - intérêts créditeurs

13. L'Organisation perçoit des intérêts créditeurs notamment sur les soldes des dépôts à vue et à terme qu'elle maintient tout au long de l'année. En 2005, les intérêts créditeurs s'élevaient à 2,3 millions de dollars, contre 1,8 million de dollars en 2004, soit une augmentation de 500 000 dollars, laquelle est due à la légère augmentation des taux d'intérêt à court terme.

Dépenses

14. En 2005, les dépenses imputées au Fonds pour le programme annuel se montaient à 835,9 millions de dollars, contre 869,7 millions de dollars en 2004, soit une diminution de 33,8 millions de dollars (4 %) par rapport à 2004. Cette diminution s'explique par les efforts déployés pour maintenir les dépenses dans les limites des fonds disponibles, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4 ci-dessus. Le total des dépenses pour 2005 représentait 99 % du total des fonds disponibles au titre du Fonds pour le programme annuel, y compris un montant de 12,2 millions de dollars emprunté au Fonds de roulement et de garantie. Il a donc fallu gérer au plus près les dépenses pour faire en sorte qu'elles demeurent dans les limites des fonds disponibles et que les emprunts au Fonds de roulement et de garantie demeurent dans les limites statutaires.

Réserves et soldes des fonds

15. Les réserves et les soldes des fonds au titre du Fonds pour le programme annuel en 2005 s'élevaient à 7,7 millions de dollars (intégralement affectés), y compris le montant de 12,2 millions de dollars emprunté au Fonds de roulement et de garantie, contre 24,3 millions de dollars (intégralement affectés) en 2004. Sans l'emprunt, les fonds auraient présenté un solde négatif (4,5 millions de dollars). Le solde des fonds en fin d'année au titre du Fonds pour le programme annuel n'a jamais été aussi bas depuis 1997 et représente moins d'une semaine de dépenses pour le HCR, ce qui reflète la disparité croissante entre le budget approuvé par le Comité exécutif et le montant total des fonds disponibles.

Soldes de trésorerie

16. À la fin de 2005, le montant total des liquidités au titre du Fonds pour le programme annuel se chiffrait à 6,6 millions de dollars (y compris le montant de 12,2 millions de dollars emprunté au Fonds de roulement et de garantie), contre 41,4 millions de dollars en 2004. Il s'agit là d'une baisse importante des liquidités du Fonds pour le programme annuel.

D. Fonds pour les programmes supplémentaires

Contributions volontaires

- 17. En 2005, en regard d'un budget de 412,2 millions de dollars, les contributions volontaires affectées au budget des programmes supplémentaires se montaient à 287,5 millions de dollars (70 %), contre 158,3 millions de dollars (57 %) en 2004 et 268,2 millions de dollars (81 %) en 2003, ce qui représente une augmentation de 129,2 millions de dollars (82 %) par rapport à 2004. Les contributions volontaires affectées au budget des programmes supplémentaires ont augmenté de 26 % du total des contributions volontaires affectées en 2005 aux deux budgets, celui du programme annuel et celui des programmes supplémentaires, contre 17 % en 2004 et 29 % en 2003.
- 18. L'augmentation importante du financement des programmes supplémentaires dans le budget de 2005 (augmentation de près de 50 % par rapport à 2004) est principalement imputable au fait que les situations exigeant la création d'un programme supplémentaire ont été beaucoup plus nombreuses en 2005. Parmi les programmes importants créés en 2005, il faut citer ceux relatifs à l'aide d'urgence en faveur des réfugiés soudanais dans l'est du Tchad et au Darfour, au rapatriement et à la réintégration de réfugiés soudanais dans le Sud-Soudan, à la situation d'urgence provoquée par le tsunami de l'océan Indien, au rapatriement et à la réintégration de réfugiés burundais et au tremblement de terre survenu en Asie du Sud.

Réserves et soldes des fonds

19. Les réserves et les soldes des fonds au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires pour 2005 se sont élevés à 58,7 millions de dollars (intégralement affectés), contre 40,7 millions de dollars (intégralement affectés) en 2004. Cette augmentation est imputable aux programmes supplémentaires créés en 2005.

Soldes de trésorerie

20. À la fin de 2005, le montant total des liquidités disponibles au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires s'élevait à 57,7 millions de dollars, contre 31,6 millions de dollars en 2004.

E. Budget unifié (compte non tenu du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et du Programme des administrateurs auxiliaires)

Contributions volontaires

21. En 2005, en regard d'un budget total révisé de 1 358 000 dollars (compte non tenu du budget ordinaire de l'ONU et du Programme des administrateurs auxiliaires), les contributions volontaires se sont montées à 1 086 000 dollars, contre 952,2 millions de dollars en 2004, soit une augmentation de 133,8 millions de dollars (14 %) par rapport à 2004. La quasi-totalité de l'augmentation concerne le Fonds pour les programmes supplémentaires.

Dépenses

22. En 2005, le montant total des dépenses engagées au titre des activités programmées au budget unifié (compte non tenu du budget ordinaire de l'ONU et du programme des administrateurs auxiliaires) se chiffrait à 1 094 400 dollars, contre 1 026 500 dollars en 2004, soit une augmentation de 67,6 millions de dollars (7 %) (voir fig. III). Le total de dépenses au titre du Fonds pour le programme annuel et du Fonds pour les programmes supplémentaires représentait 94 % du montant total des fonds disponibles en 2005 et 2004.

Réserves et soldes des fonds

- 23. Au total, les réserves et les soldes des fonds du HCR pour 2005 se montaient à 133,3 millions de dollars, qui se décompose comme suit : 37,8 millions de dollars au titre du Fonds de roulement et de garantie, 7,7 millions de dollars (intégralement affectés) au titre du Fonds pour le programme annuel, dont un montant de 12,2 millions de dollars (intégralement affectés) au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires, 7,4 millions de dollars au titre du Programme des administrateurs auxiliaires et 20,9 millions de dollars pour le régime d'assurance maladie.
- 24. En 2004, les réserves et les soldes des fonds représentaient un montant total de 141,7 millions de dollars, soit 50 millions de dollars au titre du Fonds de roulement et de garantie, 24,3 millions de dollars (intégralement affectés) au titre du Fonds pour le programme annuel, 40,7 millions de dollars (intégralement affectés) au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires, 8,5 millions de dollars au titre du Programme des administrateurs auxiliaires et 18,2 millions de dollars au titre du régime d'assurance maladie.
- 25. Le fait que les réserves et les soldes des fonds étaient tombés à 133,3 millions de dollars à la fin de 2005, contre 141,7 millions de dollars à la fin de 2004, s'explique essentiellement par l'importante perte de change de 36 millions de dollars enregistrée en 2005. Les réserves et les soldes des fonds disponibles au titre des activités programmées s'élevaient à 105 millions de dollars (Fonds de roulement et de garantie, Fonds pour le programme annuel et Fonds pour les programmes supplémentaires), ce qui représente cinq semaines de dépenses et montre bien la persistance d'un équilibre précaire entre les besoins opérationnels et les fonds disponibles.

Solde de trésorerie

26. À la fin de 2005, le montant total des liquidités est tombé à 133,3 millions de dollars, après être passé à 147,1 millions de dollars en 2004, contre 191,7 millions de dollars en 2003.

Structure des coûts du budget unifié (ventilation)

27. La structure des coûts du budget unifié (parts relatives de la gestion et de l'administration, de l'appui aux programmes et du programme) est demeurée stable sur les cinq dernières années. La part de la gestion et de l'administration est demeurée faible.

Tableau 2 Structure des coûts du budget unifié (hors dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU)

-	2001	2002	2003	2004	2005			
	(En pourcentage)							
Gestion et administration	4	4	5	5	4			
Appui aux programmes	24	22	23	24	24			
Programme	72	74	72	71	72			

Dépenses des partenaires opérationnels

28. En 2005, le Haut Commissariat a déboursé par l'intermédiaire de partenaires opérationnels un total de 324 millions de dollars, soit 30 % des dépenses programmées. À titre de comparaison, le montant correspondant en 2004 était de 329 millions de dollars (32 %) et, en 2003, de 304,6 millions de dollars (32 %). La part relative des fonds déboursés par l'intermédiaire de partenaires opérationnels est donc demeurée stable.

Passif non provisionné

- 29. En 2005, les dépenses prévues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des congés annuels accumulés et des prestations de fin de service se chiffraient à 417 millions de dollars, contre 336 millions de dollars en 2004 et 290 millions de dollars en 2003. Ce passif en augmentation n'est pas provisionné. Afin de déterminer les formules de financement possibles, le HCR attend de prendre connaissance d'un rapport que le Secrétariat de l'ONU doit présenter à l'Assemblée générale en 2006 concernant les mesures de provisionnement qui pourraient être prises progressivement. Il a également examiné la question conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies ayant un passif non provisionné, afin de s'entendre avec eux sur une approche globale.
- 30. Pour des organismes financés par des contributions volontaires comme le HCR, si les prestations à servir après le départ à la retraite ne sont pas provisionnées, cela peut signifier qu'ils auront à faire face à des dépenses considérables qui risquent de compromettre gravement leur situation financière. Cette question exige donc une attention immédiate.

Engagements non réglés

31. Grâce à une meilleure planification et un suivi plus étroit, le pourcentage d'engagements non réglés par rapport au total des activités programmées a continué de baisser, malgré l'augmentation sensible des activités. À la fin de 2005, les engagements non réglés se montaient à 81,5 millions de dollars, soit 7,2 % du total des activités programmées, contre 91,5 millions de dollars (8,7 %) en 2004 et 85,3 millions de dollars (9 %) en 2003.

Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs

32. Le montant des engagements afférents à des exercices antérieurs qui ont été annulés en 2005 a été de 15,1 millions de dollars, soit 16,5 % du total desdits engagements, contre 17,5 millions de dollars (20 %) en 2004, et 18 millions de dollars (23 %) en 2003. L'administration continue de suivre de près tout au long de l'année l'évolution des montants comptabilisés en tant qu'engagements non réglés.

Fonds central autorenouvelable

33. Au cours de l'année 2005, le HCR a emprunté 10 millions de dollars auprès du Fonds central autorenouvelable. Ce montant reste dû en fin d'année. Le Fonds a été créé en 1992 par l'Assemblée générale à l'intention des organismes ayant des activités opérationnelles pour leur permettre de faire face aux situations d'urgence à leur début.

F. Autres postes notables

Structures et principes de la gouvernance et de la responsabilisation

34. Conformément aux résolutions 57/278 A et 59/264, en date, respectivement, du 20 décembre 2002 et du 23 décembre 2004, dans lesquelles l'Assemblée générale priaient le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et principes de la gouvernance et de la responsabilisation dans l'ensemble des organismes du système des Nations Unies, l'attention est appelée sur le document EC/57/SC/CRP.3 destiné à la trentecinquième réunion du Comité permanent prévue pour la période du 7 au 9 mars 2006.

06-41586 **9**

Annexe

Récapitulatif financier, 2001-2005

(En millions de dollars des États-Unis)

		2001				2002		
	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers ^a	Total	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers ^a	Total
Budget	782,1	117,1	26,2	925,4	801,7	228,1	27,1	1 056,9
Total, recettes	721,3	144,7	85,9	951,9	729,2	218,5	101,5	1 049,2
Recettes – contributions volontaires	634,7	135,3	29,6	788,6	621,9	185,2	29,7	836,8
Intérêts créditeurs et recettes accessoires	2,2	_	7,2	9,4	4,0	_	6,2	10,2
Ajustement de change	(14,0)	_	_	(14,0)	31,6	0,6	_	32,2
Virements et ajustements	44,8	2,1	(18,4)	28,5	28,0	(16,2)	9,3	21,1
Soldes en début d'exercice	53,6	7,3	67,5	128,4	43,7	48,9	56,3	148,9
Total, dépenses	877,6	95,8	29,6	803,0	696,1	200,1	31,2	928,4
Gestion et administration	34,8	-	20,4	55,2	36,4	-	21,0	57,4
Appui au programme	181,8	6,2	_	188,0	188,5	12,2	_	198,7
Programme	461,0	89,6	9,2	559,8	475,2	187,9	10,2	673,3
Réserves et soldes des fonds	43,7	48,9	56,3	148,9	31,1	18,4	70,3	119,8
Avances prélevées sur le fonds de roulement	12,0	_	_	12,0	_	_	_	_
Dépôts à vue et à terme	31,0	54,8	54,7	140,5	41,5	28,3	68,9	138,7
Engagements non réglés	50,6	23,4	0,2	74,2	49,3	29,0	0,2	78,5
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	17,7	2,2	0,1	20,0	11,4	1,5	0,2	13,1

^a Y compris le Fonds de roulement et de garantie, le régime d'assurance maladie et le programme des administrateurs auxiliaires. Montants réévalués pour tenir compte des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONU.

2003				2004			2005				
Programme annuel su	Programmes applémentaires	Fonds divers ^a	Total	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers ^a	Total	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers	
809,1	330,6	38,6	1 176,3	922,9	278,0	37,9	1 238,8	945,8	412,2	49,6	1 407,8
763,3	282,1	111,2	1 158,6	894,0	197,5	115,5	1 207,0	843,6	317,2	117,2	1 278,0
652,6	268,2	36,2	957,0	793,9	158,3	37,8	990,0	798,5	287,5	48,9	1 134,9
5,0	_	5,9	10,9	4,4	_	5,7	10,1	6,3	_	7,2	13,5
39,9	1,6	_	41,5	6,9	_	_	6,9	_	_	(36,0)	(36,0)
34,7	(6,1)	(1,2)	27,4	40,3	(10,3)	(1,0)	29,0	14,5	(11,0)	20,4	23,9
31,1	18,4	70,3	119,8	48,5	49,5	73,0	171,0	24,3	40,7	76,7	141,7
714,8	232,8	38,2	985,6	869,7	156,8	38,8	1 065,3	835,9	258,5	50,3	1 144,7
43,1	_	28,2	71,3	47,9	_	27,7	75,6	47,0	-	38,5	85,5
199,3	18,9	_	218,2	229,8	19,4	_	249,2	237,2	26,1	_	263,3
472,4	213,7	10,0	696,1	592,0	137,4	11,1	740,5	551,7	232,4	11,8	795,9
48,5	49,5	73,0	171,0	24,3	40,7	76,7	141,7	7,7	58,7	56,9	133,3
_	_	_	_	_	_	1,3	1,3	12,2	_	_	12,2
62,5	57,0	72,2	191,7	41,4	31,6	74,2	147,2	6,6	57,7	69,0	133,3
50,9	34,2	0,2	85,3	69,3	22,2	-	91,5	47,5	30,8	3,2	81,5
11,4	6,4	0,2	18,0	10,8	6,7	_	17,5	13,3	1,5	_	15,1

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005. Le Comité a également contrôlé la gestion des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire au siège du Haut Commissariat des Nations Unies (HCR) à Genève et dans sept bureaux extérieurs.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

- a) Le HCR ne disposant pas d'attestation de vérification des comptes pour les montants versés aux partenaires d'exécution en 2005, soit 340 millions de dollars au total tel qu'indiqué dans les états financiers au 31 décembre 2005, il ne pouvait être raisonnablement sûr qu'il avait été fait bon usage des sommes décaissées;
- b) Le montant des dépenses dépassant de 32 millions de dollars celui des recettes en fin d'exercice, la situation financière du HCR s'est détériorée. Cela tient entre autres à l'appréciation du dollar américain de 15 % au cours de l'année par rapport aux autres monnaies principales utilisées par les donateurs, qui a donné lieu à des ajustements de change représentant une perte de 36 millions de dollars (encore que sur une période plus longue, de 1991 à 2005, les effets des taux de change aient produit un gain de 42,2 millions de dollars);
- c) Depuis six ans, les dépenses sont supérieures aux recettes et la situation financière du HCR peut soulever des interrogations quant à sa capacité de poursuivre dans cette voie. Le Comité est préoccupé par l'évolution des dépenses par rapport aux recettes:
- d) On dénombrait encore 113 fonctionnaires en attente d'affectation, pour une période de six mois en moyenne, ce qui entraîne des dépenses élevées pour l'organisation;
- e) Le HCR ne disposait pas d'outils efficaces pour les informations et les prévisions relatives à la trésorerie et n'était donc pas en mesure de gérer sa trésorerie de manière optimale;
- f) Le HCR n'avait pas de politique officielle en matière de risque de change. La politique limitée du HCR était fondée sur la structure décisionnelle des contributions volontaires et sur la comptabilisation des annonces de contribution comme recettes. Son exposition au risque est mondiale, du fait que les paiements qu'il effectue et les revenus qu'il touche ne sont pas libellés dans les même devises et ne sont pas enregistrés pendant le même exercice. Bien que ne disposant pas de stratégie en la matière, le HCR est convenu qu'il devait mettre au point une politique globale de risque de change;
- g) Les voyages étaient comptabilisés comme engagements non réglés en fin d'exercice et n'étaient pas réglés six mois après leur achèvement;

- h) La proportion des montants relatifs aux sous-projets de l'exercice précédent qui faisaient l'objet d'une attestation de vérification des comptes est passée de 53 % à la mi-juin 2005 à 67 % à la mi-juin 2006;
- i) Le HCR n'avait pas respecté la date limite fixée en 2001 pour l'élimination progressive du recours à du « personnel de projet »;
- j) Le HCR a affecté des ressources insuffisantes à la collecte de fonds et aux activités permettant de dégager des revenus, contrairement à d'autres organismes des Nations Unies œuvrant avec succès dans le même domaine. Il n'avait défini ni ne suivait aucun indicateur de résultats en matière de collecte de fonds:
- k) Le HCR a signé des accords qui ne sont pas conformes aux règles établies par l'Organisation des Nations Unies concernant le personnel, les fournisseurs et les dispositifs d'audit;
- l) Le service d'audit interne du HCR n'affectait pas l'ensemble des ressources convenues à l'audit de l'organisation;
- m) En ce qui concerne les activités engagées dans le cadre du tsunami, l'évaluation des besoins n'a pas pu être menée correctement de sorte que le HCR n'a pas pu dépenser toutes les ressources qu'il avait demandées ou a dû entreposer les articles qu'il avait achetés en quantité trop importante;
- n) Le Service de la gestion de l'approvisionnement du HCR n'avait que des informations limitées sur les achats effectués par les bureaux extérieurs et les partenaires d'exécution;
- o) Certains fonctionnaires du Service de la gestion de l'approvisionnement y travaillaient depuis plus de 10 ans.

Le Comité a formulé des recommandations tendant à améliorer la gestion et l'information financières et la gestion du programme au vu des constatations exposées plus haut et d'un certain nombre de problèmes de moindre importance. Le HCR s'est employé à suivre la plupart de ces recommandations, mais certaines n'ont pas encore été appliquées. L'Administration envisage de prendre des mesures correctives appropriées d'ici à mai 2006.

La liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 12 du présent rapport.

A. Introduction

- 1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.
- 2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 avaient été engagées aux fins approuvées par le Comité exécutif, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire pour les réfugiés au 31 décembre 2005 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.
- 3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et de l'article 11.4 des règles de gestion financière applicables aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire pour les réfugiés, principalement en ce qui concerne la gestion de la collecte de fonds, la trésorerie et l'audit interne. Le contrôle a été effectué au siège du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Genève et dans ses bureaux en République démocratique du Congo, aux États-Unis d'Amérique (à Washington), en Inde, en République populaire de Chine, au Japon, en Indonésie et à Sri Lanka pour le même exercice.
- 4. L'Assemblée générale a prié le Comité de suivre l'application des recommandations antérieures et de lui faire rapport à ce sujet. Ces questions sont abordées aux paragraphes 8 à 11 ci-après.
- 5. Le Comité a continué de faire part à l'Administration des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration.
- 6. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions

- du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.
- 7. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 12 ci-après. Les constatations sont exposées en détail aux paragraphes 14 à 284.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice clos le 31 décembre 2004

- 8. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (voir A/60/5/Add.5), sur un total de 64 recommandations, 19 (30 %) avaient été mises en œuvre en mai 2006, 39 (61 %) étaient en cours d'application et six (5 %) n'avaient toujours pas été mises en œuvre. On trouvera un récapitulatif de la suite donnée aux recommandations du Comité dans l'annexe au présent chapitre.
- 9. Le Comité invite l'Administration à fixer un calendrier raisonnable pour l'application des recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre et à désigner les fonctionnaires qui auront à en rendre compte, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 8 de sa résolution 59/264.

Dates des recommandations antérieures

- 10. Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié (voir A/59/736, par. 8 et A/60/387, par. 12 et 20), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été intégralement mises en œuvre.
- 11. Sur les 45 recommandations n'ayant pas encore été intégralement mises en œuvre, 36 (80 %) remontaient à 2004, 6 (13 %) à 2003, une (2 %) à 2002 et une (2 %) à 1996. Les observations supplémentaires du Comité sur ces recommandations figurent ailleurs dans le présent rapport.

2. Principales recommandations

- 12. Le Comité recommande au HCR:
 - a) De se doter d'une stratégie afin d'augmenter ses réserves (par. 40);
- b) De mettre en place un système automatique de traitement et de contrôle ayant des fonctionnalités de gestion des risques dans le cadre du système de planification des ressources (par. 58);
 - c) De renforcer ses prévisions de trésorerie (par. 69);
- d) De mettre au point des stratégies et des directives pour se prémunir contre le risque de change (par. 82);
- e) De faire appliquer une rigoureuse séparation des fonctions entre l'exécution, la confirmation, l'enregistrement, la communication et le contrôle des transactions ainsi que dans la gestion des comptes bancaires (par. 89);
- f) De régler promptement les engagements en suspens pour les voyages achevés (par. 92);

- g) De revoir le calendrier de présentation des attestations de vérification afin de s'assurer que ses partenaires opérationnels présentent les rapports concernant l'utilisation des fonds avant la vérification finale de ses états financiers (par. 118);
- h) De réexaminer ses priorités afin de s'assurer que des ressources suffisantes sont allouées à des activités permettant de dégager des revenus, en vue d'accroître les recettes provenant de la collecte des fonds (par. 134);
- i) De veiller à ce que le Service de la vérification des comptes du Haut Commissariat pour les réfugiés du Bureau des services de contrôle interne fasse en sorte que les ressources financées par le HCR soient véritablement disponibles et affectées à la prestation de services d'audit interne au HCR, conformément au mémorandum d'accord signé en 2001 (par. 188);
- j) De réaliser une évaluation des opérations qu'il a menées dans le cadre du tsunami afin d'en tirer des enseignements qui pourraient servir dans d'autres opérations lancées à la suite de catastrophes naturelles (par. 225);
- k) d'avoir une meilleure connaissance des activités d'achat menées à l'échelle de l'organisme (par. 260);
- l) D'accroître le taux de rotation et de renforcer la mobilité des fonctionnaires chargés des achats, conformément aux pratiques de référence (par. 280).
- 13. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 15, 23, 42, 51, 53, 61, 65, 74, 77, 95, 98, 102, 104, 110, 115, 123, 131, 138, 144, 148, 152, 155, 158, 163, 168, 174, 178, 183, 194, 200, 203, 206, 209, 211, 214, 216, 220, 222, 233, 238, 241, 248, 252, 256, 260, 263, 268, 271, 274, 276, 280 et 284.

B. Demandes spéciales formulées par l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Cycle biennal

- 14. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) s'était associé (voir A/AC.96/992/Add.2 du 27 septembre 2004) à la recommandation de l'Assemblée générale, réitérée par le Corps commun d'inspection, selon laquelle le HCR devrait, pour son budget-programme et ses audits externes, passer d'un cycle annuel à un cycle biennal afin de suivre le cycle du budget ordinaire de l'ONU (voir JIU/REP/2004/4). Donnant suite à un rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (EC/55/SC/CRP.20 du 30 août 2005), le Comité exécutif a décidé, à sa cinquante-sixième session, d'adopter un cycle de budget-programme biennal à compter de la période biennale 2008-2009. Il demande au HCR d'entamer les travaux préparatoires nécessaires, y compris une révision de son règlement de gestion, aux fins d'examen préliminaire à la trente-neuvième réunion de son comité permanent (juillet 2007).
- 15. Le Comité a noté que la mise en application proposée des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) nécessiteraient l'adoption d'un cycle

annuel. Le Comité encourage le HCR à envisager toutes les conséquences que cette décision pourrait avoir sur la présentation de son budget.

Budget ordinaire

- 16. Dans sa résolution 58/153 du 22 décembre 2003, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 20 du Statut du Haut Commissariat pour les réfugiés (« Les dépenses du Haut Commissariat seront imputées sur le budget de l'Organisation des Nations Unies ») et en a demandé l'application. En 2004, 37 % des dépenses de gestion et d'administration du HCR et 8 % de ses dépenses d'appui au programme ont été financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU. Les dépenses de gestion et d'administration comprennent les coûts afférents aux unités administratives dont la fonction principale est le maintien de l'identité, de l'orientation, du bien-être et de la sécurité du personnel du HCR, y compris les services qui assument les fonctions liées à la direction exécutive, à l'élaboration des lignes d'action et à l'évaluation, aux relations extérieures, à l'information et à l'administration.
- 17. En 2005, une progression a été enregistrée, la part du budget ordinaire dans le financement de ces dépenses passant respectivement de 37 à 45 % et de 8 à 14,9 % (note 5 relative aux états financiers). Cependant, cet accroissement était dû à un crédit supplémentaire de 5 130 000 dollars destiné à couvrir le renforcement des mesures de sécurité au Siège. Si on déduit cette somme, le solde reste positif, mais l'amélioration est moins significative. En réponse au rapport précédent du Comité, le HCR a indiqué qu'il était convenu avec le Secrétariat que l'augmentation progressive de ce financement se poursuivrait jusqu'à ce que les dispositions du paragraphe 20 du Statut soient entièrement appliquées.

Gouvernance

- 18. Dans son précédent rapport, le Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de sa résolution 57/278 du 20 décembre 2002¹, avait prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures de gestion, les principes et la reddition de comptes dans tout le système des Nations Unies. La présentation dans les états financiers de renseignements sur les structures de gestion, les principes et la reddition des comptes est une question qui se pose pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, et que le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion du Conseil des chefs de secrétariat avait renvoyée pour examen au Groupe de travail des normes comptables, afin qu'il communique des directives à tous les organismes intéressés. En attendant les conclusions interinstitutions, le HCR a indiqué pour la deuxième fois dans son rapport financier (chap. 1er du présent rapport) qu'il avait entrepris un examen des questions de gestion. À cet effet, il a chargé un consultant établi à Genève d'effectuer une étude indépendante de sa structure exécutive. Le Comité permanent a examiné le rapport présentant cette étude à sa réunion de mars 2006.
- 19. Le Comité a noté que l'examen global du dispositif de gouvernance couvrirait enfin ces questions, conformément aux décisions prises lors du Sommet mondial de septembre 2005 (voir A/60/568).

06-41586

¹ L'Assemblée générale a réitéré cette demande dans sa résolution 59/264 du 23 décembre 2004.

Fonctionnaires en attente d'affectation

20. Au paragraphe 9 de son rapport A/60/387 du 28 septembre 2005, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait indiqué ceci :

« En ce qui concerne les "fonctionnaires en attente d'affectation", le Comité consultatif note que, dans son rapport précédent, le Comité des commissaires aux comptes avait fait des recommandations visant spécifiquement la pratique consistant à maintenir en congé spécial à plein traitement des fonctionnaires qui se trouvent sans affectation après l'expiration de la durée normale d'une affectation. [...] Le Comité consultatif avait prié le Haut Commissariat de prendre d'urgence des mesures conformes aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. En réponse à la demande du Comité consultatif, le Comité des commissaires aux comptes a indiqué qu'il comptait vérifier prochainement la suite donnée à ses recommandations en la matière. Le Comité consultatif attend avec intérêt le rapport de suivi du Comité des commissaires aux comptes concernant la situation relative aux fonctionnaires en attente d'affectation. »

21. Le HCR a signalé que, depuis 2003, le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation avait diminué de 40 % (de 187 à 113 pour la catégorie des administrateurs), comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 1 Nombre et coût des fonctionnaires en attente d'affectation

Classe	2003	Pourcentage	2004	Pourcentage	2005	Pourcentage	Écart 2003-2005 (pourcentage)
D-1	7	4	3	2	5	4	(29)
P-5	32	17	24	16	24	21	(25)
P-4	75	40	36	24	47	42	(37)
P-3	58	31	84	56	33	29	(43)
P-2	15	8	3	2	4	4	(73)
Total	187		150		113		(40)
Coût moyen sur la base du salaire brut à la classe P-4, échelon VI	8 558 616		6 865 200		5 171 784		(40)
Salaire brut à la classe P-4, échelon VI	91 536						

Source: HCR.

22. En moyenne, ces fonctionnaires sont restés six mois en attente d'affectation. Le coût pour l'organisation, estimé sur la base d'un salaire moyen (salaire brut à la classe P-4, échelon VI), a diminué mais reste élevé : 8,5 millions de dollars en 2003 et 5 millions de dollars en 2005.

23. Le Comité réitère la recommandation formulée dans son rapport de 2003 selon laquelle le HCR doit appliquer dans les meilleurs délais une politique rigoureuse relative aux « fonctionnaires en attente d'affectation », de façon à

assurer à chaque fonctionnaire une affectation à plein temps afin de limiter le coût pour l'organisation.

24. Le HCR a adopté le nouveau règlement intérieur et les nouvelles directives de procédure du Comité des nominations, promotions et affectations pour faire face à la situation des fonctionnaires sans poste durant une longue période. Ces nouvelles règles, en vigueur depuis novembre 2003, imposent à l'Administration de démontrer qu'elle s'est efforcée de trouver un poste approprié aux fonctionnaires en attente d'affectation (par. 99 à 110). Elles ont été renforcées en mai 2006 : les fonctionnaires sont tenus de postuler à des postes annoncés dans le catalogue des avis de vacance de poste au cours des deux semestres précédant l'expiration de leur durée normale d'affectation ou du premier semestre suivant la suppression ou le reclassement du poste qu'ils occupent. Dans une lettre adressée à tous les fonctionnaires le 8 mars 2006, le Haut Commissaire a fixé à l'organisation l'objectif de « veiller à ce qu'il soit proposé aux fonctionnaires sans affectation des postes correspondant à leur classe et à leurs compétences ».

Comité de surveillance

- 25. Dans son rapport publié sous la cote A/59/400, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a considéré que les administrations devraient continuer à adopter des outils de suivi efficaces et à renforcer ceux qui existaient déjà, ainsi qu'à confier l'application et le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes à un responsable occupant le plus haut niveau de la hiérarchie. Pour le HCR, cette recommandation s'applique à la fois au Comité de surveillance et à la notation utilisée dans les audits internes.
- 26. Dans son rapport 2005 (A/60/5/Add.5), le Comité a conclu que le Comité de surveillance jouait un rôle utile dans la structure de gestion, mais qu'il ne constituait pas un organe de contrôle indépendant pouvant mener ses activités en parallèle. Le HCR envisageait d'examiner les activités du Comité de surveillance pour en assurer la conformité avec les arrangements relatifs aux organes de supervision en vigueur au Secrétariat de l'ONU. Cela devrait être fait à la suite de l'examen global du dispositif de surveillance évoqué plus haut.

C. Constatations et recommandations détaillées

1. Situation financière

27. Le tableau 2 donne un état chiffré des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds au cours des cinq dernières années. Le montant des dépenses a atteint 1 milliard 14 millions de dollars en 2005, y compris les dépenses financées au moyen d'une contribution imputée au budget ordinaire de l'ONU (augmentation de 7 %), tandis que les recettes représentaient 1 milliard 11 millions de dollars (variation de 10 %). Avec un déficit de 32 millions de dollars, la situation financière du HCR s'est de nouveau détériorée. Cela tient principalement, comme indiqué aux paragraphes 78 à 82, à des pertes de change d'un montant de 36 millions de dollars. Les réserves en fin d'exercice ont été ramenées à 133 millions de dollars, soit l'équivalent de 1,4 mois de dépenses, contre 1,9 mois en moyenne pour la période comprise entre 2000 et 2005.

Tableau 2 État des recettes et des dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour la période 2000-2005

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004 Variation (en pourcentage)	2005/2000 Variation (en pourcentage)
Total des recettes	710,0	775,0	858,0	1 006,0	1 007,0	1 112,0	10,4	56,6
Total des dépenses (sur la base de la comptabilité d'exercice)	784,0	783,0	908,0	985,0	1 065,0	1 144,0	7,4	45,9
Excédent des recettes sur les dépenses ou déficit	(74,0)	(8,0)	(50,0)	21,0	(58,0)	(32,0)	(44,8)	(56,8)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs ^a	57,0	29,0	21,0	30,0	29,0	23,0	(19,9)	(59,6)
Réserve et solde des fonds en fin d'exercice	128,0	149,0	120,0	171,0	142,0	133,0	(6,4)	3,7
Réserves/dépenses/mois	2,0	2,3	1,6	2,1	1,6	1,4		

^a Comprend les ajustements des contributions et des dépenses d'exercices antérieurs, et les annulations d'engagements afférents à ces exercices.

- 28. Les augmentations les plus importantes ont eu trait aux dépenses de personnel, qui ont progressé de 13,5 %, contre 21,6 % en 2004 (en particulier les dépenses liées aux postes temporaires, qui ont progressé de 32,5 %). Le HCR a expliqué que l'augmentation des effectifs tenait à la nécessité d'assurer la protection et la sécurité du personnel sur le terrain et qu'un pourcentage notable du personnel (44 %) opérait dans des lieux d'affectation où les conditions de vie et de travail étaient difficiles. Ce facteur qui lui était propre entraînait des dépenses de personnel plus élevées du fait d'un roulement plus fréquent, des congés spéciaux, des congés dans les foyers à intervalles plus rapprochés, etc.
- 29. Le Comité s'est intéressé à l'évolution des effectifs depuis janvier 2004 et a constaté qu'avec un total de 6 661 postes (5 500 fonctionnaires permanents, 1 059 fonctionnaires engagés pour une période de courte durée et 102 administrateurs auxiliaires) au 1^{er} janvier 2006, la dotation totale en effectifs avait augmenté de 13 % depuis janvier 2004. Le HCR a expliqué que cela tenait à la régularisation des postes financés au titre des projets et des postes du personnel temporaire, qui a concerné près d'un millier de fonctionnaires.
- 30. De l'avis du HCR, l'accroissement des dépenses de personnel constituait l'une des principales causes de la détérioration de sa situation financière et venait s'ajouter au recul de la part prise par les partenaires d'exécution dans la mise en œuvre générale des programmes, à la diminution du solde des fonds et aux coûts élevés liés au fait que le Haut Commissariat a son siège à Genève, sans oublier l'incidence négative des fluctuations des taux de change en 2005. Les États membres ont fait la même analyse que le HCR et ont partagé ses préoccupations à la trente-cinquième réunion du Comité permanent en février 2006. Le HCR a annoncé

qu'il proposerait une réduction de quelque 400 postes dans le cadre du projet de budget-programme pour 2007.

Tableau 3 **Évolution des dépenses, par catégorie**

(En millions de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2004	2005	Évolution (pourcentage)
Dépenses de personnel	375 560 716	426 414 261	13,5
Services	305 004 366	320 546 722	5,1
Avances consenties aux partenaires d'exécution	(2 787 486)	8 042 775	
Biens, fournitures et matériel	120 446 715	135 534 629	12,5
Frais généraux de fonctionnement	71 401 707	76 848 369	7,6
Activités communes des Nations Unies	13 025 308	16 259 072	24,8
Total	1 065 026 334	1 144 687 952	7,5

31. Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR (réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés et autres) est passé à 19,2 millions au début de 2005, contre 17,1 millions au début de 2004. Bien que les dépenses par personne aient légèrement diminué entre 2004 et 2005, passant de 62,3 dollars à 59,6 dollars, elles sont restées cependant plus élevées que pendant la période 2000-2003 où elles atteignaient 42 dollars par personne.

Tableau 4 Personnes relevant de la compétence du HCR

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (2005/2004 Variation (pourcentage)
Nombre de personnes relevant du HCR en début d'exercice (en millions)	20,8	22,0	20,0	20,9	17,1	19,5	14,0
Dépenses par personne (en dollars ÉU.)	37,7	35,6	45,4	47,1	62,3	58,7	(4,3)

32. La situation financière soulève des interrogations quant à la possibilité pour le HCR de poursuivre sur la même voie. Le Comité est préoccupé par l'évolution des dépenses par rapport aux recettes. Comme indiqué au tableau 5, ces six dernières années, les dépenses ont été supérieures aux recettes, entraînant une stagnation des réserves et des soldes des fonds à la fin de l'exercice.

Tableau 5 Excédent ou déficit des recettes sur les dépenses par rapport aux réserves et soldes des fonds, en fin d'exercice

(En millions de dollars des États-Unis)

	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004 Écart (pour- centage)	2005/2001 Écart (pour- centage)
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(8)	(50)	21	(58)	(32)	(44,8)	300
Réserves et soldes des fonds ^a en fin d'exercice	149	120	171	142	133	(6,4)	(11)

^a Ne comprend pas les ajustements au titre d'exercices antérieurs.

- 33. Le Comité a noté que l'administration du HCR était consciente du problème, en avait fait part au Comité permanent et avait pris des mesures pour redresser la situation (voir par. 34 à 37). Comme indiqué à la note 10 des états financiers, au cours de la conférence annuelle d'annonce de contributions qui s'est tenue en décembre 2005, les gouvernements ont annoncé des contributions d'un montant de 354 millions de dollars au titre du budget-programme annuel du HCR pour 2006. Conformément à des principes comptables prudents, ces annonces de contributions seront passées en recettes en 2006 et n'apparaissent pas dans les états financiers de 2005 comme recettes comptabilisées d'avance.
- 34. En mars 2006, le HCR a expliqué au Comité permanent que la situation tenait à l'épuisement des réserves, à l'écart croissant entre des budgets en expansion et les fonds disponibles, à une rigidité croissante des dépenses de personnel, à la concentration à Genève de ressources en personnel onéreuses et à la faiblesse du mécanisme de protection contre les fluctuations du marché des changes. Ces éléments sont décrits en détail ci-après.
- 35. En 2005, afin de se prémunir contre des déficits de financement, le HCR a plafonné les dépenses au titre du budget-programme et les dépenses administratives autres que les dépenses de personnel. Au début de 2005, il a ainsi plafonné à 95 % les dépenses imputées sur le budget-programme et le budget d'appui et a ramené ce plafond en juin 2005 à 92,5 % pour le budget-programme et à 90 % pour les dépenses administratives autres que les dépenses de personnel, ce qui a permis de réaliser une économie de 37.6 millions de dollars.
- 36. Toutefois, comme indiqué à la trente-cinquième réunion du Comité permanent, ces mesures n'ont pas suffi à contrebalancer les pertes de change subies pendant l'année du fait de l'appréciation du dollar des États-Unis. Par ailleurs, un montant de 2,3 millions de dollars a été prélevé sur le budget ordinaire afin de financer le programme supplémentaire pour le rapatriement et la réintégration des réfugiés burundais. Ainsi, à la fin de 2005, le HCR a dû emprunter 12,1 millions de dollars sur le Fonds de roulement et de garantie et reporter un montant de 7,6 millions de dollars en raison d'une affectation totale des fonds.
- 37. Une limitation de 20 % a été appliquée au budget-programme annuel approuvé par le Comité exécutif pour 2006 concernant tous les budgets-programmes et les

dépenses administratives non liées au personnel. Toutefois, comme le HCR l'a signalé au Comité permanent, la situation financière reste inquiétante. Les projections de recettes sont loin de combler les besoins. Les donateurs sont donc exhortés à répondre avec générosité à l'appel du Haut Commissaire afin de financer intégralement le budget-programme annuel approuvé pour 2006 ainsi que les besoins au titre des budgets-programmes supplémentaires en 2006.

38. Le Comité a noté que le HCR pourrait tempérer les effets de certains facteurs :

En gérant plus efficacement les positions de change compte tenu des retards pris dans le versement des contributions (voir par. 85);

En maîtrisant les dépenses de personnel au moyen d'une gestion plus rigoureuse des dépenses liées au personnel en attente d'affectation (voir par. 23);

En améliorant la planification et en affinant l'information financière concernant les achats (voir par. 252).

39. Comme l'avait relevé le Comité lors d'exercices antérieurs, les réserves (133 millions de dollars) ne couvraient pas, il s'en fallait de beaucoup, le montant de 464 millions de dollars que représentaient les engagements à long terme au titre des prestations payables après la cessation de service (voir tableau 7). Les organismes financés au moyen de contributions volontaires tels que le HCR sont particulièrement vulnérables au risque d'une baisse des recettes, ce qui pourrait se traduire par des dépenses importantes au titre des prestations de fin de service, alors que des réserves n'ont pas été constituées pour couvrir ces dépenses. À la fin de 2005, ces obligations représentaient plus de deux fois le montant de 133 millions de dollars auquel se chiffraient les réserves. Le HCR avait examiné la question avec d'autres organismes des Nations Unies et attendait encore le rapport du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a signalé ce problème à maintes reprises, sans autre résultat jusqu'ici que l'amélioration du calcul des éléments actuariels

40. Le Comité recommande que le HCR se dote d'une stratégie afin d'augmenter ses réserves.

41. Le ratio entre l'actif et le passif est resté très bas et s'est établi à 2 pour 1 à la fin de 2005 comme en 2004, l'actif s'élevant à 245 millions de dollars et le passif à court terme à 112 millions de dollars. On trouve d'autres indicateurs financiers clefs au tableau 6.

Tableau 6 Ratios des principaux indicateurs financiers

	2002	2003	2004	2005
Actif/passif	2,10	2,40	2,20	2,20
Contributions non réglées/actif ^a	0,29	0,25	0,31	0,32
Encaisse et dépôts à terme/actif ^b	0,61	0,66	0,56	0,54

	2002	2003	2004	2005
Encaisse et dépôts à terme/passif ^c	1,31	1,58	1,19	1,19
Engagements non réglés/passif d	0,74	0,71	0,75	0,73

^a Un indicateur faible dénote une situation financière saine.

Tableau 7

Comparaison des réserves et des prestations payables au personnel

(En millions de dollars des États-Unis)

		2002	2003	2004	2005
Réserves	Non attribuées à des fins déterminées	50	78	74	46
Passif	Assurance maladie après la cessation de service	120	136	175	249
	Jours de congé annuel accumulés	22	25	28	24
	Prestations de fin de service	121	129	133	145
Total,	passif	263	290	336	464
Passif non provisionné		213	212	262	418

42. Le HCR s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Haut Commissariat devraient prendre des mesures sans plus tarder afin de provisionner suffisamment les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

43. Le Comité a vérifié si les états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était le cas.

3. Gestion du programme et dépenses d'appui

Dépenses opérationnelles et dépenses d'administration

44. Au paragraphe 46 de son rapport à la cinquante-neuvième session², le Comité a recommandé au HCR de vérifier si le volume de ses dépenses non liées au programme restait adéquat. Le tableau 8 ci-dessous illustre la ventilation des dépenses liées au programme entre dépenses d'appui et dépenses d'administration. Afin d'évaluer la part des dépenses d'administration, on a tenu compte dans ce tableau des dépenses financées par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU (ligne D), qui se rapportent aux dépenses d'administration du Siège. Par contre, les

^b Un indicateur élevé dénote une situation financière saine.

^c Un indicateur faible indique que l'encaisse n'est pas suffisante pour régler les dettes.

^d Un indicateur faible indique que les engagements sont en cours de liquidation.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément nº 5E (A/59/5/Add.5), chap. II.

dépenses liées au plan d'assurance maladie et au Fonds de roulement en ont été omises. Le tableau 8 montre que la part relative de ces catégories de dépenses sont restées constantes ces dernières années. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de continuer à vérifier que le volume de ses dépenses non liées au programme est adéquat.

Tableau 8 **Dépenses**

		2001	2002	2003	2004	2005	2005/2001
Série	Type d'assistance			- Variation (pourcentage)			
A	Dépenses liées au programme	550,5	663,1	686,0	729,3	784,1	42
	Appui au programme	188,0	198,6	218,2	249,2	263,3	40
	Gestion et administration	34,8	43,6	43,1	48,0	47,0	35
В	Total partiel (appui au programme et gestion et administration)	222,8	242,2	261,3	297,2	310,3	39
С	Dépenses financées au moyen de contributions volontaires	773,4	905,4	950,8	1 026,5	1 094,4	41
D	Dépenses au titre du budget ordinaire (dépenses de la série 900)	20,4	21,0	28,2	27,7	38,5	88
E	Total des dépenses (C + D)	793,8	926,4	979,0	1 054,2	1 132,9	43
E-A	Dépenses non liées au programme	243,3	263,3	293,0	324,9	348,8	43
	Dépenses liées au programme/dépenses totales (pourcentage)	69,0	72,0	70,0	69,0	69,3	
	Dépenses non liées au programme/dépenses totales (pourcentage)	31,0	28,0	30,0	31,0	30,7	

Montants remboursés au Programme de développement des Nations Unies

- 45. Le HCR a avancé 18,2 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 10 versements pour services rendus sur le terrain en 2004. Ces fonds ont été décaissés après réception de demandes de reconstitution des ressources envoyées par le PNUD. Le montant des avances était établi en fonction des dépenses constatées antérieurement.
- 46. Au paragraphe 69 de son rapport précédent², le Comité a recommandé au HCR de réviser son mémorandum d'accord avec le PNUD, notamment les aspects relatifs à la communication de l'information, au rapprochement des comptes et au règlement des litiges. Ce mémorandum n'a toujours pas été révisé, mais le HCR a précisé que le groupe de travail sur les normes comptables réuni les 8 et 9 novembre 2005 à Genève avait discuté des problèmes que tous les organismes des Nations Unies ont avec le compte de compensation des services du PNUD sur le double plan de la communication de l'information et du rapprochement des comptes. Le PNUD avait passé en revue les problèmes qu'il avait rencontrés et fait savoir qu'ils pourraient être résolus au premier semestre de 2006.

47. La méthode utilisée par le HCR pour comptabiliser les avances versées à des tiers n'est pas cohérente, puisque les avances versées au PNUD ne sont pas comptabilisées de la même façon que les avances faites à des partenaires d'exécution. Dans le cas des partenaires d'exécution, les avances versées sont comptabilisées comme dépense et portées sur un compte auxiliaire sur réception des rapports de contrôle des projets, tandis que dans le cas du PNUD les avances sont portées sur un compte d'attente. La méthode employée par le HCR pour comptabiliser les avances versées au PNUD pour le compte de tiers n'est pas en cohérence avec la méthode suivie pour ses avances à d'autres partenaires. Au paragraphe 71 de son rapport précédent², le Comité a recommandé que le HCR revoie ses procédures de comptabilisation des avances versées au PNUD. Le HCR a continué de critiquer cette recommandation et expliqué que les avances versées au PNUD ne pouvaient pas être comptabilisées en 2005 de la même façon que les avances faites à des partenaires opérationnels, parce que les services fournis par ces derniers correspondent à des projets exécutés au niveau des pays ou qui entrent dans le cadre de son programme. Aucun accord ou accord subsidiaire concernant les projets n'a été signé au niveau local avec le PNUD.

4. Gestion de trésorerie

48. Au 31 décembre 2005, la Section de la trésorerie gérait un montant total de 133 millions de dollars. En 2005, elle a produit pour 2,2 millions de dollars de revenus. À la fin de 2004, les chiffres correspondants étaient de 150 millions de dollars pour le montant géré et de 1,8 million pour les intérêts créditeurs.

Délégation de pouvoir

- 49. Selon le Manuel du HCR, chapitre 2, section 8.6, la Trésorerie est chargée de la gestion de trésorerie, c'est-à-dire de garantir la régularité des mouvements de trésorerie tout en garantissant et maximisant la position de trésorerie, et de la constatation des revenus dans les comptes du HCR.
- 50. Le Comité a noté qu'il n'existe pas de délégation spécifique de pouvoir du Contrôleur au Trésorier pour les opérations de trésorerie (gestion des comptes en banque, exécution et autorisation de paiements, exécution de transactions financières avec les banques, gestion des risques de trésorerie).
- 51. Le HCR fait sienne la recommandation du Comité tendant à instituer les délégations de pouvoir voulues pour une saine gestion de trésorerie.

Contrôle de la gestion des risques (Trésorerie)

- 52. Il n'existe pas de fonction formelle et indépendante de contrôle de la gestion des risques. Le Trésorier est chargé tout à la fois de préparer les rapports de gestion, de mener les analyses de risque et d'évaluer les contrôles appliqués à la gestion des risques. Cela ne constitue pas une saine séparation des fonctions. Les informations nécessaires à une saine gestion prévisions de trésorerie, états quotidiens et hebdomadaires des revenus, analyses de position et analyses de sensibilité sont également insuffisantes.
- 53. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à faire en sorte que la gestion des risques soit correctement assurée et à produire les informations nécessaires à une gestion de trésorerie performante.

Système d'information de trésorerie

- 54. Un progiciel de gestion intégrée nommé Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP), utilisé en association avec une base de données Access, sert actuellement de système d'information de trésorerie. La fonction gestion de trésorerie du MSRP permet de saisir dans le grand livre du MSRP (MSRP G/L) toutes les transactions financières intéressant les comptes bancaires du Siège. Le HCR se sert aussi d'une base de données Access pour enregistrer toutes les opérations et placements bancaires.
- 55. La direction a reconnu que le module de gestion de trésorerie du MSRP n'avait pas été suffisamment et adéquatement personnalisé pour offrir toutes les fonctionnalités requises et pour répondre aux besoins de la Section de la trésorerie en matière de gestion des risques, et qu'il ne pouvait pas passer véritablement pour un système d'information de trésorerie complet. Le HCR n'utilisait pas à fond ce module. Les transactions font l'objet d'une saisie manuelle dans les deux systèmes (annonces de contribution, paiements aux fournisseurs ou aux bureaux extérieurs, intérêts débiteurs et créditeurs, placements, opérations de change). La Trésorerie reporte manuellement ses soldes bancaires (y compris les entrées et les sorties) sur un tableur « livre auxiliaire de caisse » et ses placements sur un tableur « journal ».
- 56. Ces outils et processus manuels ne sont pas adaptés à la gestion de trésorerie quand on les compare aux systèmes automatisés de référence. Ils présentent un risque d'erreur par double saisie des informations, même si aucune erreur n'a été repérée lors de l'audit. Enfin, ils n'offrent pas d'indicateurs de risque et ne produisent pas d'informations au jour le jour.
- 57. À la date de l'audit effectué par le Comité, la Section de la trésorerie prévoyait de mettre en place pendant l'exercice biennal 2006-2007 un système complet d'information de trésorerie basé sur un progiciel de gestion intégrée, qui comprendra des fonctionnalités de centralisation globale des entrées et sorties de liquidités, de gestion des risques, de placements et de change. Ce système bénéficiera d'interfaces entre le MSRP et les plates-formes bancaires, et il permettra en principe de produire des rapports normalisés de contrôle de trésorerie. Le système d'information de trésorerie devrait aussi permettre d'automatiser le rapprochement des comptes bancaires, les prévisions de trésorerie, la réévaluation des changes, la comptabilité de caisse et la comptabilité des placements.
- 58. Le Comité continuera de suivre la mise en place d'un système automatique de traitement et de contrôle et des fonctionnalités de gestion des risques du progiciel de gestion intégrée.

Limites de crédit automatiques

59. Par limite de crédit on entend le montant maximum de placements et de dépôts qui peuvent être effectués dans une banque donnée (c'est-à-dire le montant maximum des fonds qui peuvent être confiés à cette banque). Les directives et procédures de gestion de trésorerie du HCR applicables aux placements et aux opérations de change fixent en effet des plafonds pour les fonds confiés aux banques, calculés en fonction de la note de chaque banque. Les notes des banques concernées sont décernées par une agence de notation internationale. Lorsque le Comité s'est penché sur la question, les limites de crédit sont les suivantes :

- 60 millions de dollars pour les banques notées F1+, 30 millions de dollars pour les banques notées F1 et 15 millions de dollars pour les banques notées F2³.
- 60. La Trésorerie suit de près l'évolution des notes attribuées aux banques et vérifie si les dépôts et les comptes courants dépassent les seuils de risque autorisés. Pour cela, l'assistant de trésorerie met régulièrement à jour la notation des banques dans le MRSP, qui ajuste automatiquement les limites de crédit en conséquence. Le système n'est cependant pas en mesure d'empêcher automatiquement la saisie d'une transaction en cas de dépassement de la limite.
- 61. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à étudier la possibilité d'empêcher automatiquement la saisie d'une transaction dans le MRSP en cas de dépassement des limites de crédit (c'est-à-dire des plafonds de dépôts et de placements fixés pour chaque banque).

Traitement des paiements

- 62. Après validation par le service de la comptabilité, les paiements sont saisis manuellement dans les programmes bancaires. Il s'agit là d'un processus chronophage qui souffre de l'absence d'interface automatique entre le MSRP et les programmes bancaires.
- 63. Les salaires payés en dollars (environ 500 par mois) sont saisis individuellement dans les programmes bancaires. Le programme informatique du service de la paie ne permet pas au HCR de les regrouper tous dans un seul ordre de paiement.
- 64. Le HCR a l'intention de mettre en service le module ressources humaines du MSRP, ce qui facilitera le traitement des salaires. Toutefois, il faudra aussi veiller à munir ce module d'une interface avec le module de gestion de trésorerie et le système d'information de trésorerie.
- 65. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à tenir compte des interfaces requises avec le progiciel de gestion intégrée MSRP dans le choix du futur système d'information de trésorerie.

Prévisions de trésorerie

- 66. Le HCR n'a pas d'outils adéquats de prévision de trésorerie :
- a) Il n'existe de système formel de prévision de trésorerie ni pour le long terme (un an par exemple), ni pour le moyen terme (un mois), ni pour le court terme (une semaine). Seul le budget annuel contient des dépenses et revenus prévisionnels;
- b) En ce qui concerne les dépenses, la Trésorerie n'est informée à l'avance (environ 30 jours avant la date du règlement) des paiements à effectuer que dans le cas des paiements aux fournisseurs effectués par le Siège et des demandes de paiement émanant des bureaux extérieurs. Cependant, les bureaux extérieurs ne font pas de prévisions systématiques et il n'y a aucune centralisation de leurs prévisions de trésorerie. Quand un bureau extérieur demande un paiement, celui-ci doit être effectué dans les deux ou trois jours de la demande;

³ La lettre F désigne la qualité du portefeuille de prêts de la banque concernée : F1 = excellente qualité; F2 = bonne qualité; F3 = qualité moyenne; B = spéculatif; C = risque élevé de défaillance; et D = en situation de faillite.

- c) Les entrées de fonds ne font pas non plus l'objet de prévisions du fait qu'elles sont basées sur des annonces de contribution dont la date de règlement n'est pas toujours connue.
- 67. Il s'ensuit que la gestion de trésorerie n'est pas optimale : les fonds sont placés sur des périodes plus courtes qu'ils ne le seraient si leur prévisibilité était plus certaine.
- 68. Le HCR a l'intention de mettre le progiciel de gestion intégrée MSRP en service dans ses bureaux extérieurs en 2007; compte tenu de la mise en service du système d'information de trésorerie prévue pour la fin de 2006 et de la centralisation des paiements au Siège prévue pour 2007, il devrait disposer alors d'un outil global de prévision de trésorerie.

69. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à renforcer ses prévisions de trésorerie.

Politique de gestion de trésorerie

- 70. Conformément aux directives et procédures de gestion de trésorerie (version révisée 2) applicables aux placements et aux opérations de change approuvées par le Comité des placements du HCR le 28 janvier 2005, les deux grands objectifs à la gestion de trésorerie sont d'assurer que le HCR s'acquitte de ses obligations financières à l'échéance et qu'il maximise les soldes disponibles pour placement et les revenus de ces placements.
- 71. Le Siège gère les entrées de fonds correspondant aux contributions des bailleurs et les sorties de fonds servant à financer les bureaux extérieurs et leurs activités, ainsi que les paiements aux fournisseurs et les salaires. Seule la Trésorerie du Siège est autorisée à pratiquer des opérations de trésorerie. Les bureaux extérieurs ne sont autorisés ni à conserver des dons ou contributions par devers eux ni à les investir sur place.
- 72. Les politiques susmentionnées ne permettent pas une bonne organisation de la gestion de trésorerie entre le Siège et les bureaux extérieurs et n'énoncent pas de principes et de directives suffisamment détaillés, par exemple sur les montants maximums qui peuvent être gardés sur des comptes bancaires (du Siège ou des bureaux extérieurs).
- 73. La Trésorerie prépare actuellement un projet de centralisation qui s'appliquera à la fois à la trésorerie et aux paiements. Ce projet, qui devrait être opérationnel d'ici à 2008, implique un réexamen des politiques de gestion de trésorerie. La direction a fait savoir que la centralisation envisagée permettra, grâce au MRSP, d'envoyer directement les bordereaux de paiement des bureaux extérieurs jusqu'à la Trésorerie du Siège, pour décaissement final.

74. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce qu'il prépare des directives en anticipation de sa future politique de centralisation de la gestion de trésorerie.

75. À la date de l'audit, le HCR avait 412 comptes bancaires : 18 comptes répartis entre 12 banques pour le Siège et 394 comptes répartis entre 182 banques pour les bureaux extérieurs. Au 31 décembre 2005, les frais bancaires se chiffraient à 478 709 dollars pour l'ensemble du HCR. La Trésorerie contrôle les comptes bancaires des bureaux extérieurs en soumettant l'ouverture de nouveaux comptes à

son autorisation et en veillant à ce que les délégations de signature soient correctement attribuées. Le HCR ne dispose pas de critères de sélection pour les banques avec lesquelles la Trésorerie et les bureaux extérieurs peuvent entrer en relations. Il n'a pas non plus de statistiques ventilées par banque sur les services bancaires utilisés (nombre et montants des virements de fonds, opérations de change, dépôts, montant des agios et des commissions, etc.).

76. De surcroît, le HCR n'a mis en place aucun dispositif de centralisation de trésorerie ni au Siège ni pour ses bureaux extérieurs. La Trésorerie tire le solde des comptes bancaires du Siège par virements manuels, mais les comptes des bureaux extérieurs ne sont pas gérés selon les pratiques de trésorerie optimale. C'est pourquoi les soldes de ces comptes sont rarement proches de zéro à la fin de la journée. La Trésorerie a calculé la moyenne hebdomadaire des soldes de ses comptes courants en équivalent dollars des États-Unis. Entre janvier et juillet 2005, le HCR avait en moyenne 58 millions de dollars dans ses comptes en banque : 39 millions en janvier; 50 millions en février; 70 millions en mars; 56 millions en avril; 62 millions en mai; et 67 millions en juin. Ces comptes produisent des intérêts (sur la base de l'intérêt au jour le jour de la monnaie considérée, comme le taux d'intervention de la Réserve fédérale pour le dollar des États-Unis), mais le HCR n'a pas cherché à en augmenter le rendement en plaçant ses fonds dans des dépôts à terme.

77. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à lui faire examiner et renforcer les directives concernant : i) sa politique de gestion de la trésorerie; et ii) ses relations bancaires avec les bureaux extérieurs.

Politique de risque de change

- 78. Les principaux éléments du risque de change auquel est exposé le HCR sont les suivants : le délai entre la date d'annonce et la date d'encaissement des contributions; la réévaluation mensuelle de ses actifs monétaires; la conversion de devises, qui est gouvernée par les dépenses; les différences entre les taux de change retenus pour la préparation du budget et le taux de change opérationnel mensuel des Nations Unies; et, de façon plus générale, le délai entre la constatation comptable des revenus et celle des dépenses. Au 31 décembre 2005, le HCR inscrivait une perte de change de 36 millions de dollars composée de pertes réalisées de 12 millions de dollars et de pertes latentes de 24 millions de dollars (sur ses créances et ses soldes bancaires).
- 79. Le HCR n'a pas de politique formelle de risque de change. Son exposition au risque est mondiale, du fait que les paiements qu'il effectue et les revenus qu'il touche ne sont pas libellés dans les mêmes monnaies. Sur longue période, les fluctuations des taux de change ont un effet « neutre » sur les opérations du HCR. Ainsi, de 1991 à 2001, l'effet net combiné des gains et pertes de change s'est chiffré à zéro. Grâce à une étude de ses flux de trésorerie pour l'année 2004, cependant, le HCR s'est rendu compte qu'il courait un risque notable. En effet, son budget repose structurellement à hauteur de 18 % sur des monnaies de la zone euro (euro, franc suisse, monnaies des pays nordiques) et à hauteur de 6 % sur la livre sterling. Cet écart lui crée un risque en cas de dépréciation des monnaies de la zone euro ou de la livre sterling.
- 80. Le HCR n'a aucune stratégie pour contrer ce risque, par vente à terme d'euros ou de dollars par exemple. Sa direction ne couvre pas ses décaissements futurs parce

qu'elle se considère comme bénéficiant déjà d'une large « protection naturelle » contre le risque de change pesant sur les monnaies de son portefeuille.

- 81. Le HCR est en train de réviser sa politique et ses objectifs de risque et d'étudier quel type de stratégie lui permettrait de réduire les risques les plus importants et quelles nouvelles procédures comptables cette stratégie lui imposerait. Sa direction s'estime dans l'impossibilité de se prémunir contre les fluctuations des taux de change à des conditions de coût et de risque raisonnables du fait qu'elle ne connaît jamais à l'avance les dates exactes d'encaissement des contributions et autres fonds annoncés par les bailleurs. Elle estime que, faute de connaître avec précision ces dates, elle risquerait de devoir supporter à la fois le coût des complexes montages financiers requis et le risque de non-paiement de contributions annoncées. Le Comité estime quant à lui que, nonobstant ces contraintes, il doit être possible de trouver des formules profitables de couverture des risques.
- 82. Le HCR fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce qu'il examine et étudie plus à fond les facteurs fondamentaux intéressant la gestion du risque de change en vue de mettre au point des stratégies et des directives pour se prémunir contre ce risque.

Suivi du paiement des contributions

83. Sur les 36 millions de dollars de pertes globales résultant d'écarts de conversion constatés au 31 décembre 2005, un montant net réalisé de 17 millions de dollars (après déduction de 5 millions en raison de transactions de la Trésorerie) s'explique par l'encaissement de contributions volontaires libellées en monnaies autres que le dollar. On trouvera dans le tableau ci-dessous ce montant ventilé selon les principales monnaies utilisées.

Tableau 9 Pertes sur écart de conversion de monnaies liées au paiement de contributions volontaires libellées en devises autres que le dollar

Monnaie de la contribution	Perte de change constatée en 2005
Couronne norvégienne	418 349
Livre sterling	2 671 377
Couronne suédoise	7 679 179
Couronne danoise	867 349

84. Lorsque le dollar s'apprécie, comme il l'a fait en 2005, le délai entre l'annonce des contributions et leur encaissement peut entraîner des pertes substantielles sur les contributions libellées en monnaies autres que le dollar. La perte de 17 millions de dollars subie par le HCR s'explique principalement par des facteurs extérieurs (appréciation du dollar), mais aussi par des facteurs de gestion, notamment l'insuffisance du suivi exercé sur le paiement des contributions volontaires. Les membres du personnel impliqués dans la gestion des revenus (trésorerie, finances, relations avec les bailleurs) n'ont à leur disposition aucun système de suivi commun qui leur permettrait de mesurer systématiquement les conséquences financières des retards éventuels de paiement.

85. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à mettre en place un dispositif efficace de suivi des contributions non acquittées afin de réduire les délais de paiement.

Séparation des fonctions

- 86. Au sein de la Trésorerie, le « front office » (service des transactions) est chargé des opérations de trésorerie : banques, gestion de trésorerie, autorisations de paiement, change, placements, dépôts, etc. Il n'existe pas de véritable séparation des fonctions au sein du « front office », étant donné que la même personne (en l'occurrence l'assistant principal aux finances) peut effectuer une transaction, la confirmer, la saisir dans le progiciel de gestion intégrée MSRP et en établir le paiement. Plus encore, en l'absence de l'assistant principal aux finances, l'assistant de trésorerie peut exercer ces fonctions.
- 87. Ce système n'assure pas une séparation suffisante entre la préparation, la validation et l'autorisation de reconstitution de ressources. La séparation des fonctions est respectée pour ce qui est des paiements aux fournisseurs, mais pas pour ce qui est des paiements de reconstitution. Ainsi par exemple, un même fonctionnaire peut changer un numéro de compte en banque, approuver ce changement, puis préparer des paiements sur le compte.
- 88. Le HCR a expliqué que le futur système d'information de trésorerie permettrait, grâce à sa rigoureuse hiérarchie des habilitations et à ses interfaces comptables avec le progiciel de gestion intégrée MSRP, de garantir une saisie complète et exacte des transactions dans le respect de la séparation des fonctions.
- 89. Le HCR a fait sienne la recommandation du Comité tendant à lui faire appliquer une rigoureuse séparation des fonctions entre l'exécution, la confirmation, l'enregistrement, la publication et le contrôle des transactions ainsi que dans la gestion des comptes bancaires.

5. Engagements non réglés

Autorisations de voyage

- 90. Au 31 décembre 2004, les engagements non réglés s'élevaient à 81 millions de dollars, soit une baisse de 11 % par rapport à l'année précédente. L'examen effectué par le Comité a montré une amélioration générale dans la gestion des engagements non réglés par comparaison avec les années précédentes, sauf en ce qui concerne les autorisations de voyage.
- 91. À la fin de l'année, les autorisations de voyage comptabilisées comme engagements non réglés représentaient environ 3,5 millions de dollars, soit 4,3 % de la valeur totale de ces engagements; elles correspondaient à 6 435 opérations. Au 31 mars 2006, seules 763 opérations étaient closes. Plus de 32 % du montant total avait été engagé avant la fin du premier semestre de 2005. Les voyages achevés à la fin de l'année n'étaient cependant pas radiés. En conséquence, un grand nombre d'engagements non réglés restaient sur le compte à la fin de l'année alors que le voyage avait eu lieu et que les dépenses avaient été décaissées.
- 92. Le Comité recommande que le Haut Commissariat des Nations Unie pour les réfugiés radie dans les meilleurs délais les engagements en suspens pour les voyages achevés.

93. Le HCR a indiqué que la question serait résolue par une réforme des voyages, au terme de laquelle les paiements liés aux voyages seraient réglés de manière plus simple, plus précise et plus uniforme.

Suivi d'autorisations de voyage antérieures

- 94. Le Comité a noté que malgré l'examen des procédures auquel procède régulièrement le Groupe des voyages pour solder les avances au titre des voyages encore non réglées trois mois après la date d'achèvement de la mission, de nombreuses opérations antérieures n'avaient toujours pas été radiées ou restaient en suspens. Cette situation était également due au fait que les bureaux extérieurs envoyaient les justificatifs avec beaucoup de retard, ce qui était contraire à l'instruction administrative ST/AI/2000/20 et aux directives du HCR concernant les demandes de remboursement des frais de voyage, qui obligent à soumettre la demande de remboursement dans les deux semaines qui suivent l'achèvement du voyage.
- 95. Le Comité recommande que le HCR respecte les instructions et les directives concernant le délai de traitement des demandes de remboursement des frais de voyage et recouvre en temps voulu par déduction sur le salaire des intéressés le montant des avances versées au titre de ces frais, conformément à l'instruction administrative ST/AI/2000/20 et à ses propres instructions (IOM/037/Add.1-FOM/037/Add.1/2006 du 6 juin 2006).

6. Biens non durables et durables

Biens du Siège

- 96. La valeur d'achat des biens durables mentionnés dans la note 14 afférente aux états financiers était de 372,75 millions de dollars pour une valeur comptable évaluée à 101,39 millions.
- 97. Au 31 mars 2006, le nombre de biens du siège enregistrés était de 12 863, pour une valeur d'achat totale de 14,66 millions de dollars et une valeur comptable estimée à 5 710 000. Le HCR a procédé à une vérification physique à la fin de 2005 et noté qu'il était dans l'impossibilité de localiser 2 549 biens d'une valeur d'achat de 1,4 million de dollars pour une valeur comptable de 127 523 dollars.
- 98. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il lui fallait établir un inventaire précis et procéder à des vérifications physiques annuelles.

7. Inscription des pertes de numéraire, des sommes à recevoir et des biens au compte des profits

99. Le HCR a passé par profits et pertes un montant de 1 180 000 dollars en numéraire, sommes à recevoir et biens, conformément aux articles 10.6 et 10.7 de son règlement financier. Sur ce total, un montant de 220 000 dollars a été passé par profits et pertes en considération des soldes non recouvrables attribuables à diverses entités ou à des vols/pertes de numéraire. De même, un montant de 960 000 dollars correspondant à des biens durables a été passé par profits et pertes.

Inscription des pertes de numéraire au compte des profits et pertes

100. Pour les cinq cas d'inscription au compte des profits et pertes signalés en 2005, le Comité a constaté que la signature du Haut Commissaire avait été obtenue lorsque le montant était supérieur à 10 000 dollars, conformément au règlement financier du HCR, sauf dans un cas pour lequel le montant s'élevait à 12 700 dollars.

Inscription au compte des profits et pertes de montants versés en excès au personnel

101. Un montant de 187 648 dollars correspondait au non-recouvrement de montants versés en excès ou dus pour 91 anciens membres du personnel au total dans différents lieux d'affectation. Le Comité a observé que, dans 12 cas sur 26 retenus à des fins de sondage, soit un montant de 110 034 dollars (59 % du total), le HCR n'était pas en mesure de fournir la preuve qu'il avait essayé de recouvrer le montant versé en excès.

102. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité, selon laquelle il devait réunir tous les justificatifs prouvant qu'il avait tenté de recouvrer les montants versés en excès au personnel.

Inscription de biens au compte des profits et pertes

103. Les inscriptions de biens au compte de profits et pertes décidées en 2005 ont porté sur 89 biens, d'une valeur totale de 957 157 dollars. Dans la plupart des cas, l'usure était en cause (39 %) mais le pillage représentait la part la plus élevée de la valeur (67 %). Le Comité a noté que les décisions prises localement concernant l'inscription de biens au compte de profits et pertes n'avaient pas toutes été signalées au Comité de gestion des actifs du siège, comme dans le cas de Sri Lanka, de la Thaïlande et de l'Angola.

104. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devait améliorer ses procédures afin d'obtenir des informations exactes concernant les inscriptions de biens au compte de profits et pertes. Le HCR a signalé qu'il avait pris des mesures pour demander à tous ses bureaux extérieurs de le tenir régulièrement informé des décisions prises par leur comité de gestion des actifs local.

8. Versements à titre gracieux

105. L'article 10.5 du règlement financier du HCR définit les versements à titre gracieux comme ceux effectués dans les cas où, bien qu'il n'y soit pas juridiquement tenu, le Haut Commissariat a une obligation morale qui rend le versement souhaitable et conforme à son intérêt. On a dénombré en 2005 11 opérations de ce type pour un montant de 10 075 dollars.

9. Dépenses des partenaires opérationnels

106. En 2005, le HCR a versé un total de 340 millions de dollars à ses partenaires opérationnels. Au 31 décembre 2005, le solde pour lequel les partenaires n'avaient pas fourni de justifications du bon emploi des fonds s'élevait à 121 millions de dollars, soit 36 % du montant total versé. À des fins de comparaison, au 31 décembre 2004, l'utilisation de 127,8 millions de dollars (soit 34 % du montant

total versé aux partenaires opérationnels en 2004) n'avait pas été justifiée et il restait un solde de 118,9 millions de dollars (soit 39 % de la somme totale versée aux partenaires opérationnels en 2003) au 31 décembre 2003. Au 9 juin 2006, le solde se montait à 8,7 millions, ce qui indique une évolution analogue à celle des années précédentes.

Attestations de vérification

107. Le HCR demande à ses partenaires opérationnels (montant total des programmes : 784,1 millions de dollars) de fournir des attestations de vérification, délivrées par des sociétés d'audit externes, pour les opérations locales qu'il finance. La communication de ces attestations est obligatoire pour les partenaires qui exécutent des projets d'un montant total annuel égal ou supérieur à 100 000 dollars, sauf pour l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés, qui font l'objet d'un contrôle externe direct. Dans ses rapports pour 2001 et 2002, le Comité s'est déclaré préoccupé par la proportion d'attestations de vérification reçues qui demeure faible.

108. Au 1^{er} avril 2006, le HCR avait reçu des attestations de vérification pour quelque 80 % des dépenses engagées par ses partenaires en 2002 et 79 % des dépenses engagées en 2003. Les soldes correspondants, c'est-à-dire les montants pour lesquels les partenaires qui en ont l'obligation n'avaient pas encore présenté d'attestations, s'établissaient pour ces deux années à 66,7 millions et 68,5 millions de dollars, respectivement.

109. En 2004, le HCR a décaissé un montant total de 348,6 millions de dollars en faveur de l'ensemble de ses partenaires opérationnels pour l'exécution de 1 276 sous-projets. Au 15 juin 2006, plus d'un an après la liquidation des projets de 2004, une attestation de vérification des comptes avait été présentée pour 67,4 % des montants versés aux partenaires opérationnels, ce qui représentait une amélioration par rapport à l'année précédente (en 2005, pour les projets exécutés en 2003, 52,7 % seulement des décaissements avaient fait l'objet d'une attestation de vérification) mais restait en deçà du taux atteint à la fin de janvier 2004 qui s'élevait à 68,5 %. Malgré l'application de nouvelles règles visant à améliorer le contrôle des dépenses engagées par les partenaires opérationnels et selon lesquelles des sociétés d'audit doivent être engagées directement par le HCR, l'étendue des vérifications demeure insatisfaisante.

110. Le Comité recommande que le HCR examine les mécanismes de vérification des dépenses engagées par ses partenaires opérationnels et évalue l'efficacité des nouvelles procédures mises en place en 2004.

- 111. Le HCR a indiqué que son Service de l'audit du Bureau des services de contrôle interne avait examiné les attestations de vérification des comptes fournies par les partenaires opérationnels pour les sous-projets de 2004 et qu'il répondrait aux préoccupations soulevées par cet examen avant la fin de 2006.
- 112. Le Comité a constaté des lacunes dans le contrôle des attestations de vérification et observé qu'on lui avait communiqué moins d'informations lors de sa visite des audits de 2006 que les années précédentes. L'insuffisance des mécanismes d'établissement des rapports au sein du Projet de renouvellement des systèmes de gestion avait notamment fait que l'information ci-après n'était pas disponible pour 2004 : nombre de partenaires et de sous-projets par catégorie de partenaires

opérationnels (organismes intergouvernementaux et organismes des Nations Unies, organisations partenaires gouvernementales, organisations non gouvernementales internationales et organisations non gouvernementales locales), ventilation des décaissements et attestations de vérification par catégorie de partenaires opérationnels. Le HCR a expliqué que le Projet de renouvellement des systèmes de gestion permettait d'ores et déjà d'accéder à des informations concernant les catégories de partenaires opérationnels mais que les données concernant les attestations de vérification devaient être enregistrées manuellement et qu'en raison d'autres priorités, on saisissait seulement maintenant l'information relative aux projets de 2004, si bien que la ventilation des attestations de vérification par catégorie de partenaires n'était pas encore achevée.

- 113. Dans ses deux précédents rapports⁴, le Comité a souligné que les règles régissant les attestations de vérification des dépenses des partenaires ne suffisaient pas à donner l'assurance que les fonds avaient été utilisés de manière appropriée, car le HCR n'assurait pas un suivi centralisé des opinions assorties de réserves ou des refus de certifier exprimés par des auditeurs externes au sujet des états financiers des sous-projets. En mars 2005, le HCR a indiqué que des statistiques sur les opinions assorties de réserves ou négatives seraient disponibles au niveau central à compter de 2005 (c'est-à-dire pour les attestations de vérification portant sur les dépenses de 2004).
- 114. Pendant la visite du Comité en 2006, le HCR n'a toujours pas donné d'indications à ce sujet. Il a expliqué que, pour 2004, les données concernant les accords subsidiaires avaient été enregistrées dans le Projet de renouvellement des systèmes de gestion. Elles devaient être vérifiées par un groupe d'assistants (programmes) du siège. Un calendrier pour la clôture des sous-projets de 2004 et l'enregistrement des rapports d'audit devait être établi sous peu.
- 115. Le Comité recommande que le HCR améliore le contrôle des attestations de vérification concernant les dépenses engagées par ses partenaires opérationnels et veille à ce que tous les instruments nécessaires (Projet de renouvellement des systèmes de gestion) soient élaborés sans tarder.
- 116. S'agissant des montants versés aux partenaires opérationnels en 2005 et inscrits dans les états financiers au 31 décembre 2005, le HCR ne disposait d'aucune attestation de vérification lors de l'audit du Comité. En application des nouvelles règles régissant la présentation des attestations de vérification, en vigueur en 2005 pour les dépenses engagées en 2004, les attestations de vérification doivent être présentées dans les six mois qui suivent la date limite du règlement des engagements, de sorte qu'aucune attestation ne sera présentée avant juillet 2006. Par conséquent, au moment où les états financiers pour 2005 ont été établis et signés, le HCR n'avait pas l'assurance que les fonds versés avaient été utilisés de façon appropriée.
- 117. Le HCR estimait qu'on ne pouvait pas modifier la règle actuellement en vigueur selon laquelle les partenaires opérationnels devaient présenter des attestations de vérification dans les six mois suivant la date limite du règlement des engagements en demandant que ces attestations soient soumises avant l'achèvement

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5E (A/58/5/Add.5) et Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5E (A/59/5/Add.5).

des états financiers. À son avis, une telle modification n'était pas réaliste car le HCR clôturait généralement ses comptes en mars de chaque année tandis que les rapports de contrôle des sous-projets des partenaires opérationnels sur le terrain étaient habituellement reçus à la mi-février.

118. Le Comité recommande que le HCR revoie le calendrier de présentation des attestations de vérification afin de s'assurer que ses partenaires opérationnels présentent les rapports concernant l'utilisation des fonds avant la vérification finale de ses états financiers et qu'il fasse part de toute préoccupation pertinente concernant cet usage dans les notes afférentes aux états financiers.

119. Le HCR a indiqué qu'actuellement les attestations de vérification devaient être présentées dans les six mois qui suivaient la date limite du règlement des engagements. Par conséquent, pour la plupart des sous-projets, ces attestations devaient être reçues d'ici à la fin de juillet de chaque année. Il acceptait toutefois d'entreprendre l'examen des procédures existantes dans le but d'améliorer les règles en vigueur, ce qui lui permettait d'analyser plus promptement les attestations de vérification concernant les sous-projets et d'en considérer toute incidence éventuelle sur les contrôles internes de l'organisation et l'efficacité des dépenses.

10. Personnel de projet

120. Le HCR avait engagé du personnel de projet soit par le biais des partenaires opérationnels dont le Haut Commissariat finançait les activités pour des tâches habituellement assurées par ses propres fonctionnaires, soit directement en signant des contrats de services non conformes, normalement destinés à l'achat de services spécifiques, pour exercer des tâches assurées par le personnel permanent ou par des partenaires opérationnels. En 2002, le Comité avait relevé que le Haut Commissariat employait, outre son effectif de 5 505 postes, quelque 1 099 agents de projet au 31 décembre 2001⁵.

121. En septembre 2001, le HCR a publié des instructions (IOM/81/2001-FOM/74/2001) prévoyant l'élimination progressive, avant le 31 décembre 2004, de toutes les dispositions relatives au personnel de projet. Les fonctionnaires travaillant sous la supervision directe du HCR devraient être recrutés conformément au Règlement et au Statut du personnel de l'ONU à un poste inscrit au tableau d'effectifs du HCR ou pour un contrat de durée déterminée de 364 jours au plus. Dans son rapport pour 2003⁶, le Comité avait recommandé que le Haut Commissariat élimine progressivement dans les délais prévus le recours à du personnel de projet, en surveillant étroitement la situation pour que ce type d'irrégularités ne se reproduise plus. En mai 2006, la recommandation n'avait pas été intégralement appliquée.

122. Pour deux de ses projets de déploiement en cas d'urgence (« capacité de protection » et « réinstallation »), le Haut Commissariat a signé des accords avec deux ONG, qui tiennent à jour un fichier de personnes pouvant être rapidement mobilisées et déployées, et recrutent les intéressés lorsque ces bureaux lui en font la demande. Il a signé un sous-accord avec les ONG pour chacun de ces types de

⁵ Non compris les Volontaires des Nations Unies (440 au 15 juin 2005).

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5E (A/58/5/Add.5), chap. II, par. 82.

déploiement. Le personnel recruté au titre de ces accords s'acquitte de fonctions analogues à celles qui sont normalement assurées par les fonctionnaires permanents du Haut Commissariat et peut donc être considéré comme du personnel de projet bien que le Haut Commissariat considère ces deux programmes de déploiement comme des programmes de déploiement rapide permettant de disposer d'effectif supplémentaire ayant un mandat clairement défini. Quels que soient leurs mérites, ces arrangements ne respectent pas la politique susmentionnée, comme il a déjà été indiqué dans le rapport d'audit interne en date du 5 juillet 2001 et par le Comité des commissaires aux comptes.

123. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation réitérée par le Comité selon laquelle il convenait d'examiner la question des arrangements relatifs au personnel de projet et de publier une circulaire afin d'assurer la conformité des projets de déploiement avec le mémorandum intérieur susmentionné concernant le recrutement du personnel.

11. Division des relations extérieures

- 124. Le Haut Commissariat est tributaire des contributions volontaires à hauteur de 98 % de ses ressources. Le Comité a examiné comment la Division des relations extérieures du Haut Commissariat chargée de mobiliser les donateurs gérait les activités de collecte de fonds. Les principales conclusions du Comité ont été les suivantes en ce qui concerne les mesures que devrait prendre le Haut Commissariat :
- a) Définir ses priorités afin d'assurer que des ressources suffisantes soient consacrées aux activités productrices de recettes;
- b) Améliorer la définition et le suivi des indicateurs de résultat de la Division;
 - c) Évaluer l'impact de ses instruments de collecte de fonds;
 - d) Superviser les activités des bureaux extérieurs dans ce domaine;
- e) Poursuivre ses efforts en vue de relever le pourcentage que représentent les contributions non allouées à des fins déterminées dans ses ressources totales; et
- f) S'abstenir de signer des accords qui ne sont pas conformes aux règles de l'ONU applicables au personnel, aux fournisseurs et aux dispositions en matière d'audit.
- 125. Le principal rôle de la Division consiste à mobiliser un appui public, politique et financier en faveur des activités de l'Organisation. D'après le paragraphe 6.1.3 du chapitre 2 du Manuel du Haut Commissariat, la Division des relations extérieures cherche à établir et à maintenir des moyens efficaces de communication entre le Bureau dans son ensemble et ses interlocuteurs de l'extérieur : organismes des Nations Unies, membres du Comité exécutif et observateurs du Comité permanent, organisations internationales et intergouvernementales, donateurs publics, secteur privé (particuliers, sociétés et fondations), médias, organisations non gouvernementales, établissements universitaires et institutions de recherche, grand public. La Division rend compte directement au Haut Commissaire adjoint.
- 126. Les activités d'éducation du public et de sensibilisation ont comporté quatre grandes composantes : Journée mondiale des réfugiés, Programme relatif aux ambassadeurs itinérants, prix Nansen pour les réfugiés et Programme de

mobilisation des jeunes. La Division des relations extérieures est également chargée des activités suivantes : fourniture d'informations aux réfugiés et aux rapatriés; gestion, préservation et reproduction des documents et archives du Haut Commissariat; fourniture d'articles ayant pour objet de donner une visibilité aux opérations sur le terrain.

127. Pour s'acquitter de ces tâches, un budget d'un montant total de 14,5 millions de dollars a été alloué à la Division pour 2005 et la Division a employé 107 fonctionnaires (50 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 50 agents des services généraux et 7 administrateurs auxiliaires) sur un total de 120 postes autorisés.

128. Les résultats d'ensemble obtenus par la Division en ce qui concerne les activités de collecte de fonds (gouvernements et secteur privé) sont analysés dans le tableau ci-après :

Tableau 10 Ratios de collecte des fonds

		2001	2002	2003	2004	2005
A	Objectif de financement ^a (en millions de dollars des États-Unis)	1 015,5	1 057,0	1 166,9	1 232,9	1 359,0
В	Contributions des gouvernements (en millions de dollars des États-Unis)	762,5	795,4	909,7	936,0	957,8
C	Secteur privé (en millions de dollars des États- Unis)	16,7	18,7	19,2	26,3	34,5
D	Contributions en nature (en millions de dollars des États-Unis)	7,7	6,0	6,8	13,2	n.d.
E =	B + C + D (volume global des contributions en millions de dollars des États-Unis)	779,2	815,8	928,9	962,3	992,3
	Total/objectif (E/A), pourcentage	77	78	80	79	73
F	Personnes visées (en millions)	22	20,0	20,9	17,1	19,5
G	Effectifs de la Division des relations extérieures (en chiffres réels)	111	110	106	97	107
Н	Effectifs de la Division des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources (en chiffres réels)	29	26	25	22	28
I	Effectifs du Service du secteur privé et des affaires publiques (en chiffres réels)	21	21	19	15	12
	ntributions/personnes visées dollars des États-Unis) E/F	35	41	44	56	51
rela	ntributions des gouvernements/Division des ations avec les donateurs et de la mobilisation des sources (en millions de dollars des États-Unis) B/H	26	31	36	43	34
du	ntributions du secteur privé/personnel du Service secteur privé et des affaires publiques (en millions dollars des États-Unis) C/I	0,80	0,89	1,01	1,75	2,8

	2001	2002	2003	2004	2005
Volume des contributions/personnel de la Division des relations extérieures (en millions de dollars des États-Unis)	7,09	7,46	8,83	10,06	9,06
Volume des contributions/personnel de la Division des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources + personnel du Service du secteur privé et des affaires publiques (en millions de dollars					
des États-Unis)	15,74	17,45	21,27	26,36	24,48

^a Y compris les programmes supplémentaires.

129. Les résultats obtenus par la Division, mesurés par le montant des contributions obtenues par membre du personnel, se sont améliorés au cours des années.

Postes vacants

130. Au sein de la Division, le Service du secteur privé et des affaires publiques a enregistré un taux de vacance de postes de 21 % et a dû faire face à une situation difficile eu égard à l'importance cruciale des activités de collecte de fonds. La Division des relations extérieures a expliqué qu'en raison des compétences et connaissances spécialisées requises pour ce service, et du fait que le personnel possédant les qualifications voulues, considéré comme des « experts », ne pouvait être aisément trouvé parmi le personnel existant de l'organisation, un effort supplémentaire devait être fait pour identifier un candidat réunissant les conditions requises (fréquemment parmi des candidats de l'extérieur). Il en résultait un processus beaucoup plus long, de quatre à cinq mois au lieu de trois à quatre mois, qui était à l'heure actuelle le délai normal en ce qui concerne les ressources humaines (par exemple, tous les candidats internes à un poste d'agent des services généraux doivent d'abord être examinés avant qu'on puisse entamer un processus de recrutement à l'extérieur). De ce fait, le Haut Commissariat risque de manquer des occasions de financement.

131. Le Comité recommande que le Haut Commissariat prenne toutes les mesures appropriées pour pourvoir rapidement les postes vacants.

Situation financière

132. Les fonds du secteur privé ont augmenté de 107 % entre 2001 et 2005, passant de 16,7 millions de dollars à 34,5 millions de dollars, mais dans l'intervalle, leur proportion est demeurée constante, ne représentant que de 2 à 3 % du montant total des contributions versées au Haut Commissariat. Avec un objectif de 32 millions de dollars (y compris les contributions reçues comme suite au tsunami) de la part des donateurs privés en 2005 (sur un montant estimatif des contributions se chiffrant à 1 milliard 360 millions de dollars), l'évolution ne s'est pas inversée en 2005.

Budget

133. Un montant de 9,2 millions de dollars, non compris les dépenses de personnel, avait été alloué à la Division des relations extérieures en 2005. Depuis 2001, les dépenses au titre des projets ont représenté 80 % des dépenses annuelles. Les « projets » englobent les principaux domaines d'activité de la Division des relations

extérieures qui sont récapitulés plus haut. Dans leur ensemble, les dépenses ont augmenté de 51 % entre 2001 et 2004, cette augmentation étant plus rapide dans le cas des projets (54 %) que pour les autres rubriques (42 %). Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2005, le montant des engagements de dépenses (9,2 millions de dollars) étant sensiblement inférieur à celui des dépenses effectuées en 2004 (10,5 millions de dollars).

134. Le Comité recommande que le Haut Commissariat réexamine ses priorités afin de s'assurer que des ressources suffisantes soient allouées aux activités productrices de recettes, de manière à accroître les recettes provenant de la collecte de fonds.

Mandat en matière de collecte de fonds

- 135. La collecte de fonds est un élément essentiel des activités du Haut Commissariat. Il découle des textes fondamentaux du Haut Commissariat que cette activité revêt la même importance, en tant que mandatée par les organes délibérants, que la protection et l'assistance⁷, et aurait dû être considérée comme telle.
- 136. En particulier, il aurait fallu accorder à ces activités la même place qu'à celles concernant la protection et l'assistance dans le plan à moyen terme, ainsi que dans le budget-programme biennal de l'ONU, en se conformant tout spécialement au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Ce règlement et ces règles continuent de s'appliquer *mutatis mutandis* au « plan-programme biennal », qui remplace le plan à moyen terme à titre expérimental en tant que principale directive de politique générale de l'ONU.
- 137. Eu égard aux considérations qui précèdent, les activités de collecte de fonds ne sont pas des activités opérationnelles et ne correspondent pas non plus à des dépenses d'appui, mais sont « des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut Commissariat », comme l'indique l'article 20 du statut du Haut Commissariat.
- 138. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il convenait de positionner et de gérer les activités de collecte de fonds sur un pied d'égalité avec les autres activités exécutées en vertu des mandats prescrits par les organes délibérants.

Gestion des résultats

- 139. Il n'y avait pas de « plan de travail » à proprement parler qui soit appliqué officiellement au sein de la Division des relations extérieures. La Division utilisait divers documents, de nature plus ou moins informelle, et qui devenaient chaque année plus homogènes et plus formels depuis 2003.
- 140. Pour 2004, un tableau montrait la répartition des responsabilités au sein de la Division, sous forme de colonnes portant sur les buts stratégiques, les objectifs, les résultats attendus/principaux indicateurs mesurables et les services ou unités administratives responsables. Toutefois, deux éléments fondamentaux manquaient :

Voir résolutions 319 (IV) (par. 2 et annexe) de l'Assemblée générale, 428 (V) et annexe (statut du Haut Commissariat), 832 (IX), et 46/182, annexe (par. 31 et 32).

un échéancier et des objectifs chiffrés concernant les réalisations escomptées. Il ressort de l'examen des 58 indicateurs présentés que 11 d'entre eux (plus 19 %) étaient davantage des indicateurs des activités que prévoyait d'exécuter le Haut Commissariat que de l'impact quant aux objectifs visés. Sur les 47 autres indicateurs, 14 (24 %) étaient mesurables; pour 14 autres (24 %), les résultats pouvaient être vérifiés mais non pas chiffrés, et quant au 19 indicateurs restants (33 %), ils n'étaient pas mesurables.

- 141. En mars-avril, des « matrices d'objectifs des sections » ont été établies par chaque unité administrative, selon un mode de présentation uniforme et ayant pour but de relier les objectifs pour 2006 de chaque unité administrative avec un certain nombre de produits, d'indicateurs clefs, d'hypothèses et de contraintes, ainsi que d'échéanciers.
- 142. La Division des relations extérieures n'établissait pas de rapport d'exécution des programmes. Le chapitre 25 du rapport A/59/69 (Exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003) faisait uniquement état d'un taux élevé d'exécution des produits (98 %) pour le Haut Commissariat dans son ensemble (A/59/69, deuxième partie, chap. 23).
- 143. L'analyse des indicateurs proposés a montré que dans la Division des relations extérieures, ainsi que pour l'ensemble du Haut Commissariat, il restait des progrès à faire. Ces indicateurs pouvaient être améliorés à différents égards : utilité (impact sur les partenaires ou les publics visés et non pas une simple description des produits du Haut Commissariat), délais d'exécution des réalisations escomptées selon un échéancier défini au préalable (durant et après la période considérée) et énoncé d'objectifs clairement définis devant faire l'objet d'un suivi.

144. Le Comité recommande que le Haut Commissariat améliore les instruments de gestion des résultats de la Division des relations extérieures.

Renforcement des contributions des donateurs gouvernementaux

- 145. Le Haut Commissariat a un nombre concentré de donateurs : 3 donateurs ont financé 50 % des recettes provenant des gouvernements; 8 donateurs, 80 %; et 12 donateurs, 90 %. Depuis 2003, la Division des relations extérieures a défini les objectifs ci-après, qui sont décrits dans ses différentes directives et autres documents internes : renforcer les relations avec les 10 principaux donateurs; élargir la base des donateurs de manière à réduire une dépendance excessive; rechercher des sources complémentaires de financement et intensifier les processus et les appels interorganisations; et faire en sorte que le budget approuvé par le Comité exécutif soit exécuté de manière plus prévisible, avec davantage de souplesse, et qu'il soit financé à bref délai et intégralement.
- 146. La Division des relations extérieures a produit différents instruments visant à sensibiliser le personnel aux questions relatives à la collecte de fonds auprès des gouvernements. Un guide à l'intention des donateurs portant sur les contributions en nature a été publié en octobre 2000 et envoyé aux bureaux concernés durant les situations d'urgence.
- 147. Un guide sur les relations avec les donateurs et la mobilisation des ressources établi à l'intention des bureaux extérieurs (juillet 2003) est le seul instrument de référence disponible et a été largement diffusé. En 2005, un manuel relatif à la planification stratégique a été présenté aux membres du Comité supérieur de

gestion, à une réunion des représentants régionaux tenue à Genève ainsi qu'au personnel durant les visites effectuées sur le terrain et dans les pays donateurs. La Division des relations extérieures n'a pas été à même de mesurer l'utilisation du manuel et d'en évaluer l'impact sur les connaissances du personnel en matière de collecte de fonds.

148. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il convenait d'évaluer l'impact de ses instruments de collecte de fonds.

149. Le montant des contributions gouvernementales a augmenté de 36 % entre 2000 et 2004. L'objectif de renforcement des relations avec les principaux donateurs a été réalisé en ce qui concerne les institutions européennes et les États Membres, qui ont accru leurs contributions. L'objectif de l'élargissement de la base des donateurs a été réalisé, la conférence d'annonce de contributions ayant mobilisé un montant record de 317 millions de dollars de la part de 32 donateurs pour les opérations du Haut Commissariat en 2004, et de 405,4 millions de dollars de la part de 48 donateurs en 2005. Le Comité a également noté des améliorations dans l'échelonnement des annonces de contributions (19 % du montant total du budget avait fait l'objet d'une annonce de contributions en janvier 2000, et 38 % en 2005) et dans le montant des contributions annoncées avant le début de l'exercice : 168 millions en 2000, 358 millions en 2004 et 354 millions en 2005.

150. La Division des relations extérieures a organisé régulièrement des contacts, des consultations et des séances d'information avec les donateurs afin de maintenir l'intérêt des principaux donateurs et d'élargir la base des donateurs. Des efforts spécifiques ont été faits en 2002 et 2004 pour réduire l'écart entre les contributions effectives et les contributions potentielles en prenant des contacts avec les gouvernements dont on pensait qu'ils étaient davantage susceptibles d'augmenter leurs contributions. En 2005, le Haut Commissariat a identifié les pays à cibler en vue d'accroître les contributions durant les années à venir.

Contributions affectées à des fins déterminées

151. Du fait de la croissance zéro du budget au long des années, le montant des contributions affectées à des fins déterminées a augmenté. Ces contributions comportent des risques pour les projets et activités exécutés grâce aux donateurs et compromettent l'exécution des mandats des organisations. Le rapport des contributions non affectées à des fins déterminées (18 %) et le montant total des contributions est demeuré en 2004 en deçà de l'objectif fixé de 25 % du montant total des contributions, mais cet objectif avait été dépassé en 2005.

152. Le Comité recommande que le Haut Commissariat poursuive ses efforts en vue d'accroître la proportion des contributions non affectées à des fins déterminées dans ses ressources financières.

Appel global

153. L'un des principaux instruments utilisés pour mobiliser les donateurs est l'Appel global. Le rapport qui est envoyé chaque année aux donateurs en ce qui concerne l'ensemble des activités du Haut Commissariat est établi suivant le même cadre que pour l'Appel global. Le Comité a passé en revue tous les éléments du processus de production afin de déterminer s'il était conforme au processus d'appel mondial interorganisations, et il n'a relevé aucune divergence.

- 154. La Division des relations extérieures ne disposait pas de données sur la répartition externe/interne des rapports dans les bureaux extérieurs, sauf en ce qui concerne l'insuffisance ou l'excédent du nombre d'exemplaires. Le Groupe de l'édition électronique a mesuré le nombre de consultations sur le site Web. On a enregistré 39 629 consultations en ce qui concerne le *Rapport mondial pour 2004* et 19 347 consultations en ce qui concerne l'Appel global pour 2005. L'interface ayant été récemment modifié, le Groupe de l'édition électronique n'a pu déterminer quelle avait été la tendance au cours des dernières années.
- 155. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il convenait de suivre de plus près la distribution de son rapport ainsi que la possibilité d'y accéder par voie électronique dans les bureaux extérieurs et par l'intermédiaire du Groupe de l'édition électronique.

Activités de collecte des fonds des bureaux extérieurs

- 156. Le Guide sur les relations avec les donateurs et la mobilisation des ressources fait ressortir le rôle qu'exercent les bureaux extérieurs s'agissant de promouvoir les relations avec les donateurs, mais la Division des relations extérieures n'a pas assuré un suivi systématique des activités de collecte de fonds des bureaux extérieurs. La Division ne disposait pas de statistiques, notamment sur les réunions d'information organisées sur le terrain.
- 157. Un mémorandum intérieur a donc été envoyé en novembre 2005 par le Service administratif, précisant la nature des informations devant figurer dans les rapports établis par les bureaux extérieurs, et la Division des relations extérieures a encouragé les bureaux extérieurs à s'adresser à plusieurs sources pour leurs activités de collecte de fonds (secteur privé, organisations non gouvernementales et ambassades des gouvernements donateurs).
- 158. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité mixte selon laquelle il convenait d'améliorer son suivi des activités de collecte de fonds et des résultats obtenus par les bureaux extérieurs.

Accord avec les donateurs et établissement des rapports

- 159. Les accords avec les donateurs et les rapports établis en conséquence n'étaient pas harmonisés pour tous les donateurs. Certains gouvernements ont signé avec le Haut Commissariat des accords bilatéraux qui offrent un cadre global de financement et d'établissement des rapports, mais d'autres se fondaient uniquement sur l'Appel ainsi que sur le *Rapport mondial*. Certains donateurs ont également demandé que soient élaborés des accords prévoyant la soumission de documents distincts, précisant la nature des fonds supplémentaires et les modalités d'établissement des rapports. Le Comité a examiné tous les accords mondiaux et a recensé plusieurs différences.
- 160. Le mode de présentation des accords variait sensiblement d'un pays à l'autre à maints égards : durée, degré de précision des engagements pris par les donateurs, description des mandats et des objectifs du Haut Commissariat, conditions auxquelles doivent répondre les rapports et énoncé de conditions spécifiques, de sorte que les activités de suivi et d'établissement des rapports étaient malcommodes et absorbaient beaucoup de temps.

- 161. Certains accords comportaient des clauses ou énonçaient des objectifs qui étaient susceptibles de contrevenir aux règles de l'ONU. Par exemple, l'accord signé avec les États-Unis d'Amérique demandait au Haut Commissariat de relever de 13 % le pourcentage de ses ressortissants pour toute la catégorie des administrateurs et de donner aux fournisseurs américains un accès équitable aux possibilités d'achat. Le Haut Commissariat a signé un accord analogue avec le Danemark. Des clauses de cette nature sont contraires à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, à la règle de gestion financière 3.11 de l'ONU et à l'article 3.1 du Règlement de gestion par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions bénévoles.
- 162. L'Accord-cadre financier et administratif signé le 28 avril 2003 entre l'Union européenne et le Secrétariat de l'ONU contient une clause de vérification d'après laquelle la Commission peut effectuer des visites sur place, se procurer toutes les informations financières pertinentes et demander des éclaircissements, notamment au moyen de la vérification de documents, en s'adressant au Haut Commissariat et, pour les autres fonds et programmes concernés, par le biais de l'Accord-cadre financier et administratif. Cette clause risque de contrevenir au principe de l'audit unique, tel qu'il a été réaffirmé au long des années par le Secrétaire général, par l'Assemblée générale ainsi que par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, comme susceptible d'entraîner des chevauchements d'audit coûteux et d'une gestion malcommode.
- 163. Le Comité recommande que le Haut Commissariat adopte un mode de présentation de base pour les accords mondiaux conclus avec les donateurs et s'abstienne de signer des accords qui ne soient pas conformes aux règles de l'ONU applicables au personnel, aux fournisseurs et aux dispositifs en matière d'audit.

Collecte de fonds auprès du secteur privé

- 164. Le Haut Comité de gestion a approuvé la stratégie initiale de collecte de fonds auprès du secteur privé en 2002. Le Service du secteur privé et des affaires publiques a établi un plan d'action, mais ce dernier n'a pas été officiellement adopté. La stratégie à suivre a été examinée durant la retraite la plus récente tenue par le Haut Comité de gestion en juillet 2005, qui avait fixé pour objectif une augmentation, en l'espace de cinq ans, de 10 à 20 % de la part que représentaient les fonds versés par le secteur privé dans le budget du Haut Commissariat (c'est-à-dire que ces fonds augmenteraient d'un montant variant entre 100 millions et 200 millions de dollars), de préférence sous forme d'un apport soutenu de ressources provenant de particuliers plutôt que de sociétés.
- 165. La collecte de fonds organisée pour 2005 a donné de meilleurs résultats que prévu, représentant un montant de 32 millions de dollars, contre l'objectif initial de 23 millions de dollars, et faisant apparaître un taux de rendement de 5,2 % par rapport à un objectif de 4 %.
- 166. Le budget pour 2006 du Service du secteur privé et des affaires publiques a été ramené à 3,6 millions de dollars, contre 6,1 millions de dollars en 2004. Cela est contraire à la stratégie mentionnée plus haut et risque en outre de réduire davantage encore la part que représente le secteur privé dans les fonds recueillis par le Haut Commissariat.

167. À des fins de comparaison, en 2004, l'UNICEF disposait d'un effectif de 216 fonctionnaires chargés des activités de collecte de fonds, non compris le personnel des 36 comités nationaux, contre 16 fonctionnaires au Haut Commissariat, et la collecte de fonds avait représenté 26 % du budget de 2004 de l'UNICEF, contre 1,9 % dans le cas du Haut Commissariat. Le personnel de l'UNICEF chargé de collecter des fonds agit par ailleurs dans une optique axée sur les « placements », consistant à réinvestir une partie des fonds recueillis à l'issue des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé. Le Haut Commissariat a envisagé d'instituer un programme de collecte de fonds de cette nature, par l'entremise d'un mécanisme ayant pour objet d'accroître les recettes, qui n'était pas encore en place au moment où le Comité a effectué son audit (novembre 2005).

Tableau 11 Comparaison des activités de collecte des fonds du secteur privé, UNICEF-Haut Commissariat

	2004		
	Haut Commissariat	UNICEF	
Effectifs du Service du secteur privé et des affaires publiques	16	216	
Effectif total	6 885	6 397	
Pourcentage des effectifs dont les activités portent sur la collecte de fonds	0,2 %	3,4 %	
Bénéfice net d'exploitation du Service du secteur privé et des affaires publiques	20	509	
Ratio des fonds collectés par fonctionnaire (en millions de dollars)	1,25	2,38	
Budget du Service du secteur privé et des affaires publiques consacré aux dépenses de fonctionnement	5,3	18,6	
Fonds de « placement » du Service du secteur privé et des affaire publiques	s –	14,2	
Montant total des dépenses du Service du secteur privé et des affaires publiques	5,3	33,8	
Ratio de rendement des placements	3,77	14,5	
Montant total des dépenses (en millions de dollars)	1 032	1 969	
Proportion des fonds collectés dans le budget global	1,9 %	26 %	
Ambassadeurs itinérants			
Internationaux	5	27	
Régionaux		4	
Nationaux		194	
Total	5	225	
Associations nationales	5	37	

Source : Division des relations extérieures du Haut Commissariat – site de l'UNICEF sur le Web.

168. Le Comité recommande que le Haut Commissariat alloue les ressources provenant de la collecte de fonds conformément à ses objectifs, dans le cadre d'un plan de collecte de fonds pluriannuel cohérent.

Autres activités de relations extérieures

a) Ambassadeurs itinérants

169. Le Haut Commissariat a récemment refait surface dans le domaine des ambassadeurs itinérants. À ce jour, cinq ambassadeurs itinérants du Haut Commissariat ayant des antécédents professionnels et personnels très différents mettent leurs talents au service des réfugiés : Barbara Hendricks (nommée en 1987), Adel Imam (2000), Angelina Jolie (2001), Giorgio Armani (2002) et Julien Clerc (2003).

170. En comparaison, l'UNICEF utilise les services de 27 ambassadeurs internationaux, 4 ambassadeurs régionaux et 194 ambassadeurs nationaux dans 60 pays, tandis que le Secrétaire général a parfois fait appel au concours d'anciens chefs d'État qui agissent en tant que ses représentants.

b) Prix Nansen

171. Connu antérieurement sous le nom de médaille Nansen, le prix Nansen, créé en 1954, doit son nom à l'explorateur norvégien de l'Arctique Fridtjof Nansen, nommé en 1921 par la Société des Nations au tout premier poste de haut commissaire pour les réfugiés. Le prix consiste en l'octroi d'une médaille et d'une somme de 100 000 dollars depuis 1979, imputée au budget annuel. Il est décerné par un comité présidé par le Haut Commissaire et composé de personnes désignées chaque année par des gouvernements et des organisations internationales à une personne ou à un groupe de personnes pour récompenser leurs services exceptionnels à l'appui de la cause des réfugiés. L'Administration du HCR a expliqué que le principal groupe ciblé était non pas le public en général mais les partenaires, qui jouent également un rôle très important pour permettre au Haut Commissariat de continuer à fonctionner. Il semble que le rendement des placements soit limité, pour ce qui est de leur impact en matière de collecte de fonds, du fait de leur couverture médiatique réduite.

c) Journée mondiale des réfugiés

172. La Division des relations extérieures s'efforce d'évaluer l'impact de la Journée mondiale des réfugiés en chiffrant la valeur financière de tous les messages télévisés diffusés dans le monde entier en 2004. Il s'agissait d'un montant équivalant à 1 560 000 dollars. Une somme de 300 000 dollars ayant été placée, le rendement des investissements aurait été de 5/1 (1,5 contre 0,3) pour ce qui est de la couverture médiatique de la manifestation. Cependant, aucun grand pays, exception faite de l'Australie et de l'Italie, ne figurait sur la liste, ce qui a manifestement réduit l'impact de la couverture médiatique de l'opération de collecte de fonds, et le Haut Commissariat ne disposait d'aucune donnée sur l'impact effectif éventuel de ses activités.

d) Rapport sur les réfugiés dans le monde

173. Le *Rapport sur les réfugiés dans le monde* a été décrit dans le chapitre 2 du Manuel du Haut Commissariat comme représentant l'une des publications phares du Haut Commissariat, qui paraît tous les deux ans. Toutefois, l'édition précédente a été publiée en 2000 et la suivante (projet qui a débuté vers la fin de 2004) est parue en avril 2006.

174. Le Comité recommande que le Haut Commissariat améliore son analyse des objectifs et des ressources allouées à des activités telles que les ambassadeurs itinérants, le prix Nansen, la Journée des réfugiés dans le monde et le *Rapport sur les réfugiés dans le monde* pour ce qui est de la sensibilisation du public et des résultats escomptés en matière de collecte de fonds.

12. Service d'audit interne du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

175. Le Service d'audit du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) chargé du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été créé en 1998 pour assurer la fonction de contrôle interne du HCR et il relève directement du Secrétaire général adjoint chargé du BSCI, conformément à l'article 12 du Règlement financier du HCR, stipulant que « toutes les transactions financières et activités connexes régies par ce règlement feront l'objet d'une vérification par la Section d'audit du HCR, du Bureau pour les services de contrôle interne ». À partir de 2003, jusqu'à la fin de 2005, le Service d'audit du BSCI chargé du HCR faisait partie de la Division II de l'audit interne.

176. Le Service d'audit du HCR a effectué une opération interne d'évaluation de la qualité en août-septembre 2005 afin d'établir son degré de conformité aux normes internationales. Cette auto-évaluation s'est faite suivant les lignes directrices et les procédures recommandées par l'Institut des auditeurs internes dans son *Manuel de contrôle de la qualité* (4^e éd., 2002), et a été validée par des experts indépendants. Du 31 octobre au 3 novembre 2005, une équipe extérieure de l'UNICEF, dirigée par le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF, a procédé à une validation indépendante de cette évaluation interne. Elle a pu formuler une opinion sur les travaux de l'équipe chargée de l'évaluation interne et sur ses conclusions.

Opération interne d'évaluation de la qualité

177. L'équipe chargée de l'évaluation interne a estimé que, dans l'ensemble, le Service d'audit du BSCI chargé du HCR « respectait en règle générale⁸ » les Normes de l'Institut des auditeurs internes et la plupart des différentes séries à l'intérieur de ces normes. En ce qui concerne les séries considérées comme étant « partiellement respectées », l'équipe chargée de l'évaluation interne a constaté que : a) cela n'entravait pas de manière significative la capacité du Service d'audit du HCR de « remplir ses fonctions » et b) le Service d'audit du HCR pouvait continuer à insérer dans ses rapports une note, précisant que les vérifications en question avaient été effectuées conformément aux Normes de l'Institut des auditeurs internes. Même si le sentiment était que le Service d'audit du BSCI chargé du HCR

⁸ Opération interne d'évaluation interne de la qualité du Service d'audit du HCR, 21 décembre 2005.

respectait généralement les Normes de l'Institut des auditeurs internes, des mesures correctives devaient être prises dans certains domaines.

178. Le Comité recommande que le Service d'audit du Bureau des services de contrôle interne chargé du Haut Commissariat pour les réfugiés mette en œuvre toutes les recommandations figurant dans son rapport d'évaluation interne.

Dotation en effectifs

- 179. Le Service d'audit du HCR ne dispose pas d'analyse détaillée de la dotation en effectifs, d'évaluation de ses besoins ou de données sur les ressources humaines nécessaires pour le bon fonctionnement des services d'audit interne.
- 180. Dans son rapport sur les enseignements tirés de l'emploi de vérificateurs des comptes résidents dans les missions de maintien de la paix (A/55/735), le Secrétaire général note que, pour assurer une vérification interne adéquate des opérations des missions de maintien de la paix, le Bureau des services de contrôle interne avait recommandé qu'un poste de vérificateur des comptes résident de la classe P-4 ou P-3 soit créé pour chaque tranche de 100 millions de dollars de dépenses annuelles imputée sur le budget et que, dans le cas des missions ayant un budget annuel supérieur à 200 millions de dollars, il soit créé en outre un poste d'assistant à la vérification des comptes de la classe G-6 ou G-7.
- 181. Le Comité est d'avis que le nombre de vérificateurs par tranche de 100 millions de dollars de dépenses imputées sur le budget n'est que l'un des indicateurs à utiliser pour l'affectation des ressources. Cet indicateur doit être ajusté en fonction de facteurs tels que les risques et la complexité des opérations.
- 182. Cependant, au moment où le HCR et le BSCI ont conclu leur mémorandum d'accord, les dépenses annuelles du HCR s'établissaient à 801 millions de dollars (voir les états financiers pour 2001), alors qu'elles ont atteint 1 milliard 144 millions de dollars pour 2005, soit une augmentation de 42 %. Malgré cette différence substantielle, les dispositions du mémorandum d'accord concernant le niveau de ressources nécessaires pour assurer une vérification interne adéquate n'avaient pas été revues depuis 2001.
- 183. Le Comité recommande que le Haut Commissariat pour les réfugiés, en concertation avec le Bureau des services de contrôle interne, ajuste la méthode qu'il utilise pour affecter des ressources à l'audit de ses missions.

Gestion des ressources

184. Le Comité s'est penché sur le respect de la norme 2030 de l'Institut des auditeurs internes, sur la gestion des ressources, qui dispose que « le responsable de l'audit interne doit veiller à ce que les ressources affectées à cette activité soient adéquates, suffisantes et mises en œuvre de manière efficace pour réaliser le programme approuvé ».

a) Exécution des plans de vérification

185. Par rapport aux années précédentes, les ajustements apportés en 2005 aux plans de vérification, en termes de journées annulées ou ajoutées, sont loin d'être négligeables : sur un total initial de 1 585 journées, 27 % des journées inscrites au

budget ont été reportées ou annulées, alors que des projets supplémentaires, correspondant à 18 % de ce total, ont été exécutés. Or les annulations et les ajouts représentaient dans chaque cas 5 % du total inscrit au budget en 2004 et 7 % en 2003. Dans l'ensemble, sur 41 projets prévus en 2005, conformément au plan de vérification qui avait été approuvé, 36 devaient être terminés ou en cours à la fin de l'année, dont huit audits non prévus au départ (représentant 285 jours-auditeur), alors que 14 projets avaient dû être annulés ou reportés (représentant 430 jours-auditeur). Il a également été nécessaire d'augmenter le budget de certaines des vérifications effectuées, aboutissant à un total de 1 527 jours-auditeur pour 2005 (soit 96 % du budget original).

b) Ressources disponibles (conformité avec le mémorandum d'accord)

186. Au paragraphe 13 du mémorandum d'accord, le HCR et le BSCI convenaient que, pour assurer une vérification adéquate des activités courantes du HCR, il fallait suffisamment de fonds pour financer au moins 15 postes (1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 5 P-2/3, 3 agents des services généraux). Deux vérificateurs résidents ont ensuite été recrutés, ce qui correspond à un poste (Afghanistan/Pakistan et Soudan/Burundi⁹). Cependant, le Comité a constaté que, sur l'organigramme fourni par le Service d'audit du HCR, la dotation en effectifs de la Section n'était pas conforme au mémorandum d'accord et que l'équivalent de deux postes et demi n'avait pas été pourvu.

187. Le Comité a constaté que le chef de service, exerçant également les fonctions de Directeur de la Division II de l'audit interne, n'avait consacré que la moitié de son temps au Service d'audit du HCR, alors que son poste était financé en totalité par le HCR. Le Service d'audit du BSCI chargé du HCR a expliqué que cela faisait suite à la demande du précédent secrétaire général adjoint chargé du BSCI et ne devait durer au départ que peu de temps. Malheureusement, cette situation s'était prolongée à cause de problèmes imprévus de budgétisation et de dotation en effectifs qui se posaient à New York. Pour compenser cela, des fonctionnaires d'autres sections de la Division II de l'audit interne avaient été affectés aux audits du HCR, notamment un vérificateur des comptes hors classe (P-5) et des vérificateurs à la classe P-4 et à la classe P-2/3.

188. Le Service d'audit du Bureau des services de contrôle interne chargé du Haut Commissariat pour les réfugiés s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait veiller à ce que les ressources fournies par le HCR soient effectivement disponibles et allouées à la prestation de services d'audit interne au HCR, conformément au mémorandum d'accord conclu en 2001.

189. Un poste de la classe P-4 (Genève) et un poste de la classe P-3 (Nairobi), financés par le HCR, n'ont pas été pourvus. Le Service d'audit du BSCI chargé du HCR a expliqué que ces postes n'avaient pas été pourvus dans des délais raisonnables principalement à cause des contraintes inhérentes au système de recrutement et de promotion de l'ONU. Il s'efforcerait à l'avenir de pourvoir les

⁹ Le Service d'audit du BSCI chargé du HCR a fait savoir qu'il n'y avait en permanance qu'un seul vérificateur résident à la fois, puisque les postes Afghanistan/Pakistan et Soudan/Burundi n'avaient pas été financés en parallèle et n'étaient donc pas financés pour 24 mois, mais pour 12 mois en tout.

postes dans des délais raisonnables en tenant compte des contraintes imposées par le processus de recrutement de l'ONU.

Capacités d'audit dans le domaine des technologies de l'information et des communications

190. Au paragraphe 263 du rapport de 2004¹⁰, le Comité avait également recommandé au BSCI de faire le nécessaire pour obtenir les ressources dont il avait besoin pour effectuer des audits valables dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le Service d'audit du BSCI chargé du HCR avait deux vérificateurs compétents en la matière (auditeurs agréés de systèmes d'information). Deux autres, détachés de la Division II de l'audit interne, participaient périodiquement aux audits des technologies de l'information et des communications pour le HCR.

191. Le Service d'audit du HCR était en train de mettre la dernière touche à sa stratégie d'audit en matière de technologies de l'information et des communications et prévoyait réévaluer ses besoins en la matière. Il a précisé que les compétences spécialisées (technologies de l'information et des communications ou autres) seraient prises en compte dans les prochaines décisions de recrutement.

Évaluation des risques

192. La norme 2010 de l'Institut des auditeurs internes stipule que le « programme des missions d'audit interne doit s'appuyer sur une évaluation des risques réalisée au moins une fois par an et tenir compte du point de vue de la Direction générale et du Conseil ». D'après le manuel d'audit élaboré par le Service d'audit du HCR, « les activités d'audit interne du HCR devraient être effectuées en fonction de plans d'audit annuels ou à moyen terme établis par le chef de service et d'autres fonctionnaires compétents. Ces plans d'audit devraient prendre en compte la stratégie générale en matière d'audit du Service d'audit du HCR et des objectifs fixés à cet égard pour la période considérée. La planification devrait être fondée sur l'évaluation des risques et privilégier les sujets d'audit considérés à haut risque. » Au moment de l'évaluation interne le Service d'audit du BSCI chargé du HCR basait son analyse des risques sur la « période d'audit du HCR » pour les opérations sur le terrain et sur la stratégie d'audit du HCR pour le Siège. En juin 2006, le Service déclarait qu'une évaluation des risques était en cours.

193. Les activités du HCR devant faire l'objet d'un examen ainsi que les opérations sur le terrain et les thèmes ou départements du Siège devant faire l'objet d'un audit sont sélectionnés en partant du principe que plus une opération urgente et complexe est coûteuse, plus les risques sont élevés. Selon le HCR, les plans annuels sont établis en fonction non seulement de l'importance des sommes en jeu mais aussi des notations des précédents audits (dans la moyenne, en dessous de la moyenne, etc.), des conditions de travail, de la notoriété de l'opération, des changements dans l'administration, des informations et conclusions des audits effectués par d'autres organes de contrôle.

194. Le Service d'audit du Bureau des services de contrôle interne chargé du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'est rangé à la

06-41586 51

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément nº 5 (A/59/5), chap. II.

recommandation du Comité selon laquelle il devrait étayer de documents son cadre d'évaluation des risques.

195. Cependant, nonobstant les critères effectivement retenus pour le choix des activités du HCR à examiner, les plans d'audit annuels ne se fondaient pas sur une analyse des risques étayée de documents. La période d'audit visait principalement à gérer les activités d'audit en fonction de ressources limitées, sans en compromettre la qualité ou la portée tout en assurant une vérification adéquate. Considérer les sommes en jeu comme l'un des principaux critères servant à évaluer les risques 11 n'aide guère dans l'analyse des risques et ne saurait être interprété comme étant une évaluation des risques à proprement parler au sens des dispositions adoptées par l'Institut des auditeurs internes.

196. Il fallait également mettre en place un cadre d'évaluation des risques. Avec l'aide d'un consultant qui a accepté d'offrir ses services à titre gracieux, le Service d'audit du BSCI chargé du HCR s'emploie depuis 2004 à définir une démarche systématique s'agissant d'identifier, d'évaluer et de comprendre les risques. En avril 2006, le projet n'était pas encore terminé. En outre, au moment de notre examen, le Service d'audit du HCR s'efforçait de déterminer le profil de risque du HCR, parallèlement à un exercice d'évaluation des risques de haut niveau mené par le BSCI, pour le plan d'audit de 2007.

Retards dans la parution des rapports d'audit

197. Au paragraphe 267 du rapport 2004¹², le Comité a recommandé au BSCI de s'attaquer aux causes des retards dans la communication des résultats des audits pour que les rapports puissent être publiés en temps utile. Malgré certains progrès, le Service d'audit du BSCI chargé du HCR pourrait encore améliorer la mise en œuvre de cette recommandation.

198. Le paragraphe 10 du mémorandum d'accord conclu avec le HCR concernant les services d'audit interne prévoit que le Service d'audit du HCR s'efforcera de soumettre à la haute direction du HCR un rapport d'audit final dans les quatre mois suivant la fin des activités d'audit. En 2005, le délai moyen entre la fin des activités d'audit sur le terrain et la parution d'un rapport était de 105 jours civils, contre 183 en 2000, 142 en 2002 et 112 en 2004. Dans l'ensemble, l'objectif de quatre mois était dépassé.

199. À titre de comparaison, il est actuellement courant qu'il s'écoule en moyenne 30 jours civils entre la fin des activités d'audit sur le terrain et la parution du rapport d'audit final¹³. Le délai reste donc souvent long, en dépit des efforts importants qui sont déployés.

^{11 «} En principe, les ressources d'audit disponibles sont concentrées sur les programmes qui absorbent la majorité des ressources du HCR. Cette approche suit le principe de l'importance relative et vise à donner aux dirigeants du HCR des assurances raisonnables sur les programmes du HCR les plus pesants sur le plan financier. L'objectif d'une telle stratégie d'audit ne serait pas de couvrir le plus grand nombre de programmes de pays possible mais la majeure partie des sommes en jeu ». (Source : Service d'audit du BSCI chargé du HCR, « The UNHCR Internal Audit Cycle », juillet 2002, par. 4)

¹² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément nº 5 (A/59/5), chap.II.

¹³ Source: Réseau mondial d'information sur l'audit qui relève de l'Institut des auditeurs internes.

200. Le Service d'audit du Bureau des services de contrôle interne chargé du Haut Commissariat pour les réfugiés s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il faudrait encore réduire le délai entre la fin des activités sur le terrain et le rapport d'audit final.

Langue des rapports

201. La norme 2400 de l'Institut des auditeurs internes stipule que « les auditeurs internes doivent communiquer les résultats de la mission ». En 2005, le Service d'audit du BSCI chargé du HCR a examiné les opérations du HCR sur le terrain dans 26 pays, dont 8 pays francophones. Le français est l'une des deux langues de travail de l'ONU. Or le Service d'audit du BSCI chargé du HCR n'avait pas encore envisagé de remettre au HCR des rapports en français, même lorsque le français est la langue officielle ou la langue la plus couramment parlée dans le bureau du HCR faisant l'objet de la vérification. Cela peut faire obstacle à la compréhension des rapports, ainsi qu'à la diffusion des pratiques optimales et des recommandations formulées par le Service d'audit du HCR.

202. Le Service d'audit du HCR est en partie d'accord et prévoit fournir une version française des résumés des rapports d'audit ayant trait aux activités menées par le HCR dans des pays francophones. Cela dit, il ne dispose ni des compétences ni des ressources pour traduire ou faire traduire les rapports d'audit dans leur intégralité.

203. Le Comité recommande que le Bureau des services de contrôle interne présente, le cas échéant, ses rapports dans les deux langues de travail de l'ONU.

13. Prévention et gestion des fraudes dans le domaine de l'informatique et de la télématique

204. Le Comité s'est intéressé à la prévention et à la gestion des fraudes dans le domaine de l'informatique et de la télématique et a constaté certaines lacunes. Le HCR s'est rangé à certaines des recommandations du Comité, mais a indiqué qu'au vu des restrictions budgétaires existantes et de la politique de gel des effectifs, il semblait peu réaliste de passer à la mise en œuvre avant la fin de 2007, étant entendu que le conseil de gouvernance devrait donner les autorisations voulues. Dans l'intervalle, le HCR a estimé qu'il avait la situation bien en main en ce qui concernait les principaux risques qui pouvaient toucher les systèmes essentiels.

Politiques et respect des consignes

205. Le HCR a convenu que la circulaire du Secrétaire général concernant l'utilisation des moyens et des données informatiques et télématiques (ST/SGB/2004/15) et d'autres consignes ne permettaient pas de faire face aux risques informatiques et aux nouvelles formes de fraude, telles que l'hameçonnage (technique qui consiste à s'emparer de données personnelles telles que numéros de carte de crédit, numéros de sécurité sociale, identifiants et mots de passe), qui visent les organisations par l'intermédiaire de leur personnel.

206. Le Comité recommande que le HCR se penche sur ses politiques de sécurité chaque année pour déterminer si elles continuent d'être adaptées aux risques.

207. Le HCR a indiqué qu'il se doterait d'une politique de sécurité informatique en bonne et due forme.

208. Le HCR a également indiqué qu'il n'avait pas de politiques concernant le classement des documents, ce qui est contraire aux principes énoncés à la section 3 de la norme ISO 17799 de 2005. Composée de 11 sections, cette norme est devenue la norme internationale de gestion de la sécurité informatique, encore qu'elle n'ait pas encore été adoptée par le système des Nations Unies. Son application est certes facultative, mais le HCR se prive ainsi de moyens qui lui permettraient de protéger efficacement ses données.

209. Le Comité recommande que le HCR mette au point des politiques concernant le classement des documents et/ou des données, y compris les droits d'accès y afférents.

210. Aucune vérification n'est faite avant d'autoriser des membres du personnel à accéder aux réseaux et aux systèmes, si ce n'est la vérification des états de service à laquelle procède le responsable des recrutements lorsqu'il contacte les trois personnes pouvant donner des références qui sont désignées par les candidats à un poste. Il n'y a pas non plus de procédure de vérification en ce qui concerne les stagiaires, les consultants et les vacataires, alors que nombre d'utilisateurs bénéficient de droits étendus leur permettant par exemple de créer des comptes et d'octroyer des droits d'accès à d'autres utilisateurs.

211. Le HCR s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à mettre en œuvre des procédures plus strictes pour vérifier les états de service, notamment ceux des non-fonctionnaires, en particulier pour les personnes qui ont des droits d'accès privilégiés (administrateurs de bases de données et de systèmes et autres super-utilisateurs).

212. Le HCR a fait savoir qu'il avait lancé un programme dans le cadre duquel le Bureau de l'Inspecteur général dispense des consignes au personnel technique doté de droits d'accès privilégiés aux systèmes informatiques et lui demande de signer un serment de confidentialité, qui complète le contrat type que tous les fonctionnaires signent au moment de leur recrutement dans le système des Nations Unies. Il a également indiqué que la question des non-fonctionnaires serait abordée dans la nouvelle politique sur la sécurité informatique.

Mécanismes de protection des systèmes informatiques

- 213. Le HCR recourt à quatre types de mécanismes de protection pour ses différentes applications : projet de renouvellement des systèmes de gestion (PeopleSoft), applications des bureaux extérieurs, applications sur ordinateurs individuels et applications sur gros système. Il a pris plusieurs mesures afin de veiller à ce que les applications soient conçues et gérées de façon à assurer la sécurité et la confidentialité des données.
- 214. Le HCR s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à améliorer la validation indépendante des pratiques de sécurité en vigueur pour ses applications.
- 215. Le HCR a confié les fonctions de gestion de la sécurité au Service des solutions informatiques, lequel se charge d'accorder les droits d'accès aux applications et aux données correspondantes, mais il n'y a pas de pratiques bien

établies concernant la séparation des fonctions aux fins de la gestion des droits d'accès.

- 216. Le HCR s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il adopte une politique portant sur tous les aspects de la gestion des autorisations (personnes habilitées à demander un identifiant, définition des services et des données auxquels les utilisateurs ont accès, gestion des exceptions, changements touchant le personnel, suppression des droits d'accès).
- 217. L'accès aux systèmes est contrôlé au moyen d'identifiants et de mots de passe. Bien que les enregistreurs de frappes et autres logiciels espions soient très répandus, le HCR n'a pas encore envisagé d'adopter d'autres méthodes pour vérifier l'identité des utilisateurs et n'oblige pas non plus les utilisateurs à se plier à certaines règles concernant les mots de passe en raison des réticences rencontrées, sauf dans le cas du projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP). Le HCR a estimé qu'il avait adopté des pratiques communément utilisées et adaptées aux types de risques auxquels il était exposé.
- 218. Le HCR n'a pas fait d'essais avec des logiciels permettant de deviner les mots de passe. Le Comité est conscient que les techniques de vérification de l'identité des utilisateurs qui reposent sur des éléments autres que les mots de passe sont plus onéreuses, mais estime que le fait de vérifier la fiabilité des mots de passe aiderait le HCR à s'assurer que ses pratiques actuelles sont réellement suffisantes.
- 219. Faute de vérifications appropriées portant sur le partage et la divulgation des mots de passe, il était impossible de mesurer l'étendue du problème, mais le HCR a admis que les mots de passe continuaient d'être consignés par écrit.
- 220. Le Comité recommande que le HCR et les autres organismes des Nations Unies procèdent dans un avenir proche à des essais avec des logiciels permettant de deviner les mots de passe afin de déterminer si les mots de passe garantissent un niveau de sécurité suffisant.
- 221. Le HCR n'a pas fourni de rapports montrant qu'il avait procédé à des essais afin de s'assurer que les droits d'accès étaient effectivement accordés aux personnes dûment habilitées, comme le Contrôleur l'avait demandé. Il est donc impossible de savoir combien de comptes sont inactifs et combien de personnes ont quitté l'organisation sans que leurs droits d'accès soient annulés. Le HCR a prévu de renforcer le mécanisme permettant de suivre la répartition des différents droits d'accès à ses principaux systèmes. Dans le cas d'applications mises au point ou adaptées par des intervenants extérieurs, le HCR a fait savoir qu'il n'avait pas testé l'intégrité de l'accès aux fonctionnalités et aux données.
- 222. Le HCR s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il vérifie l'intégrité de l'accès aux fonctionnalités et aux données des applications mises au point ou adaptées par des intervenants extérieurs.

14. Activités relatives aux victimes du tsunami

223. Le 26 décembre 2004, un séisme sous-marin de force 9 s'est produit sur la côte occidentale de l'île de Sumatra au nord de l'archipel indonésien. Le séisme a déclenché une série de tsunamis massifs, de 10 mètres de haut, qui ont dévasté les villes et villages du littoral en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. La catastrophe a fait plus de 168 000 morts et a déplacé des millions de personnes. Le bilan en

Indonésie s'est établi à 115 000 morts, et le Ministère de la santé a signalé dans un premier temps que le nombre de déplacés dépassait les 610 000. À Sri Lanka, la catastrophe a fait plus de 35 000 morts et déplacé plus de 550 000 personnes; elle a aussi détruit quelque 65 000 logements et en a gravement endommagé 40 000 autres.

Évaluation

224. Le tsunami a conduit le HCR à prendre part à une opération qui n'était pas liée à la protection des réfugiés, en réponse à une demande du Secrétaire général engageant tous les organismes des Nations Unies à apporter leur concours pour faire face à une catastrophe naturelle majeure. Une fois terminée la phase d'urgence et compte tenu des sommes importantes demandées lors de l'appel éclair, le Haut Commissariat s'est trouvé en possession de fonds dont l'utilisation n'était pas directement liée à son mandat. Malgré le côté exceptionnel de cette situation, le HCR n'a procédé à aucune évaluation pour tirer les enseignements d'une expérience qui pourrait l'aider à participer à des opérations de secours engagées à la suite de catastrophes naturelles.

225. Le Comité recommande que le HCR procède à une évaluation des activités qu'il a engagées dans le cadre du tsunami afin d'appliquer les enseignements dans d'autres opérations entreprises à la suite de catastrophes naturelles.

Contributions reçues

226. Comme indiqué dans le tableau 14, le HCR a reçu plus de 59 millions de dollars au titre des opérations de secours engagées après le tsunami. Les contributions en nature reçues au même titre n'ont pas été suivies comme il fallait pour que l'on puisse savoir le montant exact des ressources mises à la disposition du Haut Commissariat. À Sri Lanka, les contributions en nature ont été estimées à 600 000 dollars, mais aucun document ne vient étayer ce chiffre. En Indonésie, ce n'est qu'après l'audit du Comité que le HCR a comptabilisé dans ses états financiers la contribution en nature qu'il considérait comme la plus importante pour les opérations de secours dans le pays, à savoir l'équivalent de 3,3 millions de dollars reçu du Gouvernement suisse. Il n'a cependant pas comptabilisé dans ses états financiers les autres contributions en nature reçues en Indonésie, telles que les moyens militaires mis à sa disposition par les Gouvernements des États-Unis et de l'Indonésie, les moyens de transport offerts par des sociétés privés ou d'autres services.

Tableau 12 Contributions reçues par le HCR pour les opérations engagées après le tsunami

(En dollars des États-Unis)

	Total	Régional ^a	Indonésie	Sri Lanka	Somalie
Contributions					
Australie	774 593			774 593	
Canada	2 432 575	1 612 903	606 557	213 115	
Danemark	1 824 818			1 824 818	

	Total	Régional ^a	Indonésie	Sri Lanka	Somalie
Commission européenne	3 668 630			3 668 630	
Allemagne	6 209 150		4 575 163	1 633 987	
Grèce	3 823 174		3 823 174		
Irlande	678 426	678 426			
Italie	265 252				265 252
Japon	15 000 000		13 000 000	2 000 000	
Liechtenstein	26 549	26 549			
Luxembourg	1 017 639	1 017 639			
Pays-Bas	1 854 000			1 854 000	
Nouvelle-Zélande	2 130 300	2 130 300			
Norvège	5 163 651	5 163 651			
Arabie Saoudite	500 000		500 000		
Espagne ^b	153 579	153 579			
Suisse	515 987				515 987
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	818 823		766 284	52 539	
Donateurs privés	12 361 254	2 610 486	6 156 073	3 475 594	119 101
Total	59 218 401	13 393 533	29 427 251	15 497 276	900 341

^a Les fonds régionaux peuvent être utilisés indifféremment dans les trois pays.

Dépenses

227. Le Comité a noté que le montant indiqué plus haut dépassait le montant des dépenses engagées au titre des activités liées au tsunami en 2005. En Indonésie, le taux de dépenses était relativement faible au 31 janvier 2006, puisque les dépenses ont atteint au total 46 % de ce qui était prévu au budget et 51 % ont été consacrés aux opérations de secours après le tsunami. À Sri Lanka, au 31 décembre 2005, 9,5 millions sur les 15,5 millions de dollars reçus pour faire face aux conséquences du tsunami ont été dépensés, soit 61 % des contributions reçues.

Tableau 13 Comparaison entre les dépenses et les contributions reçues par le HCR dans le cadre des activités liées au tsunami

(En millions de dollars É.-U.)

	Contributions reçues	Évaluation des besoins	Dépenses	Dépenses/ contributions
Total	59,2	60,0	34,0	57 %
Indonésie	29,4	42,0	19,3	66 %
Sri Lanka	15,5	15,3	9,5	61 %

^b Contributions des communautés autonomes et des autres administrations publiques versées au Haut Commissariat par l'intermédiaire du Gouvernement central.

- 228. À Sri Lanka comme en Indonésie, le Comité a constaté des retards dans l'exécution des programmes qui ont fait suite à la phase d'urgence et pour lesquels des fonds avaient été demandés lors de l'appel éclair. Ces retards expliquent pourquoi la plupart des fonds n'ont été ni décaissés ni engagés en Indonésie à la fin de 2005.
- 229. Le HCR s'était engagé à construire 4 400 abris au total dans les circonscriptions d'Ampara et de Jaffna, à Sri Lanka, par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution. En mai 2005, seuls 252 abris, soit 6 % du total prévu, avaient été construits. L'objectif a cependant été rempli à la fin de 2005.
- 230. En Indonésie, il était prévu de construire 1 144 maisons et d'en remettre les clefs aux bénéficiaires avant la mi-mai 2006 dans le cadre du programme qui a fait suite à la phase d'urgence et qui a été élaboré une fois que le HCR a été autorisé à opérer de nouveau à Banda Aceh. Au moment de la visite du Comité, aucune maison n'avait été bâtie et seules 20 % des parcelles avaient été délimitées au 31 janvier 2006. Le HCR a fait savoir qu'à la mi-juin 2006, 843 parcelles avaient été délimitées, 494 maisons étaient en cours de construction et les clefs de 94 maisons avaient été remises à leurs bénéficiaires, tandis que 23 maisons étaient presque achevées.
- 231. Dans les deux cas, les retards ont tenu à des raisons juridiques (il a fallu trouver les propriétaires, désigner les bénéficiaires et changer la politique foncière) et économiques (pénurie de matières premières et de main-d'œuvre) et au manque de spécialistes du bâtiment au HCR. Le Comité a aussi noté que construire des maisons après une catastrophe naturelle ne relevait pas directement du mandat du HCR et que celui-ci ne disposait donc pas des compétences voulues en interne.
- 232. Compte tenu du faible taux d'exécution, les frais d'administration (ceux-ci ne comprennent pas les dépenses d'appui aux projets) ont été élevés. En Indonésie, 36 % des fonds décaissés l'ont été pour des motifs administratifs. Dans l'ensemble, si l'on prend en considération les fonds engagés, les frais d'administration ont représenté 13 % des coûts du projet. La lenteur d'exécution et les frais d'administration élevés par suite des retards pris en 2005 et pour lesquels la majeure partie des fonds a été engagée pourraient être un motif de préoccupation pour les donateurs.

233. Le Comité recommande que le HCR prenne les mesures voulues pour engager des dépenses qui cadrent avec les différentes évaluations.

Préparation en cas de catastrophe

- 234. Tout en reconnaissant que le HCR n'a pas pour vocation première de répondre aux situations d'urgence découlant de catastrophes naturelles et que le tsunami ne fait pas partie des situations auxquelles il fait habituellement face, le Comité a examiné les mesures préparatoires et procédures appliquées par le HCR à Sri Lanka et en Indonésie en cas de situation d'urgence.
- 235. Le Comité a noté que le plan d'action en cas de catastrophe élaboré par le bureau du HCR à Sri Lanka en 2003 pour faire face à des situations politiques n'avait pas été officiellement approuvé par le Haut Commissariat ni distribué au personnel et qu'il n'avait pas été actualisé avant le début de 2006, lorsque l'instabilité croissante dans le nord et l'est de Sri Lanka avait fait craindre un retour à la guerre civile et des déplacements massifs de population.

236. En décembre 2002, le bureau du HCR en Indonésie a mis la dernière main à son projet de préparation aux situations d'urgence, sous la supervision du Comité de gestion des catastrophes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), afin d'établir une coordination plus étroite entre la préparation et les interventions en cas de situation d'urgence. Le projet prévoyait un programme de formation à la gestion des situations d'urgence et des ateliers de préparation aux catastrophes en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et au Timor Leste. Vingt-deux ateliers de formation (dont deux ateliers régionaux organisés l'un à Manille en août 2003 et l'autre au Brunéi Darussalam en décembre 2003) ont été proposés à plus de 500 participants.

237. Le Comité n'a cependant eu connaissance d'aucun élément lui permettant de conclure que le programme et les ateliers de formation avaient été mis à profit lors des activités de reconstruction entreprises au lendemain du tsunami. Le personnel du HCR à Sri Lanka n'a suivi aucun cours de formation sur la préparation et la réponse en cas de catastrophe depuis le 1^{er} janvier 2003.

238. Le Comité recommande que le HCR veille à disposer d'un plan d'action en cas de catastrophe actualisé et véritablement efficace afin de s'acquitter de son mandat.

Évaluation des besoins

239. Le Comité a fait observer que les chiffres avancés dans le cadre de l'appel éclair ne reposaient pas sur une évaluation précise des besoins. En Indonésie, les besoins de financement sont passés de 1,8 million de dollars à 60 millions de dollars entre le 28 décembre 2004 et le 6 janvier 2005, date à laquelle l'ONU a lancé l'appel éclair de 2005 relatif au tsunami de l'océan Indien. À Sri Lanka, le HCR a estimé à la fin de décembre 2004 qu'il aurait besoin de 7,9 millions de dollars pour participer aux opérations de secours et apporter une aide à quelque 25 000 familles (environ 100 000 personnes) sous forme d'articles de première nécessité et d'abris pendant une période comprise entre trois et six mois. Le 6 janvier 2005, le HCR avait presque doublé ce chiffre en demandant 15,3 millions de dollars pour Sri Lanka.

240. Le Comité est conscient des difficultés rencontrées par tous les organismes pour estimer rapidement et avec précision l'ampleur de la catastrophe et les besoins à satisfaire pendant la phase de secours, mais il constate également qu'il n'a pas eu communication dans le cadre de son audit de budgets détaillés concernant l'utilisation des fonds demandés. Hormis quelques éléments d'information justifiant les montants demandés, il était impossible de savoir comment le HCR était parvenu à son estimation totale, sur la base de quoi il avait été décidé que le HCR devait fournir telle ou telle chose en telle ou telle quantité.

241. Le Comité recommande que le HCR tire les enseignements des opérations engagées après le tsunami en ce qui concerne l'évaluation des besoins et les montants nécessaires.

242. Le HCR a expliqué que l'ampleur de la catastrophe, l'étendue des dégâts, le chaos, les changements de priorité décidés par les autorités et le manque d'information sur les populations touchées étaient autant d'éléments qui expliquaient pourquoi il avait été impossible d'estimer avec précision les montants nécessaires. Par ailleurs, au moment du lancement de l'appel éclair, les organismes

demandeurs n'étaient pas en mesure d'évaluer le montant de l'aide acheminée par l'intermédiaire d'autres organismes ou d'entreprises privées dans les régions touchées. La situation a été réévaluée lorsque les gouvernements des pays touchés ont organisé la coordination entre les organismes humanitaires et que les organismes se sont clairement répartis les tâches.

243. L'idéal serait que les besoins de financement reposent sur une évaluation approfondie des besoins. Cependant, compte tenu du fait que les premiers membres du personnel du HCR sont arrivés à Banda Aceh le 2 janvier 2005, que l'appel éclair a été mis au point le 5 janvier et lancé par le Secrétaire général le 6 janvier, que le tsunami a détruit les routes et les ponts sur la côte ouest et que le HCR n'a pu obtenir qu'un hélicoptère soit mis à sa disposition que le 7 janvier, il n'a pas été possible d'entreprendre une évaluation détaillée avant le lancement de l'appel éclair. Les besoins recensés dans l'appel éclair étaient fondés sur une évaluation interinstitutions des besoins effectuée le 31 décembre 2004 et sur les rapports d'évaluation établis par d'autres organismes.

Déploiement des secours

- 244. Pendant la phase d'urgence, le HCR a fait parvenir rapidement des articles de première nécessité autres que des vivres aux victimes du tsunami, dans la limite des stocks disponibles. Le Comité a toutefois noté des points à améliorer en matière de gestion des stocks.
- 245. En Indonésie, le HCR n'est pas parvenu sur les lieux parmi les premiers parce que les routes étaient impraticables et que les moyens de transport aérien faisaient défaut, mais il était à pied d'œuvre à partir du 1^{er} janvier 2005. Le Comité a constaté que les véhicules dont le HCR disposait n'étaient pas adaptés à la conduite à gauche.
- 246. Le HCR est parvenu à déployer plus de personnel dans les zones touchées, mais cela s'est fait de façon très progressive. À Sri Lanka par exemple, le gros du personnel a été déployé en mai et en juin 2005 alors que la phase d'urgence était terminée.
- 247. Le Comité a également noté que les qualifications du personnel ne correspondaient pas toujours aux besoins. En Indonésie, par exemple, la description de l'expérience attendue du chef d'équipe d'une antenne était la suivante : « expérience de l'exécution de programmes, notamment dans le domaine de la construction d'abris ». Le candidat qui a finalement été recruté avait une vaste expérience des questions de sécurité, mais n'avait jamais surveillé des opérations de reconstruction, en particulier de logements.
- 248. Le Comité recommande que le HCR examine les enseignements tirés des activités entreprises après le tsunami afin d'améliorer ses procédures de déploiement en cas de situation d'urgence.
- 249. Le HCR a fait savoir qu'il examinait la possibilité d'utiliser des accords d'intervention avec ses partenaires opérationnels afin de renforcer ses capacités d'intervention.

Gestion des stocks

- 250. À Sri Lanka, pour satisfaire des besoins qui se sont finalement révélés infondés, le HCR a acheté des tentes et des sarongs en surnombre. Le Haut Commissariat n'était en rien responsable¹⁴, mais ces achats ont entraîné un gaspillage de 1,3 million de dollars, soit plus de 10 % des fonds réservés aux victimes du tsunami à Sri Lanka.
- 251. En Indonésie, le Comité a constaté l'existence de nombreux stocks inutilisés : 18 074 articles d'une valeur de 321 250 dollars achetés dans les trois à cinq mois qui ont précédé la visite du Comité n'avaient pas été utilisés, pas plus que deux conteneurs de matériel de transmissions, contenant entre autres un système satellite complet, cinq téléphones par satellite, 28 chargeurs de piles, 18 répéteurs et 11 onduleurs, étaient entreposés dans un hangar depuis octobre 2005. Le fait de ne pas avoir mis immédiatement ces articles en circulation n'était pas une bonne façon de gérer des ressources de valeur, sans parler des risques associés à un séjour prolongé dans des entrepôts.
- 252. Le Comité recommande que le HCR affine l'évaluation des besoins pour des articles autres que des denrées alimentaires afin de réduire les stocks entreposés dans des hangars, tirer le meilleur parti des articles non alimentaires et redéployer les stocks inutilisés.
- 253. Le HCR a fait savoir qu'il étudiait les moyens d'améliorer la planification en cas de situation d'urgence, la mise en place préalable de stocks et la constitution des stocks afin d'améliorer la qualité et la coordination de ses interventions et de mieux gérer les ressources.

Relations avec les militaires

- 254. Le HCR a utilisé des moyens militaires pendant la phase d'urgence, notamment en Indonésie où il a eu recours à des hélicoptères suisses et à des véhicules de l'armée américaine et de l'armée indonésienne. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas eu d'accord entre l'ONU et les forces militaires, à l'exception d'un mémorandum d'accord entre le HCR et l'armée suisse.
- 255. Le HCR a suivi les consignes exposées dans un document de référence sur les relations entre les composantes civile et militaire dans les situations d'urgence, qui avait été approuvé par le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations en juin 2004, et les directives de mars 2003 sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des opérations humanitaires en cas de situation d'urgence complexe. Il examinait actuellement les accords d'intervention existants afin de renforcer ses capacités de réponse et d'intervention.
- 256. Le Comité recommande que le HCR envisage, en concertation avec les autres organismes des Nations Unies, de conclure des accords préliminaires avec les forces militaires afin d'améliorer la coordination dans les phases de secours d'urgence.

14 Les achats ont été faits à la demande du Gouvernement.

06-41586

15. Gestion des achats

257. Dans son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 (A/60/387), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué ceci :

« En ce qui concerne les activités d'achat du Haut Commissariat, le Comité des commissaires aux comptes a noté que certains bureaux extérieurs n'avaient pas mis au point de plans d'achat, de fichiers de fournisseurs ni de registres de bons de commandes. En outre, l'appel à la concurrence n'était pas pratiqué systématiquement. Au cours de ses délibérations, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que, dans les situations de crise, les règles relatives à l'appel à la concurrence n'étaient pas toujours respectées car les bureaux du Haut Commissariat devaient se procurer des biens et des services dans des délais très brefs. Le Comité consultatif note qu'une telle pratique ne constitue pas nécessairement une violation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation. En effet, la règle de gestion financière 105.16 énumère les situations dans lesquelles l'appel à la concurrence n'est pas dans l'intérêt de l'Organisation, y compris lorsque les biens ou services requis doivent être obtenus d'urgence. Le Comité consultatif attend avec intérêt des renseignements plus détaillés sur la question dans le rapport de suivi du Comité des commissaires aux comptes sur le Haut Commissariat. »

Activités d'achat du Haut Commissariat

258. Le Comité a noté que le Haut Commissariat avait une vision d'ensemble limitée de ses activités d'achat. Le Service de la gestion de l'approvisionnement disposait de données détaillées sur les achats effectués au siège, où il se trouve, mais n'avait pratiquement pas d'informations sur l'ensemble des achats gérés par les bureaux extérieurs et les partenaires d'exécution. Selon une estimation du Service de la gestion de l'approvisionnement, seuls quelque 36 % des achats du Haut Commissariat font l'objet de données précises.

259. Le montant total des achats effectués en 2005 par le siège du Haut Commissariat, deux fois plus élevé qu'en 2000, était de 112 millions de dollars. Les achats destinés au Soudan, au Tchad et au Burundi ont représenté respectivement 10 %, 7 % et 5,5 % de ce montant. Depuis 2004, les dépenses les plus importantes sont imputables aux postes « Transports divers », « Véhicules tout terrain » et « Services informatiques », qui représentaient environ un tiers du volume total des achats effectués par le siège.

260. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait avoir une meilleure connaissance des activités d'achat menées à l'échelle de l'organisme tout entier.

Absence de plan d'achat

261. Il n'existait aucun plan d'achat au siège. Quant aux bureaux extérieurs, le Comité a constaté que depuis 2003, 50 plans d'achat en moyenne, émanant de 43 % des bureaux extérieurs, étaient communiqués chaque année au siège pour y être analysés.

262. Ces pratiques ne sont pas conformes aux dispositions du Manuel des achats du Haut Commissariat, dans lequel il est précisé que les plans d'achat sont

indispensables pour fournir au Service de la gestion de l'approvisionnement les informations qui lui sont nécessaires pour cerner les besoins au niveau mondial, garantir un appui de qualité aux opérations et mettre en place des mécanismes stratégiques propres à réduire les coûts.

263. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il conviendrait d'établir des plans d'achat annuels.

Examen des achats par échantillonnage

264. Le Comité a examiné un échantillon d'un montant de 25,1 millions de dollars, soit 22 % du montant des achats effectués en 2005, ainsi que six accords-cadres¹⁵ valides, soit 13 % des accords-cadres en vigueur.

Date et heure limites de soumission des offres

265. Lorsqu'une procédure d'appel d'offres est lancée, il est essentiel de fixer une date et une heure limites de réception des offres par le Haut Commissariat. Cela garantit l'égalité de traitement des soumissionnaires, ainsi que la rigueur et la transparence de la procédure, limitant ainsi les litiges.

266. Le Comité a relevé que certaines offres avaient été reçues hors délai dans le cadre des appels d'offres relatifs à l'achat de l'infrastructure d'un réseau de sauvegarde et stockage (293 468 dollars) et à l'exécution de la phase de conception et de mise en service des modules Ressources humaines et États de paie du Projet de renouvellement des systèmes de gestion (2 480 000 dollars). Or, ces offres ont été prises en considération, ce que le Comité des marchés a légitimé et approuvé dans l'intérêt du Haut Commissariat.

Comité des marchés

267. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que les dossiers constitués par les cinq fournisseurs retenus dans le cadre d'un marché d'un montant total de 1,3 million de dollars n'avaient pas été soumis à l'approbation préalable du Comité des marchés. Cette pratique constituait une violation des règles régissant la passation des marchés au Haut Commissariat selon lesquelles les contrats d'un montant total supérieur à 200 000 dollars sur l'année écoulée conclus avec chaque fournisseur doivent être soumis au Comité des marchés 16.

268. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il conviendrait de mettre en place un système d'alerte de franchissement de seuil destiné à garantir le respect des règles prévoyant la soumission de certains contrats au Comité des marchés.

06-41586

-

Un accord-cadre est conclu lorsque le Haut Commissariat prévoit, compte tenu des documents de planification tels que les plans d'achat et des conclusions de l'analyse de l'historique, qu'il aura fréquemment besoin de certains biens ou services au cours d'une période déterminée. Ainsi, bien que les quantités réellement nécessaires et le calendrier des commandes ne soient pas parfaitement connus à l'avance, le Haut Commissariat a néanmoins la garantie que le fournisseur répondra à ses besoins en temps voulu.

¹⁶ Voir Manuel des achats du Haut Commissariat pour les réfugiés, chap. 8, par. 2.5.4.1.

Comités locaux des marchés et bons de réception émanant des bureaux extérieurs

269. Sur 118 bureaux de pays, 76 ont créé un comité local des marchés. Le Comité a constaté que tous les comités locaux des marchés ne communiquaient pas les minutes de leurs séances et leurs cahiers des charges au Comité des marchés au siège, malgré les multiples recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Il a également noté qu'en 2005, les offres de six fournisseurs retenus par les bureaux extérieurs n'avaient pas été soumises au Comité des marchés au siège, alors que leur montant dépassaient le seuil de 150 000 dollars fixé dans le Manuel des achats du Haut Commissariat ¹⁷.

270. Lors de l'examen des registres de bons de commande, le Comité a constaté que les destinataires des biens et services achetés par la Section des achats et des marchés n'avaient communiqué qu'un petit nombre de bons de réception attestant la livraison et la bonne réception de ces achats. Les bureaux extérieurs n'envoient pas ces bons ou les envoient avec retard.

271. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il conviendrait d'améliorer la communication de l'information par les comités locaux des marchés, ainsi que le fonctionnement de ces organes, et de rappeler aux bureaux extérieurs qu'ils sont tenus d'informer le siège de la bonne réception des articles qui leur sont envoyés.

Mise en concurrence après dérogation à la procédure d'appel d'offres

272. En 2005, le montant total des achats n'ayant pas fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres s'est chiffré à 27,5 millions de dollars (soit 24 % du montant total des achats effectués au cours de l'année) pour 31 contrats. Les quatre contrats les plus importants représentaient 69 % de ce montant, totalisant à eux seuls 18 950 000 dollars.

273. Les explications fournies au Comité des marchés pour justifier la dérogation à la procédure d'appel d'offres étaient conformes aux dispositions du paragraphe 2.5.3.3 du chapitre 8 du Manuel des achats du Haut Commissariat, relatives aux dérogations à ladite procédure.

274. Le Comité recommande toutefois que le Haut Commissariat limite le recours aux dérogations à la procédure d'appel d'offres.

Gestion des fichiers de fournisseurs

275. Le Haut Commissariat estime que la création et la tenue d'un fichier de fournisseurs potentiels sont des activités essentielles en matière d'approvisionnement¹⁸. Or, le Comité a noté que la stabilité financière d'aucun des fournisseurs faisant partie de l'échantillon examiné n'avait été évaluée, en violation des dispositions du Manuel des achats du Haut Commissariat¹⁹.

276. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il conviendrait d'analyser systématiquement la stabilité financière des fournisseurs, sauf lorsque l'éloignement de leurs locaux ne le permet pas.

¹⁷ Idem.

¹⁸ Voir Manuel des achats du Haut Commissariat pour les réfugiés, chap. 8, par. 2.2.2.

277. En passant en revue les fichiers de fournisseurs du siège et des bureaux extérieurs, le Comité a fait observer que 1 084 (68 %) et 2 815 (78 %), respectivement des fournisseurs inscrits comme étant actifs n'avaient pas été sollicités au cours des trois dernières années, et qu'ils devraient donc être considérés comme inactifs, conformément aux dispositions du Manuel des achats du Haut Commissariat²⁰. Les fichiers devraient être mis à jour en conséquence. Par ailleurs, l'organigramme du Service de la gestion de l'approvisionnement ne fait apparaître aucun comité d'examen des fournisseurs.

278. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il conviendrait de mettre à jour les fichiers de fournisseurs et de créer un comité d'examen des fournisseurs ou d'élargir le rôle du Comité des marchés.

Ancienneté du personnel

279. Le Comité a noté qu'au 15 mars 2006, la durée moyenne du service des fonctionnaires chargés des achats était d'environ 9 ans, 14 fonctionnaires sur 24 participant directement aux activités d'achat depuis plus de 5 ans, dont 6 depuis plus de 15 ans. Ainsi, l'actuel chef de la Section des achats et des marchés a été recruté au Service de la gestion de l'approvisionnement en 1993, et trois assistants aux achats exercent leurs fonctions au Haut Commissariat depuis plus de 20 ans.

280. Le Haut Commissariat s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il conviendrait d'améliorer le taux de rotation et d'accroître la mobilité des fonctionnaires chargés des achats, conformément aux pratiques de référence.

16. Fraude ou présomption de fraude

281. Comme l'imposent le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, en l'absence de règles de gestion financière sur le sujet propres au Haut Commissariat, l'Administration a saisi le Comité des commissaires aux comptes de 14 affaires de fraude avérée ou présumée pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. En ce qui concerne 2004, le Haut Commissariat avait signalé au Comité 5 affaires semblables et 19 affaires distinctes liées à des demandes de réinstallation.

- 282. Les affaires présentées ci-après étaient toujours en cours de traitement mais le Haut Commissariat n'avait pas encore évalué le montant des pertes qui pourraient en résulter. Néanmoins, il a indiqué qu'au 31 décembre 2005, il avait recouvré 7 207 dollars sur les 169 156 dollars de pertes liées à des fraudes présumées.
- a) Dans quatre affaires, des fonctionnaires auraient certifié de fausses informations ou produit de faux certificats au titre des indemnités pour frais d'études. Le montant total des pertes a été évalué à 105 456 dollars mais seulement 7 207 dollars avaient été recouvrés. Dans deux affaires, les allégations n'ont pas été confirmées; dans une autre, l'enquête n'était pas achevée; dans la dernière, le fonctionnaire impliqué a été licencié;
- b) Dans trois affaires, des fonctionnaires auraient soumis des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux au titre du plan d'assurance

¹⁹ Voir Manuel des achats du Haut Commissariat pour les réfugiés, chap. 8, par. 2.2.2.1.2.

²⁰ Voir Manuel des achats du Haut Commissariat pour les réfugiés, chap. 8, par. 2.2.2.1.

maladie, en les étayant au moyen de faux documents (1 800 dollars). Des mesures disciplinaires ont été prises, parmi lesquelles le licenciement, mais au 31 mai 2006, les fonds détournés n'avaient toujours pas été recouvrés;

- c) Dans quatre affaires, des fonctionnaires auraient volé des fonds du Haut Commissariat (61 900 dollars). Ces fonds n'ont pas été recouvrés mais des mesures disciplinaires ont été prises : deux affaires se sont soldées par des renvois sans préavis. Dans les deux autres, l'enquête n'était pas achevée;
- d) Dans trois affaires, des fonctionnaires auraient accepté des pots-de-vin de la part de réfugiés qui avaient déposé une demande de réinstallation, ou de fournisseurs qui souhaitaient être favorisés lors d'appels d'offres. Ces agissements n'avaient pas entraîné de pertes directes pour le Haut Commissariat. Dans une affaire, les allégations n'ont pas été confirmées, et dans les deux autres, des mesures disciplinaires étaient en cours d'application.
- 283. Le Haut Commissariat n'a pas été en mesure d'indiquer au Comité les mécanismes de contrôle qu'il avait mis en place pour éviter que de telles affaires ne se reproduisent, hormis le fait qu'il avait recommandé à son représentant régional d'organiser des réunions régulières au Bureau du Caire afin de permettre aux fonctionnaires locaux de se familiariser davantage avec le Statut et le Règlement du personnel. Le Bureau de l'Inspecteur général du Haut Commissariat a toutefois indiqué que l'Unité des investigations s'employait activement à renforcer le rôle qu'elle jouait dans la lutte contre la fraude en mettant sur pied des mesures de prévention, notamment des campagnes de sensibilisation et d'éducation. En janvier 2005, l'Unité a lancé le Programme de formation aux investigations en vue de renforcer les compétences et l'aptitude d'une centaine de fonctionnaires appelés par la suite à prêter leur concours aux enquêtes menées sur les allégations de faute professionnelle. En février 2006, le Haut Commissariat a ouvert un portail, à l'initiative de l'Unité des investigations, sur le thème de la responsabilisation. Ce portail est accessible à l'ensemble du personnel sur l'Intranet du Haut Commissariat. Il centralise des informations liées aux ressources humaines et financières du HCR et comporte par ailleurs des liens vers d'importantes sources d'informations, comme la circulaire sur la prévention des fraudes.

284. Le Comité recommande que le Haut Commissariat continue de renforcer les mécanismes de contrôle et les procédures visant à détecter la fraude et à en atténuer le risque.

D. Remerciements

285. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier Président de la Cour des comptes de la France (Signé) Philippe **Séguin** (Vérificateur principal)

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines (Signé) Guillermo N. Carague (Président du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU)

> Le Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine (Signé) Shauket A. Fakie

Le 28 juillet 2006

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes n'ont signé que la version anglaise du rapport.

06-41586

Annexe

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2004^a

<i>Objet</i>	Exercice au cours duquel la question a été signalée pour la première fois	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Total	Paragraphes correspondants du présent rapport
A. Problèmes financiers						
Montants à prévoir au titre des prestations payables à la cessation de service ^b	2000		Par. 53		1	
Renseignements à fournir dans le rapport financier	2003	Par. 58	Par. 20		2	
Comptabilisation des opérations en devises	2003		Par. 97		1	
Dépenses ^b	2004	Par. 87			1	
Trésorerie et comptes bancaires	2004	Par. 80 et 91			2	
Charges comptabilisées d'avance	2004	Par. 93			1	
Mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement	2004		Par. 69	Par. 71	2	
Contributions	2004	Par. 74, 81 et 83	Par. 77 et 79		5	
B. Problèmes de gestion						
Département de la protection internationale	2004	Par. 90, 139, 143, 150, 172, 180, 182, 191, 197 et 201	Par. 147, 156, 161, 168, 170, 178, 186, 188, 195, et 203	Par. 163, 166, 175 et 184	23	
Statistiques	2003	,	Par. 251		1	
Gestion axée sur les résultats	2004		Par. 30, 208, 211, 216, 224, 235, 238	Par. 214		
			et 242		8	
Personnel affecté aux projets	2002		Par. 129		1	
Informatique	2003		Par. 245, 247 et 249		3	
Gestion des bureaux extérieurs	2004	Par. 273	Par. 253, 255, 257, 259, 261, 265 et 268		8	
Comité de contrôle	2004	Par. 35	Par. 31 et 38		3	
Partenaires d'exécution	2004		Par. 109		1	
Gestion des actifs ^b	1996		Par. 102		1	
Total		19	39	6	64	
Pourcentage		30	61	9		

^a Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 5^{E} (A/60/5/Add.5), chap. II; le paragraphe 122 n'a plus de raison d'être.

^b Recommandation déjà formulée en 2002.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, numérotés de I à III, ainsi que les tableaux, numérotés de 1 à 5, et les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Haut Commissaire. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Haut Commissaire, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations du Haut Commissariat pour les réfugiés qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des états financiers du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Premier Président de la Cour des comptes de la France (Signé) Philippe **Séguin** (Vérificateur principal)

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines (Signé) Guillermo N. Carague (Président du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU)

Le Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine (Signé) Shauket A. Fakie

Le 28 juillet 2006

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Chapitre IV

Exposé des responsabilités du Haut Commissaire et approbation des états financiers

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est responsable en dernier ressort du contenu et de l'intégrité des états financiers se rapportant aux contributions volontaires dont il assure la gestion, qui sont soumis au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et à l'Assemblée générale.

Compte tenu de cette responsabilité, le Haut Commissariat pour les réfugiés procède sur la base des conventions et des normes comptables en vigueur et applique des mécanismes et des procédures de contrôle interne de la comptabilité pour assurer la fiabilité des informations financières et la protection des actifs. Les mécanismes de contrôle interne et les états financiers font l'objet de vérifications menées par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies et le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation.

Cela étant, les états financiers numérotés de I à III, les tableaux numérotés de 1 à 5, les annexes I et II, l'appendice I et les notes y relatives qui figurent ci-après ont été établis conformément au Règlement de gestion du Haut Commissariat (A/AC.96/503/Rev.7) et aux Normes comptables du système des Nations Unies. De l'avis de la Direction, lesdits états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Haut Commissariat au 31 décembre 2005, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie propres aux différents programmes, fonds et comptes pour l'exercice clos à cette date.

Les états financiers sont par les présentes :

Certifiés:

Le Contrôleur et Directeur de la Division des finances et de l'approvisionnement (Signé) Saburo **Takizawa**

Approuvés:

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (Signé) António **Guterres**

Genève, le 9 mars 2006

06-41586

Chapitre V États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2005

72 06-41586

État I État des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	_		Fonds pour le programme annuel		progr suppléi	pour les rammes mentaires		Plan			
	Renvoi à une note ou à un tableau	ù une note ou de roulement	Fonds	Fonds d'affectation spéciale	Fonds du budget ordinaire de l'ONU		Fonds d'affectation spéciale	Administrateurs auxiliaire note 2 d)			2004
Recettes											
Contributions volontaires		0	798 509	0	39 270	287 504	0	9 602	0	1 134 885	990 020
Autres recettes/recettes accessoires											
Intérêts créditeurs		2 260	0	0	0	0	0	0	426	2 686	1 817
Ajustements de change		(35 995)	0	0	0	0	0	0	0	(35 995)	6 906
Autres recettes/recettes accessoires		178	6 344	0	0	0	0	0	4 283	10 803	8 352
Total des recettes		(33 558)	804 854	0	39 270	287 504	0	9 602	4 708	1 112 378	1 007 096
Dépenses											
Dépenses		1 054	835 908	0	38 534	258 475	0	8 715	2 002	1 144 688	1 064 712
Total des dépenses		1 054	835 908	0	38 534	258 475	0	8 715	2 002	1 144 688	1 064 712
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)		(34 613)	(31 054)	0	736	29 028	0	887	2 707	(32 310)	(57 616)
Ajustements des contributions afférentes aux exercices antérieurs		0	(1 790)	(403)	0	(737)	552	(39)	0	(2 418)	(1 630)
Ajustements des dépenses afférentes aux exercices antérieurs		0	5 347	0	0	5 723	140	28	0	11 237	12 433

				pour le me annuel	Fonds	prog. supplé	pour les rammes mentaires		Plan		
	Renvoi à une note ou à un tableau	Fonds de roulement et de garantie	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	du budget ordinaire de l'ONU	Fonds	Fonds d'affectation spéciale	Administrateurs auxiliaire note 2 d)	d'assurance maladie note 2 d)	2005	2004
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net))	(34 613)	(27 497)	(403)	736	34 014	692	876	2 707	(23 490)	(46 833)
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs		0	13 270	0	0	1 790	0	0	0	15 060	17 569
Virement d'un programme supplémentaire au programme annuel		0	20 125	0	0	(20 125)	0	0	0	0	0
Virements sur/à partir d'autres fonds		22 367	(22 060)	0	0	2 064	(364)	(2 008)	0	0	0
Réserves et soldes des fonds, en début d'exercice		50 000	23 937	403	0	40 987	(328)	8 554	18 187	141 740	171 005
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice		37 754	7 775	0	736	58 731	0	7 422	20 893	133 310	141 749

État II Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

				s pour le nme annuel		progr	pour les rammes mentaires				
	Renvoi à une note ou à un tableau	Fonds de roulement et de garantie	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds = du budget ordinaire de l'ONU	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Administra- teurs auxiliaires Note 2 d)	Plan d'assurance maladie Note 2 d)	2005	2004
Actif											
Encaisse et dépôts à terme	Note 8	37 754	6 595	0	3 112	57 657	0	7 323	20 893	133 335	147 178
Comptes débiteurs											
Contributions volontaires à recevoir	tableaux 1, 2, note 9	0	47 092	0	776	31 876	0	98	0	79 842	84 172
Sommes dues par des organismes des Nations Unies	note 11	0	3 501	0	0	0	0	0	0	3 501	5 943
Sommes dues par des agents d'exécution, net	note 2 n), note 5	0	649	0	0	5	0	0	0	654	1 305
Autres sommes à recevoir	note 12	0	22 871	0	0	0	0	0	0	22 871	22 595
Autres éléments d'actif		0	4 719	0	0	0	0	0	0	4 719	4 475
Total de l'actif		37 754	85 428	0	3 888	89 538	0	7 422	20 893	244 922	265 666
Passif											
Contributions reçues d'avance		0	10 097	0	0	0	0	0	0	10 097	13 064
Engagements non réglés	tableaux 3, 4, 5	0	47 546	0	3 152	30 762	0	0	0	81 459	91 516
Comptes créditeurs	note 15	0	20 010	0	0	45	0	0	0	20 055	19 346
Total du passif		0	77 653	0	3 152	30 807	0	0	0	111 612	123 926
Réserves et soldes des fonds		37 754	7 775	0	736	58 731	0	7 422	20 893	133 310	141 740
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		37 754	85 428	0	3 888	89 538	0	7 422	20 893	244 922	265 656

État III État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2005 (En milliers de dollars des États-Unis)

			pour le me annuel	Eng.J-	progi suppléi	Fonds pour les programmes supplémentaires			To	otal
	Fonds de roulement et de garantie	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds du budget ordinaire de l'ONU		Fonds d'affectation spéciale	Administra- teurs auxiliaires	Plan d'assurance maladie	?	2004 Réviso
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles										
Excédent net des recettes sur les dépenses (déficit net) (état I)	(34 613)	(27 497)	(403)	736	34 979	(273)	876	2 707	(23 490)	(46 833)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir		3 349		574	(69)		1 102		4 955	(11 258)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	1 350	1 377			(539)	5			2 192	(7 713)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif		(244)							(244)	856
Augmentation (diminution) des contributions reçues d'avance		(2 967)							(2 967)	(6 252)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés		(21 731)		3 152	8 522				(10 056)	6 192
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs		2 014		(1 350)	45				709	4 843
À déduire : intérêts créditeurs	(2 260)	0						(426)	(2 686)	(1 817)
Ajustements de change	35 995	0							35 995	(6 906)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	471	(45 699)	(403)	3 112	42 937	(268)	1 977	2 281	4 409	(70 888)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement										
Intérêts créditeurs	2 260							426	2 686	1 817
Ajustements de change	(35 995)								(35 995)	6 906
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement et de financement	(33 735)							426	(33 309)	8 723
Flux de trésorerie provenant d'autres sources										
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs		13 270			1 790				15 060	17 569

▶	
₹	
۲,	
'n	
`	
▶	
₽	
_	
л	

		Fonds pour le programme annuel 		Fonds pour les programmes supplémentaires				Total		
	Fonds de roulement et de garantie	Fonds	Fonds d'affectation spéciale	du budget ordinaire de l'ONU	Fonds	Fonds d'affectation spéciale	Administra- teurs a auxiliaires	Plan l'assurance maladie		2004 Révisé
Virements sur/à partir d'autres fonds	22 367	(1 935)			(18 425)		(2 008)		0	
Flux nets de trésorerie provenant d'autres sources	22 367	11 335			(18 635)		(2 008)		15 059	17 569
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(10 896)	(34 363)	(403)	3 112	26 302	(268)	(30)	2 707	(13 841)	(44 596)
Encaisse et dépôts à terme, en début d'exercice	48 650	40 958	493		31 355	268	7 354	18 187	147 178	191 772
Encaisse et dépôts à terme, en fin d'exercice	37 754	6 595		3 112	57 657		7 323	20 893	133 335	147 178

 $\begin{array}{l} {\bf Tableau} \ 1-{\bf rapport} \ 1 \\ {\bf \acute{E}tat} \ {\bf au} \ {\bf 31} \ {\bf d\acute{e}cembre} \ {\bf 2005} \ {\bf des} \ {\bf contributions} \ {\bf aux} \ {\bf diff\acute{e}rents} \ {\bf fonds}, \\ {\bf par} \ {\bf programme} \end{array}$

(En dollars des États-Unis)

	Contributions en	espèces			
Fonds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total	
Total, HCR					
Opérations sur le terrain					
Afrique					
Ensemble de l'Afrique					
Ensemble de l'Afrique	0	65 446	0	65 44	
Ensemble de l'Afrique	0	65 446	0	65 44	
Afrique de l'Ouest					
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	253	26 230	0	26 48	
Bénin	(0)	362	0	36	
Cameroun	0	271	0	27	
Côte d'Ivoire	0	2 507	184	2 69	
Ghana	0	2 395	0	2 39	
Guinée	(0)	5 940	187	6 12	
Libéria	1 725	28 518	965	31 20	
Sénégal	0	78	0	73	
Sierra Leone	871	8 025	396	9 29	
Afrique de l'Ouest	2 850	74 325	1 732	78 90	
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique					
Ensemble de l'Afrique de l'Est					
et corne de l'Afrique	0	17 092	0	17 09:	
Djibouti	0	33	0	3:	
Érythrée	0	3 423	0	3 42	
Éthiopie	388	3 975	0	4 36	
Kenya	(0)	8 193	586	8 77	
Ouganda	638	8 368	0	9 00	
Somalie	64	4 925	0	4 989	
Soudan	0	11 311	0	11 31	
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 090	57 322	586	58 998	
Afrique centrale et Grands Lacs					
Afrique centrale et Grands Lacs	0	16 091	0	16 09	
Burundi	396	3 195	0	3 59:	
Congo	0	1 620	0	1 620	

		espèces	Contributions en	
Tota	Contributions en nature	Acquittées	Annoncées, non acquittées	onds pour le programme annuel
4 96	0	4 961	0	Pays d'Afrique centrale
29	0	296	0	République centrafricaine
7 20	0	7 201	0	République démocratique du Congo
18 04	275	15 574	2 199	République-Unie de Tanzanie
3 19	62	3 129	0	Rwanda
8 56	689	6 702	1 176	Tchad
63 56	1 026	58 770	3 772	Afrique centrale et Grands Lacs
				Afrique australe
13 12	0	13 122	0	Ensemble de l'Afrique australe
7 17	0	6 096	1 078	Angola
2	0	20	0	Botswana
14	0	141	0	Malawi
5 98	0	5 580	407	Zambie
26 44	0	24 960	1 485	Afrique australe
293 36	3 343	280 823	9 197	Afrique
				Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient
				Afrique du Nord
2 79	0	2 595	201	Ensemble de l'Afrique du Nord
1 02	0	702	318	Algérie
	0	5	0	Jamahiriya arabe libyenne
4	0	40	0	Mauritanie
8	0	89	0	Maroc
5	0	54	0	Tunisie
4 00	0	3 486	518	Afrique du Nord
				Moyen-Orient
5 12	0	5 120	0	Ensemble du Moyen-Orient
2 33	0	1 849	483	Égypte
1 22	0	1 226	0	Iraq
44	0	448	0	Jordanie
50	0	508	0	Liban
23	0	234	0	République arabe syrienne

	Contributions en	espèces		
onds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Yémen	0	1 630	0	1 630
Moyen-Orient	483	11 015	0	11 499
Asie du Sud-Ouest				
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	163	34 732	0	34 894
Afghanistan	2 066	27 897	0	29 96.
Iran (République islamique d')	227	4 401	0	4 628
Pakistan	760	2 847	0	3 60'
Asie du Sud-Ouest	3 216	69 877	0	73 092
Asie centrale				
Ensemble de l'Asie centrale	0	1 982	0	1982
Tadjikistan	0	496	0	490
Asie centrale	0	2 478	0	2 478
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	4 217	86 855	0	91 07:
Asie et Pacifique				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	5 140	0	5 140
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	5 140	0	514
Asie du Sud				
Ensemble de l'Asie du Sud	0	2 161	0	2 16
Bangladesh	1 357	1 328	0	2 68
Inde	0	1 416	0	1 41
Népal	1 176	3 881	0	5 05'
Sri Lanka	647	6 640	0	7 28
Asie du Sud	3 180	15 426	0	18 600
Asie de l'Est et Pacifique				
Ensemble de l'Asie de l'Est et du Pacifique	0	9 136	0	9 13
Cambodge	0	757	0	75'
Indonésie	291	1 977	0	2 269
Japon	0	0	0	(
Malaisie	7	372	0	38
Mongolie	0	64	0	6
Myanmar	253	3 474	0	3 72
Thaïlande	327	2 211	0	2 53'

	Contributions en	espèces		
onds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Viet Nam	24	40	0	64
Asie de l'Est et Pacifique	902	18 031	0	18 932
Asie et Pacifique	4 082	38 597	0	42 678
Europe				
Europe orientale				
Ensemble de l'Europe orientale	0	7 201	0	7 20
Arménie	0	517	0	51
Azerbaïdjan	0	1 225	0	1 22
Bélarus	134	365	0	49
Fédération de Russie	501	6 361	0	6 86
Géorgie	870	1 225	0	2 09
République de Moldova	24	90	0	11
Ukraine	178	472	0	65
Europe orientale	1 708	17 456	0	19 16
Europe centrale				
Autres pays d'Europe centrale	0	250	0	25
Europe centrale et États baltes	0	2 653	0	2 65
Roumanie	0	756	4	76
Turquie	450	399	0	84
Europe centrale	450	4 058	4	4 51
Europe occidentale				
Ensemble de l'Europe occidentale	0	850	0	85
Allemagne	0	345	0	34
Autriche	0	49	0	4
Belgique	0	125	0	12
Espagne	0	389	0	38
France	0	856	0	85
Irlande	(0)	88	0	8
Italie	0	401	0	40
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	452	0	45
Suède	0	88	0	8
Suisse	0	118	0	11
Europe occidentale	(0)	3 762	0	3 76
Europe du Sud-Est				
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	54	17 859	0	17 91

06-41586

	Contributions en	espèces		
Fonds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Albanie	173	979	0	1 151
Bosnie-Herzégovine	302	1 975	0	2 276
Croatie	0	1 179	0	1 179
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	1 373	0	1 373
Serbie-et-Monténégro	4	2 406	0	2 410
Europe du Sud-Est	532	25 770	0	26 303
Europe	2 690	51 046	4	53 740
Amériques				
Amérique du Sud septentrional				
Ensemble de l'Amérique du Sud septentrionale	0	1 472	0	1 472
Colombie	1 443	7 650	0	9 093
Costa Rica	0	129	0	129
Équateur	443	2 382	0	2 825
Panama	0	180	0	180
Venezuela (bureau régional)	75	1 040	0	1 115
Amérique du Sud septentrionale	1 961	12 853	0	14 814
Amérique du Sud méridionale	1 961	12 853	0	14 814
Ensemble de l'Amérique du Sud méridionale	0	1 451	0	1 451
Brésil	0	209	0	209
Amérique du Sud méridionale	0	1 660	0	1 660
Amérique du Nord et Caraïbes				
Ensemble de l'Amérique du Nord et Caraïbes	0	1 854	0	1 854
États-Unis d'Amérique	0	350	0	350
Amérique du Nord et Caraïbes	0	2 204	0	2 204
Amérique centrale et Mexique				
Ensemble de l'Amérique centrale	0	1 556	0	1 556
Mexique (bureau régional)	0	2	0	2
Amérique centrale et Mexique	0	1 558	0	1 558
Amériques	1 961	18 275	0	20 236
Opérations sur le terrain	22 147	475 595	3 347	501 089

	Contributions en	espèces		Total
Fonds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	
Programmes mondiaux				
Direction exécutive et gestion				
Direction exécutive et gestion				
Service d'urgence et de sécurité	29	4 768	104	4 901
Direction exécutive et gestion	29	4 768	104	4 901
Direction exécutive et gestion	29	4 768	104	4 901
Division des services de la protection internationale				
Division des services de la protection internationale				
Division des services de la protection internationale	1 774	5 349	0	7 123
Division des services de la protection internationale	1 774	5 349	0	7 123
Division des services de la protection internationale	1 774	5 349	0	7 123
Division des relations extérieures				
Division des relations extérieures				
Division des relations extérieures	0	846	0	846
Division des relations extérieures	0	846	0	846
Division des relations extérieures	0	846	0	846
Département des opérations				
Division des services opérationnels				
Division de l'appui opérationnel	129	7 280	2 128	9 537
Division des services opérationnels	129	7 280	2 128	9 537
Groupe d'évaluation et d'analyse de la politique générale	0	167	0	167
Département des opérations	129	7 447	2 128	9 704
Opérations mondiales	0	19 417	0	19 417
Ensemble des programmes mondiaux	0	19 417	0	19 417
Programmes mondiaux	1 932	37 827	2 231	41 991
Siège				
Bureau exécutif				
Bureau exécutif				
Bureau exécutif	0	409	0	409

	Contributions en	espèces		
Fonds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Bureau exécutif	0	409	0	409
Bureau exécutif	0	409	0	409
Département de la protection internationale				
DSPI, Division de la protection internationale	0	4	0	4
DSPI, Section du renforcement des capacités de formation en matière de protection	1	67	0	68
DSPI, Section de détermination du statut et d'information sur la protection	0	24	0	24
Département de la protection internationale	1	96	0	96
Département de la protection internationale	1	96	0	96
Département des opérations				
Département des opérations				
Division de l'appui opérationnel	0	1 801	0	1 801
Bureaux régionaux	114	850	0	964
Département des opérations	114	2 651	0	2 765
Département des opérations	114	2 651	0	2 765
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement				
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement				
Bureau du Contrôleur	0	403	0	403
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	0	403	0	403
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	0	403	0	403
Total Siège				
Total Siège				
Total Siège	0	25 923	0	25 923
Total Siège	0	25 923	0	25 923
Total Siège	0	25 923	0	25 923
Siège	115	29 483	0	29 597

	Contributions en	espèces		
Fonds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Réserve opérationnelle				
Réserve opérationnelle				
Réserve opérationnelle				
Réserve opérationnelle	0	7 169	0	7 169
Réserve opérationnelle	0	7 169	0	7 169
Réserve opérationnelle	0	7 169	0	7 169
Réserve opérationnelle	0	7 169	0	7 169
Total				
Total				
Total				
Total	6 243	212 421	0	218 663
Total	6 243	212 421	0	218 663
Total	6 243	212 421	0	218 663
Total	6 243	212 421	0	218 663
Total Fonds pour le programme annuel	30 436	762 495	5 578	798 509

	Contributions en	espèces		
Fonds du budget ordinaire de l'ONU	Annoncées, I non acquittées Acquittées		Contributions en nature	Total
Total, HCR				
Siège	0	38 494	0	38 494
Total	776	0	0	776
Total Fonds du budget ordinaire de l'ONU	776	38 494	0	39 270

	Contributions e	n espèces			
Fonds pour les programmes supplémentaires	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total	
Total, HCR					
Opérations sur le terrain					
Afrique					
Ensemble de l'Afrique					
Ensemble de l'Afrique	0	22 802	0	22 802	
Ensemble de l'Afrique	0	22 802	0	22 802	
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique					
Éthiopie	0	1 294	0	1 294	
Somalie	118	900	0	1 018	
Soudan	7 399	32 931	237	40 567	
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	7 516	35 125	237	42 878	
Afrique centrale et Grands Lacs					
Afrique centrale et Grands Lacs	6 681	26 674	0	33 355	
Burundi	1 478	13 738	535	15 751	
Congo	0	702	0	702	
République démocratique du Congo	1 012	6 250	0	7 262	
République-Unie de Tanzanie	359	1 556	102	2 047	
Tchad	2 612	47 291	0	49 903	
Afrique centrale et Grands Lacs	12 172	96 211	637	109 020	
Afrique	19 688	154 138	874	174 700	
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient					
Ensemble Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient					
Ensemble Asie centrale, Asie du Sud- Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	417	0	417	
Ensemble Asie centrale, Asie du Sud- Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	417	0	417	

	Contributions e	en espèces		
Fonds pour les programmes supplémentaires	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Afrique du Nord				
Ensemble de l'Afrique du Nord	0	1 716	0	1 716
Afrique du Nord	0	1 716	0	1 716
Moyen-Orient				
Ensemble du Moyen-Orient	1	9 603	0	9 604
Iraq	4 957	6 725	0	11 683
Moyen-Orient	4 958	16 328	0	21 286
Asie du Sud-Ouest				
Iran (République islamique d')	0	15	0	15
Pakistan	4 542	25 572	121	30 234
Asie du Sud-Ouest	4 542	25 586	121	30 249
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	9 500	44 047	121	53 668
Asie et Pacifique				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	40	13 357	0	13 397
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	40	13 357	0	13 397
Asie du Sud				
Sri Lanka	1 000	13 860	53	14 912
Asie du Sud	1 000	13 860	53	14 912
Asie de l'Est et Pacifique				
Indonésie	476	28 952	0	29 427
Asie de l'Est et Pacifique	476	28 952	0	29 427
Asie et Pacifique	1 516	56 168	53	57 736
Opérations sur le terrain	30 704	254 353	1 047	286 104
Siège				
Département des opérations				
Département des opérations				
Département des opérations	0	1 400	0	1 400
Département des opérations	0	1 400	0	1 400
Département des opérations	0	1 400	0	1 400
Siège	0	1 400	0	1 400

	Contributions e	en espèces		
Fonds pour les programmes supplémentaires	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Total				
Total				
Total				
Total	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Total Fonds pour les programmes supplémentaires	30 704	255 753	1 047	287 504

	Contributions e	en espèces		
Administrateurs auxiliaires	Annoncées, eurs auxiliaires non acquittées Acquittées		Contributions en nature	Total
Total, HCR				
Programmes mondiaux				
Autres programmes mondiaux				
Autres opérations mondiales	98	9 504	0	9 602
Autres programmes mondiaux	98	9 504	0	9 602
Programmes mondiaux	98	9 504	0	9 602
Total administrateurs auxiliaires	98	9 504	0	9 602

 $\begin{array}{l} {\rm Tableau} \ 1-{\rm rapport} \ 2 \\ {\rm \acute{E}tat} \ au \ 31 \ d\acute{e}cembre \ 2005 \ des \ contributions \ \grave{a} \ l'ensemble \ des \ fonds, \\ {\rm par} \ programme \end{array}$

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Contributions	en espèces		
nds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
onateurs				
nateurs gouvernementaux				
Afrique du Sud	0	261	0	261
Algérie	0	60	0	60
Allemagne	388	17 786	3 343	21 518
Andorre	0	0	0	0
Angola	0	0	0	0
Arabie saoudite	100	0	0	100
Argentine	0	20	0	20
Australie	118	12 013	0	12 131
Autriche	0	1 360	0	1 360
Bahamas	0	3	0	3
Bahreïn	0	0	0	0
Bangladesh	0	0	0	0
Belgique	1 271	4 652	0	5 923
Belize	0	0	0	0
Bénin	0	2	0	2
Bermudes	0	0	0	0
Bolivie	0	0	0	0
Botswana	0	0	0	0
Brésil	0	50	0	50
Brunéi-Darussalam	0	0	0	0
Bulgarie	0	0	0	0
Burundi	0	0	0	0
Canada	(0)	24 590	0	24 590
Chili	0	10	0	10
Chine	0	250	0	250
Chypre	50	0	0	50
Colombie	0	25	0	25
Costa Rica	0	15	0	15
Croatie	0	10	0	10
Danemark	347	40 033	0	40 379
Djibouti	1	26	0	27
Égypte	0	0	0	0

	Contributions	en espèces		
onds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
El Salvador	0	0	0	0
Émirats arabes unis	54	0	0	54
Équateur	0	0	0	0
Espagne	8 129	2 117	0	10 245
Estonie	0	23	0	23
États-Unis d'Amérique	0	229 912	0	229 912
Fédération de Russie	0	2 000	0	2 000
Finlande	0	16 517	0	16 517
France	0	11 156	0	11 156
Ghana	0	0	0	0
Grèce	0	1 138	0	1 138
Guatemala	0	0	0	0
Guyana	0	0	0	0
Honduras	0	0	0	0
Hongrie	0	40	0	40
Inde	0	0	0	(
Indonésie	0	0	0	(
Iran (République islamique d')	0	0	0	(
Irlande	(0)	12 614	0	12 614
Islande	0	99	0	99
Israël	0	50	0	50
Italie	(0)	14 237	0	14 237
Jamahiriya arabe libyenne	100	0	0	100
Japon	29	64 413	0	64 442
Koweït	0	200	0	200
Lettonie	0	0	0	(
Liban	0	0	0	(
Liechtenstein	0	83	0	83
Lituanie	4	0	0	4
Luxembourg	1 765	4 348	0	6 113
Madagascar	0	0	0	(
Malaisie	0	0	0	(
Malte	0	0	0	(
Maroc	0	75	0	75
Maurice	0	5	0	5
Mexique	0	102	0	102
Monaco	0	30	0	30
Myanmar	0	0	0	0
Namibie	0	0	0	0

	Contributions	en espèces		
ds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Nicaragua	0	0	0	0
Nigéria	0	0	0	0
Norvège	1 221	42 787	104	44 112
Nouvelle-Zélande	0	1 281	0	1 281
Oman	0	0	0	0
Pakistan	0	0	0	0
Panama	0	0	0	0
Paraguay	0	0	0	0
Pays-Bas	243	65 039	0	65 282
Pérou	0	0	0	0
Philippines	0	1	0	1
Pologne	0	162	0	162
Portugal	1 176	200	0	1 376
Qatar	0	100	0	100
République de Corée	0	1 100	0	1 100
République tchèque	13	13	0	27
République-Unie de Tanzanie	0	0	0	0
Roumanie	7	0	0	7
Royaume-Uni	30	42 450	0	42 480
Rwanda	0	0	0	0
Saint-Marin	0	6	0	6
Saint-Siège	0	20	0	20
Singapour	0	10	0	10
Slovaquie	0	12	0	12
Slovénie	30	0	0	30
Sri Lanka	0	0	0	0
Suède	225	74 510	0	74 735
Suisse	(0)	17 568	2 128	19 695
Suriname	0	0	0	0
Thaïlande	0	20	0	20
Tunisie	0	4	0	4
Turquie	0	550	0	550
Uruguay	0	0	0	0
Venezuela	5	0	0	5

	Contributions	en espèces		
Fonds pour le programme annuel	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Yémen	0	0	0	0
Donateurs gouvernementaux	15 306	706 161	5 575	727 042
Commission européenne				
Commission européenne	14 702	43 319	0	58 021
Commission européenne	14 702	43 319	0	58 021
Donateurs intergouvernementaux				
Banque de développement du Conseil de l'Europe	0	1 000	0	1 000
Banque islamique de développement	0	0	0	0
Fonds de l'OPEP pour le développement international	0	0	0	0
Organisation intergouvernementale	0	0	0	0
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture	0	29	0	29
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	418	0	0	418
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	0	0	0	0
Union africaine	0	0	0	0
Donateurs intergouvernementaux	418	1 029	0	1 447
Donateurs au sein du système des Nations Unies				
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	0	0	0	0
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement	0	0	0	0
Fonds des Nations Unies pour la population	0	0	0	0
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	0	789	0	789
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	0	0	0	0
Organisation des Nations Unies	0	0	0	0
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	10	207	0	218
Programme des Nations Unies pour le développement	0	0	0	0
Volontaires des Nations Unies	0	0	0	0
Donateurs au sein du système des Nations Unies	10	996	0	1 007
Donateurs privés				·
Donateurs privés en Allemagne	0	346	0	346
Donateurs privés en Arabie saoudite	0	8	0	8
Donateurs privés en Argentine	0	4	0	4
Donateurs privés en Australie	0	322	0	322
Donateurs privés en Autriche	0	16	0	16
Donateurs privés en Azerbaïdjan	0	50	0	50

Fonds pour le programme annuel	Contributions			
	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Donateurs privés à Bahreïn	0	0	0	0
Donateurs privés en Belgique	0	38	0	38
Donateurs privés au Canada	0	142	0	142
Donateurs privés en Chine	0	1	0	1
Donateurs privés à Chypre	0	0	0	0
Donateurs privés en Colombie	0	1	0	1
Donateurs privés au Costa Rica	0	1	0	1
Donateurs privés au Danemark	0	26	0	26
Donateurs privés en Égypte	0	0	0	0
Donateurs privés dans les Émirats arabes unis	0	4	0	4
Donateurs privés en Espagne	0	17	0	17
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique	0	700	0	700
Donateurs privés dans la Fédération de Russie	0	0	0	0
Donateurs privés en France	0	334	0	334
Donateurs privés en Grèce	0	183	0	183
Donateurs privés en Italie	0	4 092	0	4 092
Donateurs privés au Japon	0	1 265	0	1 265
Donateurs privés en Jordanie	0	0	0	0
Donateurs privés au Koweït	0	0	0	0
Donateurs privés en Lettonie	0	1	0	1
Donateurs privés en Libye	0	0	0	0
Donateurs privés au Liechtenstein	0	0	0	0
Donateurs privés au Mexique	0	0	0	0
Donateurs privés à Monaco	0	0	0	0
Donateurs privés en Norvège	0	379	0	379
Donateurs privés à Oman	0	0	0	0
Donateurs privés aux Pays-Bas	0	2 506	0	2 506
Donateurs privés au Qatar	0	0	0	0
Donateurs privés en République de Corée	0	7	0	7
Donateurs privés en République tchèque	0	0	0	0
Donateurs privés en Roumanie	0	0	4	4
Donateurs privés au Royaume-Uni	0	248	0	248
Donateurs privés en Slovaquie	0	0	0	0
Donateurs privés en Suède	0	10	0	10
Donateurs privés en Suisse	(0)	289	0	289
Donateurs privés au Venezuela	0	0	0	0
Donateurs privés	(0)	10 989	4	10 993
Total, Fonds pour le programme annuel	30 436	762 495	5 578	798 509

Tableau 1 – rapport 2

État au 31 décembre 2005 des contributions aux différents fonds, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Contributions			
Fonds du budget ordinaire de l'ONU	Annoncées non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Donateurs				
Donateurs gouvernementaux	0	0	0	0
Commission européenne	0	0	0	0
Donateurs intergouvernementaux	0	0	0	0
Donateurs au sein du système des Nations Unies	776	38 494	0	39 270
Donateurs privés	0	0	0	0
Total, Fonds du budget ordinaire de l'ONU	776	38 494	0	39 270

État I État au 31 décembre 2005 des contributions aux différents fonds, par programme (en milliers de dollars des États-Unis)

Donateurs Donateurs gouvernementaux Afrique du Sud	onnoncées, non acquittées 0 0 0	Acquittées	Contributions en nature	Total
Donateurs gouvernementaux Afrique du Sud	0		0	
Afrique du Sud	0		0	
	0		0	
			•	121
Algérie	0	0	0	0
Allemagne		17 833	637	18 469
Andorre	0	0	0	0
Angola	0	0	0	0
Arabie saoudite	0	500	0	500
Argentine	0	0	0	0
Australie	0	1 145	0	1 145
Autriche	0	0	0	0
Bahamas	0	0	0	0
Bahreïn	0	0	0	0
Bangladesh	0	0	0	0
Belgique	702	2 602	0	3 304
Belize	0	0	0	0
Bénin	0	0	0	0
Bermudes	0	0	0	0
Bolivie	0	0	0	0
Botswana	0	0	0	0
Brésil	0	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0
Bulgarie	0	0	0	0
Burundi	0	0	0	0
Canada	0	6 332	0	6 332
Chili	0	0	0	0
Chine	0	0	0	0
Chypre	0	63	0	63
Colombie	0	0	0	0
Costa Rica	0	0	0	0
Croatie	0	0	0	0
Danemark	2 208	9 438	0	11 647
Djibouti	0	0	0	0
Égypte	0	0	0	0
El Salvador	0	0	0	0

Fonds pour les programmes supplémentaires	Contributions en espèces			
	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Émirats arabes unis	0	0	0	0
Équateur	0	0	0	0
Espagne	3 717	696	0	4 413
Estonie	0	33	0	33
États Unis d'Amérique	14 757	78 042	0	92 799
Fédération de Russie	0	0	0	0
Finlande	0	1 695	0	1 695
France	82	1 264	0	1 347
Ghana	0	0	0	0
Grèce	0	3 823	0	3 823
Guatemala	0	0	0	0
Guyana	0	0	0	
Honduras	0	0	0	0
Hongrie	0	0	0	0
Inde	0	0	0	0
Indonésie	0	0	0	0
Iran (République islamique d')	0	0	0	0
Irlande	0	1 627	0	1 627
Islande	0	0	0	0
Israël	0	0	0	0
Italie	0	1 627	0	1 627
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	0
Japon	0	29 305	0	29 305
Koweït	0	0	0	0
Lettonie	0	0	0	0
Liban	0	0	0	0
Liechtenstein	0	27	0	27
Lituanie	0	0	0	0
Luxembourg	0	1 341	0	1 341
Madagascar	0	0	0	0
Malaisie	0	0	0	0
Malte	0	0	0	0
Maroc	0	0	0	0
Maurice	0	0	0	0
Mexique	0	0	0	0
Monaco	0	0	0	0
Myanmar	0	0	0	0

	Contributions en es	pèces		
Fonds pour les programmes supplémentaires	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Tota
Namibie	0	0	0	0
Nicaragua	0	0	0	0
Nigéria	0	0	0	0
Norvège	0	17 688	237	17 925
Nouvelle-Zélande	0	2 827	0	2 827
Oman	0	0	0	0
Pakistan	0	0	0	0
Panama	0	0	0	0
Paraguay	0	0	0	0
Pays-Bas	0	9 992	0	9 992
Pérou	0	0	0	0
Philippines	0	0	0	0
Pologne	0	0	0	0
Portugal	118	0	0	118
Qatar	0	0	0	0
République de Corée	0	50	0	50
République tchèque	0	300	0	300
République unie de Tanzanie	0	0	0	0
Roumanie	0	0	0	0
Royaume-Uni	2 726	11 562	124	14 412
Rwanda	0	0	0	0
San-Marin	0	0	0	0
Saint Siège	0	0	0	0
Singapour	0	0	0	0
Slovaquie	0	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0
Sri Lanka	0	0	0	0
Suède	0	8 823	0	8 823
Suisse	1 145	2 605	0	3 750
Suriname	0	0	0	0
Thaïlande	0	0	0	0
Tunisie	0	0	0	0
Turquie	0	500	50	550
Uruguay	0	0	0	0
Venezuela	0	0	0	0
Yémen	0	0	0	0
Donateurs gouvernementaux	25 457	211 861	1 047	238 365

06-41586 **99**

	Contributions en esp	pèces		
Fonds pour les programmes supplémentaires	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Tota
Commission européenne				
Commission européenne	3 881	24 228	0	28 109
Commission européenne	3 881	24 228	0	28 109
Donateurs intergouvernementaux				
Banque de développement du Conseil de l'Europe	0	0	0	0
Banque islamique de développement	0	0	0	0
Fonds de l'OPEP pour le développement international	0	150	0	150
Organisation intergouvernementale	0	0	0	0
Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture	0	15	0	15
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	0	0	0	0
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	0	0	0	0
Union africaine	0	0	0	0
Donateurs intergouvernementaux	0	165	0	165
Donateurs au sein du système des Nations Unies	0	0	0	0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	624	0	0	624
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le				000
développement	0	990	0	990
Fonds des Nations Unies pour la population Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	0	0	0	0
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	0	0	0	0
Organisation des Nations Unies	0	0	0	0
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	0	0	0	0
Programme des Nations Unies pour le développement	0	0	0	0
Volontaires des Nations Unies	0	0	0	0
Donateurs au sein du Système des Nations Unies	624	990	0	1 614
Donateurs privés				
Donateurs privés en Allemagne	0	1 354	0	1 354

	Contributions en e	espèces		
Fonds pour les programmes supplémentaires	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Donateurs privés en Arabie saoudite	0	40	0	40
Donateurs privés en Argentine	0	0	0	0
Donateurs privés en Australie	0	1 385	0	1 385
Donateurs privés en Autriche	(0)	12	0	12
Donateurs privés en Azerbaïdjan	0	0	0	0
Donateurs privés à Bahreïn	0	0	0	0
Donateurs privés en Belgique	0	0	0	0
Donateurs privés au Canada	0	856	0	856
Donateurs privés en Chine	0	1	0	1
Donateurs privés à Chypre	0	0	0	0
Donateurs privés en Colombie	0	0	0	0
Donateurs privés au Costa Rica	0	0	0	0
Donateurs privés au Danemark	0	0	0	0
Donateurs privés en Égypte	0	0	0	0
Donateurs privés dans les Émirats arabes unis	0	140	0	140
Donateurs privés en Espagne	0	0	0	0
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique	e 0	2 764	0	2 764
Donateurs privés dans la Fédération de Russie	0	0	0	0
Donateurs privés en France	0	706	0	706
Donateurs privés en Grèce	0	322	0	322
Donateurs privés en Italie	0	1 158	0	1 158
Donateurs privés au Japon	0	1 478	0	1 478
Donateurs privés en Jordanie	0	0	0	0
Donateurs privés au Koweït	0	62	0	62
Donateurs privés en Lettonie	0	0	0	0
Donateurs privés en Libye	0	0	0	0
Donateurs privés au Liechtenstein	0	0	0	0
Donateurs privés au Mexique	0	0	0	0
Donateurs privés à Monaco	0	41	0	41
Donateurs privés en Norvège	0	0	0	0
Donateurs privés à Oman	0	0	0	0
Donateurs privés aux Pays-Bas	742	6 089	0	6 831
Donateurs privés au Qatar	0	0	0	0
Donateurs privés en République de Corée	0	200	0	200
Donateurs privés en République tchèque	0	0	0	0
Donateurs privés en Roumanie	0	0	0	0
Donateurs privés au Royaume-Uni	0	89	0	89

A/61/5/Add.5

	Contributions en es	pèces			
Fonds pour les programmes supplémentaires	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total	
Donateurs privés en Slovaquie	0	0	0	0	
Donateurs privés en Suède	0	0	0	0	
Donateurs privés en Suisse	(0)	1 812	0	1 812	
Donateurs privés au Venezuela	0	0	0	0	
Donateurs privés	742	18 508	0	19 250	
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	30 704	255 753	1 047	287 504	

Tableau 1 – rapport 2 État au 31 décembre 2005 des contributions aux différents fonds, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Contributions en espè	ces		
Administrateurs auxiliaires	Annoncées, non acquittées	Acquittées	Contributions en nature	Total
Donateurs				
Donateurs gouvernementaux	98	9 504	0	9 602
Commission européenne	0	0	0	0
Donateurs intergouvernementaux	0	0	0	0
Donateurs au sein du système des Nations				
Unies	0	0	0	0
Donateurs privés	0	0	0	0
Total, administrateurs auxiliaires	98	9 504	0	9 602

Tableau 2 État au 31 décembre 2005 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds pour le programme annuel	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Donateurs						
Donateurs gouvernementaux						
Andorre	0	0	0	0	0	0
Autriche	0	0	0	0	1	1
Espagne	0	0	0	0	58	58
États-Unis d'Amérique	0	0	74	0	120	193
Ghana	0	5	0	0	0	5
Grèce	0	0	0	0	250	250
Japon	0	0	0	0	63	63
Sri Lanka	0	0	0	7	0	7
Suisse	0	0	0	1	0	1
Royaume-Uni	0	0	0	0	39	39
République du Yémen	0	2	0	0	0	2
Total, Donateurs gouvernementaux	0	7	74	7	530	619
Commission européenne						
Commission européenne	0	858	889	137	15 972	17 856
Total, Commission européenne	0	858	889	137	15 972	17 856
Donateurs onusiens						
Volontaires des Nations Unies	0	0	0	0	3	3
Total, Donateurs onusiens	0	0	0	0	3	3
Total, Fonds pour le programme annuel	0	865	962	144	16 506	18 477

Fonds pour les programmes supplémentaires	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Donateurs						
Donateurs gouvernementaux						
Espagne	0	0	0	0	48	48
Total, Donateurs gouvernementaux	0	0	0	0	48	48
Commission européenne						
Commission européenne	0	220	540	104	598	1 464
Total, Commission européenne	0	220	540	104	598	1 464
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	0	220	540	104	646	1 511

06-41586 **105**

Tableau 3 Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (En milliers de dollars des États-Unis)

	(Crédits ouverts			Dépenses		Solde
Budget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
Total, HCR							
Opérations sur le terrain							
Afrique							
Afrique de l'Ouest							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	3 634	2 431	6 065	5 142	0	5 142	923
Bénin	1 215	916	2 131	1 912	0	1 912	219
Cameroun	1 825	640	2 465	2 318	0	2 318	147
Côte d'Ivoire	10 916	507	11 423	10 843	0	10 843	580
Gambie	680	79	759	648	0	648	111
Ghana	8 080	996	9 076	8 446	0	8 446	630
Guinée	23 003	(3 191)	19 812	18 404	0	18 404	1 408
Libéria	44 120	2 260	46 380	46 042	0	46 042	338
Mali	0	0	0	0	0	0	0
Nigéria	1 464	1 480	2 943	2 844	0	2 844	99
Sénégal	1 648	466	2 113	1 853	0	1 853	261
Sierra Leone	25 043	(1 554)	23 489	22 112	0	22 112	1 377
Total, Afrique de l'Ouest	121 627	5 028	126 658	120 563	0	120 563	6 093
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Djibouti	3 276	310	3 586	3 536	0	3 536	51
Érythrée	12 784	(1 925)	10 859	10 372	0	10 372	487
Éthiopie	33 680	569	14 249	13 328	0	13 328	921
Kenya	32 817	687	33 504	33 181	0	33 181	323
Ouganda	13 363	3 073	16 436	16 135	0	16 135	301
Somalie	6 585	499	7 083	6 532	0	6 532	552

Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient Afrique du Nord	Montant initial 0 4 534	Virements de crédits 705	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
Afrique du Nord et Moyen-Orient Afrique du Nord		705					
		705					
		705					
Ensemble de l'Afrique du Nord	4 534	, 00	705	274	0	274	431
Algérie		287	4 821	4 552	0	4 552	269
Jamahiriya arabe libyenne	1 021	(105)	916	720	0	720	196
Maroc	276	328	604	484	0	484	119
Mauritanie	368	341	708	610	0	610	98
Sahara occidental	0	0	0	0	0	0	0
Tunisie	201	125	327	265	0	265	62
Total, Afrique du Nord	6 400	1 681	8 081	6 906	0	6 906	1 175
Moyen-Orient							
Arabie saoudite	1 798	179	1 977	1 854	0	1 854	123
Égypte	4 107	834	4 941	4 191	0	4 191	750
Iraq	2 462	(1 506)	956	951	0	951	5
Israël	93	42	135	117	0	117	18
Jordanie	1 639	24	1 663	1 629	0	1 629	34
Koweït	0	0	0	0	0	0	0
Liban	2 945	(23)	2 922	2 679	0	2 679	243
République arabe syrienne	1 817	(144)	1 673	1 607	0	1 607	66
Yémen	4 043	950	4 994	4 497	(3)	4 494	500
Total, Moyen-Orient	18 904	359	19 262	17 525	(3)	17 522	1 741
Asie du Sud-Ouest							
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	850	387	1 237	1 128	0	1 128	109
Afghanistan	64 191	(1 590)	62 601	56 336	0	56 336	6 265
Iran (République islamique d')	17 546	(4 110)	13 436	12 080	0	12 080	1 355
Pakistan	24 471	(1 550)	22 921	22 701	(9)	22 692	229
Total, Asie du Sud-Ouest	107 058	(6 863)	100 195	92 246	(9)	92 237	7 958

 $Budget\text{-}programme\ annuel$

Asie centrale							
Kazakhstan	1 441	(60)	1 381	1 291	0	1 291	8
Kirghizistan	1 230	1 354	2 584	2 213	0	2 213	37
Ouzbékistan	1 169	131	1 301	1 216	0	1 216	8:
Tadjikistan	1 430	(6)	1 424	1 252	0	1 252	172
Turkménistan	949	183	1 132	997	0	997	135
Total, Asie centrale	6 220	1 601	7 822	6 969	0	6 969	853
Total, Asie Centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	138 581	(3 222)	135 360	123 645	(12)	123 633	11 720
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Ensemble de l'Asie du Sud	0	0	0	0	0	0	(
Bangladesh	3 343	85	3 428	2 878	0	2 878	550
Inde	3 759	(72)	3 686	3 332	0	3 332	35
Népal	6 398	1 660	8 058	7 415	0	7 415	643
Sri Lanka	8 870	100	8 970	8 513	0	8 513	457
Total, Asie du Sud	22 370	1 772	24 142	22 137	0	22 137	2 005
Asie de l'Est et Pacifique							
Australie	1 098	46	1 144	1 006	0	1 006	139
Cambodge	808	913	1 721	1 514	0	1 514	200
Chine	4 427	(336)	4 091	3 798	0	3 798	293
Indonésie	2 830	3 155	5 985	4 858	0	4 858	1 120
Japon	2 805	259	3 064	2 442	0	2 442	622
Malaisie	2 574	293	2 867	2 710	0	2 710	15'
Mongolie	121	82	204	195	0	195	9
Myanmar	4 182	437	4 619	4 341	0	4 341	27
Papouasie-Nouvelle-Guinée	497	(38)	459	456	0	456	Š
Philippines	205	(7)	198	189	0	189	8

Crédits ouverts

Virements

de crédits

Montant

initial

Dépenses

non réglés

exécution des Engagements

Décaissements/

programmes

Montant

courant

Solde

Total

		Crédits ouverts			Dépenses		
Budget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
République de Corée	497	51	548	515	0	515	33
Singapour	58	(4)	54	53	0	53	1
Thaïlande	6 761	2 878	9 639	8 852	0	8 852	787
Timor-Leste	603	(8)	595	523	0	523	72
Viet Nam	458	76	534	490	0	490	44
Divers pays d'Asie de l'Est	215	(82)	133	104	0	104	29
Total, Asie de l'Est et Pacifique	28 139	7 713	35 853	32 046	0	32 046	3 807
Total, Asie et Pacifique	50 510	9 485	59 995	54 183	0	54 183	5 813
Europe							
Europe orientale							
Ensemble de l'Europe orientale	58	227	285	258	0	258	26
Arménie	1 480	508	1 988	1 847	0	1 847	141
Azerbaïdjan	3 033	666	3 699	3 482	0	3 482	217
Bélarus	1 000	275	1 275	913	0	913	362
Fédération de Russie	12 130	3 675	15 805	15 004	0	15 004	801
Géorgie	3 859	923	4 782	4 622	0	4 622	159
République de Moldova	593	108	701	631	0	631	70
Ukraine	3 093	102	3 196	2 761	0	2 761	434
Total, Europe orientale	25 247	6 485	31 732	29 520	0	29 520	2 212
Europe centrale							
Divers pays d'Europe centrale	330	(33)	297	259	0	259	38
Europe centrale et États baltes	0	0	0	0	0	0	0
Bulgarie	987	64	1 051	1 028	0	1 028	22
Chypre	678	79	757	629	0	629	129
Hongrie	2 139	64	2 203	2 047	0	2 047	156
Pologne	764	92	856	804	0	804	52
République tchèque	848	169	1 017	872	0	872	145
Roumanie	1 034	924	1 958	1 935	0	1 935	22

	C	Crédits ouverts			Dépenses		
udget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
Amériques							
Amérique du Sud (septentrionale)							
Ensemble de l'Amérique du Sud (septentrionale)	1 025	(90)	935	841	0	841	94
Colombie	7 032	1 800	8 831	8 725	0	8 725	107
Costa Rica	1 598	(94)	1 504	1 374	(0)	1 374	130
Équateur	3 341	102	3 443	3 379	0	3 379	64
Panama	722	142	864	846	0	846	18
Venezuela – Bureau régional	1 655	63	1 719	1 719	(0)	1 719	0
Total, Amérique du Sud (septentrionale)	15 373	1 923	17 296	16 884	(1)	16 884	412
Amérique du Sud (australe)							
Ensemble de l'Amérique du Sud (australe)	1 815	(376)	1 439	1 368	0	1 368	70
Argentine - Bureau régional	799	40	839	839	0	839	0
Brésil	314	1 608	1 922	1 848	0	1 848	75
Total, Amérique du Sud (australe)	2 928	1 271	4 200	4 055	0	4 055	145
Amérique du Nord et Caraïbes							
Ensemble de l'Amérique du Nord et Caraïbes	200	235	435	344	0	344	91
Canada	1 368	105	1 472	1 328	0	1 328	145
Cuba	490	(86)	404	316	0	316	88
États-Unis d'Amérique	5 096	737	5 833	5 806	0	5 806	27
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	7 154	991	8 145	7 794	0	7 794	351
Amérique centrale et Mexique							
Ensemble de l'Amérique centrale et Mexique	1 143	(21)	1 122	1 066	0	1 066	56
Mexique – Bureau régional	1 580	113	1 692	1 607	0	1 607	85
Total, Amérique centrale et Mexique	2 722	92	2 814	2 673	0	2 673	141
Total, Amériques	28 177	4 277	32 455	31 406	(1)	31 406	1 049
Total, opérations sur le terrain	661 658	45 349	707 006	664 455	(52)	664 403	42 603

	(Crédits ouverts					
Budget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
Programmes globaux							
Direction exécutive et gestion							
Direction exécutive et gestion							
Bureau exécutif - Opérations (monde entier)	5	240	245	232	0	232	13
Service d'urgence et de sécurité	12 854	3 079	15 933	14 463	0	14 463	1 489
Direction exécutive et gestion	12 859	3 318	16 177	14 695	0	14 695	1 482
Direction exécutive et gestion	12 859	3 318	16 177	14 695	0	14 695	1 482
Division de la protection internationale							
Division de la protection internationale							
Division de la protection internationale	7 193	2 644	9 836	9 027	(1)	9 026	810
Division de la protection internationale	7 193	2 644	9 836	9 027	(1)	9 026	810
Division de la protection internationale	7 193	2 644	9 836	9 027	(1)	9 026	810
Division des relations extérieures							
Division des relations extérieures							
Division des relations extérieures	7 672	89	7 761	7 190	0	7 190	571
Division des relations extérieures	7 672	89	7 761	7 190	0	7 190	571
Division des relations extérieures	7 672	89	7 761	7 190	0	7 190	571
Division des systèmes et des technologies de l'information							
PRSG – Mises à niveau hors siège	2 025	(699)	1 327	1 049	0	1 049	277
PRSG – Infrastructure technique	3 350	837	4 187	3 486	0	3 486	700
SSI-PRSG – (Service des solutions informatiques) – Chaîne finances et approvisionnement	10 765	(1 707)	9 058	7 592	0	7 592	1 466
SSI-PRSG – Ressources humaines	9 237	(1 912)	7 325	5 794	0	5 794	1 530
Renouvellement des systèmes de gestion – Opérations (monde entier)	25 376	(3 481)	21 896	17 922	0	17 922	3 974

	(Crédits ouverts					
Budget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
SSI – Services intranet	213	79	292	181	0	181	110
STIT - Conception de logiciels - hors siège	99	135	234	142	0	142	92
Services des technologies de l'information (STI) – Opérations et service technique sur le terrain	161	(16)	145	114	0	114	30
STI – Appui opérationnel Télécommunications	900	(460)	440	378	0	378	62
STIT - Coûts d'utilisation du satellite - hors siège	0	320	320	157	0	157	163
STI – Services utilisateurs – hors siège	1 554	(127)	1 427	894	0	894	533
STIT – Formation Service utilisateurs	50	4	54	48	0	48	6
STIT – Formation Télécommunications	55	(11)	44	6	0	6	38
STI – Stockage matériel de communication	250	(19)	231	(815)	0	(815)	1 047
STI – Stockage matériel informatique	80	(6)	74	(18)	0	(18)	92
Service des technologies de l'information et des télécommunications – Opérations (monde entier)	3 362	(101)	3 261	1 088	0	1 088	2 173
Division des systèmes et des technologies de l'information	28 738	(3 582)	25 156	19 010	0	19 010	6 146
Département des opérations							
Division des services opérationnels							
Division de l'appui opérationnel	8 133	2 381	10 514	8 840	(0)	8 839	1 675
Division des services opérationnels	8 133	2 381	10 514	8 840	(0)	8 839	1 675
Évaluations d'experts (Groupe d'évaluation et d'analyse de la politique générale)	575	(164)	411	221	0	221	191
Département des opérations	8 708	2 217	10 925	9 060	(0)	9 060	1 865
Division de la gestion des ressources humaines (DGRH)							
DGRH – Départs volontaires	1 000	2 363	3 363	2 036	0	2 036	1 327
DGRH – Dépenses spéciales de personnel	7 000	3 607	10 607	9 810	0	9 810	797
DGRH – Administration du personnel de formation (section des ressources humaines)	0	15	15	2	0	2	13
DGRH - Formation et gestion des carrières	500	(100)	401	286	0	286	114
DGRH – Information et orientation	30	96		93		93	33

	Crédits ouverts						
Budget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
Siège							
Bureau exécutif							
Bureau exécutif	4 843	520	5 363	4 852	0	4 852	511
Bureau exécutif	4 843	520	5 363	4 852	0	4 852	511
Bureau exécutif	4 843	520	5 363	4 852	0	4 852	511
Département de la protection internationale (DPI)							
DPI – Bureau du directeur	1 660	176	1 836	1 732	0	1 732	104
DPI – Section de la politique de protection et des conseils juridiques	1 427	99	1 526	1 350	0	1 350	176
DPI – Section des capacités de protection	1 444	498	1 943	1 654	0	1 654	289
DPI – Section chargée de la réinstallation	1 653	378	2 032	1 851	0	1 851	180
DPI – Solutions et soutien opérationnel	1 269	381	1 650	1 450	0	1 450	200
DPI – Détermination du statut et Section d'information sur la protection	700	(17)	683	592	0	592	91
Département de la protection internationale	8 154	1 515	9 669	8 629	0	8 629	1 040
Département de la protection internationale	8 154	1 515	9 669	8 629	0	8 629	1 040
Division des relations extérieures (DRE)							
DRE – Bureau du directeur	904	238	1 142	1 136	0	1 136	6
DRE - Secteur privé et affaires publiques	1 353	270	1 623	1 493	0	1 493	130
DRE – Relations avec les donateurs et service de mobilisation des ressources	1 076	111	1 188	1 043	0	1 043	145
DRE – Groupe de liaison avec les ONG	147	135	282	251	0	251	31
DRE – Secrétariat et organisations internationales	1 046	116	1 162	1 099	0	1 099	63
DRE – Service des relations avec les médias et d'information	2 829	531	3 360	2 886	0	2 886	474
DRE – Archives, dossiers et communications	903	213	1 116	960	0	960	156
DRE – SGED – Gestion électronique des documents	560	16	576	470	0	470	105
Division des relations extérieures	8 819	1 630	10 448	9 339	0	9 339	1 109
Division des relations extérieures	8 819	1 630	10 448	9 339	0	9 339	1 109

	(Crédits ouverts			Dépenses		
Budget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
STI – Télécommunications	170	79	249	233	0	233	16
STIT – Technologies de l'information et télécommunications	5 510	(129)	5 381	4 910	0	4 910	471
SSI – Développement des applications et soutien opérationnel	170	(6)	164	164	0	164	0
STI – Services techniques et opérationnels au siège	321	(43)	278	230	0	230	48
STI – Service utilisateurs au siège	1 399	(20)	1 379	1 137	0	1 137	242
DSTI – Bureau du directeur	0	434	434	424	0	424	10
Division des systèmes et technologies de l'information	7 570	315	7 886	7 098	0	7 098	787
Département des opérations							
Département des opérations							
Division de l'appui opérationnel	11 891	3 832	15 723	13 546	0	13 546	2 177
Département des opérations	814	453	1 267	1 125	(0)	1 125	142
Bureaux régionaux	20 910	5 210	26 120	23 425	2	23 427	2 693
Département des opérations	33 615	9 495	43 110	38 096	1	38 098	5 012
Département des opérations	33 615	9 495	43 110	38 096	1	38 098	5 012
Division de la gestion des ressources humaines (DGRH)							
DGRH – Section des états de paie	2 288	225	2 513	2 172	0	2 172	341
DGRH – Bureau du directeur	1 545	182	1 727	1 526	0	1 526	201
DGRH – Section de l'administration du personnel	3 635	588	4 223	3 722	0	3 722	501
DGRH - Recrutements et affectations	1 710	526	2 236	2 059	(4)	2 055	181
DGRH - Perfectionnement du personnel	1 639	152	1 791	1 695	0	1 695	96
DGRH – Groupe de l'action sociale	673	59	732	637	0	637	95
DGRH – Service médical	1 826	(90)	1 735	1 560	0	1 560	176
Division de la gestion des ressources humaines	13 316	1 641	14 957	13 370	(4)	13 366	1 591
Division de la gestion des ressources humaines	13 316	1 641	14 957	13 370	(4)	13 366	1 591

		Crédits ouverts					
Budget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement							
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement							
Bureau du Contrôleur	1 130	418	1 548	1 490	0	1 490	58
Service des ressources financières	2 638	1 496	4 134	3 610	0	3 610	524
Service de la gestion de l'approvisionnement	8 670	1 465	10 134	7 594	0	7 594	2 540
Activités conjointes des Nations Unies	6 588	218	6 806	4 038	(4)	4 034	2 772
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	19 026	3 596	22 622	16 733	(4)	16 729	5 893
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	19 026	3 596	22 622	16 733	(4)	16 729	5 893
Autres sections au siège							
Autres sections au siège							
Autres sections au siège	363	77	440	395	0	395	45
Autres sections au siège	363	77	440	395	0	395	45
Autres sections au siège	363	77	440	395	0	395	45
Siège	95 706	18 789	114 495	98 513	(7)	98 506	15 988
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle	112 504	(75 346)	37 158	0	0	0	37 158
Réserve opérationnelle	112 504	(75 346)	37 158	0	0	0	37 158
Réserve opérationnelle	112 504	(75 346)	37 158	0	0	0	37 158
Réserve opérationnelle	112 504	(75 346)	37 158	0	0	0	37 158

▶
61
5
Ad
d.5

	(Crédits ouverts		Dépenses			
Budget-programme annuel	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde
Ensemble							
Ensemble							
Ensemble							
Ensemble	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	0	0	0	0	0	0	0
Total – Budget-programme annuel	945 892	(0)	945 892	835 968	(60)	835 908	109 984

Tableau 4
Fonds pour les programmes supplémentaires et Fonds pour les programmes supplémentaires
– Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2005
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Sold
Total, HCR					
Opérations sur le terrain					
Afrique					
Ensemble de l'Afrique					
Ensemble de l'Afrique	1 332	0	0	0	1 332
Total, ensemble de l'Afrique	1 332	0	0	0	1 332
Afrique de l'Ouest					
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	0	0	0	0	(0)
Bénin	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0
Gambie	0	0	0	0	0
Ghana	0	0	0	0	0
Guinée	0	0	0	0	0
Libéria	(0)	0	0	0	(0)
Nigéria	0	0	0	0	0
Sénégal	0	0	0	0	0
Sierra Leone	0	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	0	0	0	0	0
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique					
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	0	0	0
Érythrée	0	0	0	0	0
Éthiopie	2 731	2 010	722	2 731	0
Kenya	2 214	1 641	573	2 214	0
Ouganda	2 120	1 819	301	2 120	0
Somalie	1 302	1 302	0	1 302	0
Soudan	51 810	43 437	5 657	49 094	2 716
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	60 178	50 208	7 253	57 462	2 716
Afrique centrale et Grands Lacs					
Afrique centrale et Grands Lacs	5	0	0	0	5
Burundi	33 823	32 044	1 779	33 823	0
Congo	1 760	1 537	223	1 760	0
République centrafricaine	1 000	871	130	1 000	0

	Dépenses						
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Sol		
République démocratique du Congo	14 587	14 184	403	14 587			
République-Unie de Tanzanie	9 083	8 625	458	9 083	0		
Rwanda	297	238	59	297	0		
Tchad	65 871	59 816	3 568	63 384	2 486		
Divers pays d'Afrique centrale	0	0	0	0	0		
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	126 426	117 314	6 621	123 935	2 491		
Afrique australe							
Ensemble de l'Afrique australe	0	0	0	0	0		
Afrique du Sud	0	0	0	0	0		
Angola	4	4	0	4	0		
Namibie	0	0	0	0	0		
Zambie	0	0	0	0	(0)		
Total, Afrique australe	4	4	0	4	(0)		
Total, Afrique	187 939	167 526	13 874	181 400	6 539		
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Ensemble Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	0	0	0	0		
Total, ensemble Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	0	0	0	0		
Afrique du Nord							
Ensemble de l'Afrique du Nord	1 085	0	0	0	1 085		
Sahara occidental	511	511	0	511	0		
Total, Afrique du Nord	1 596	511	0	511	1 085		
Moyen-Orient							
Ensemble du Moyen-Orient	9 337	346	132	477	8 860		
Arabie saoudite	0	0	0	0	0		
Égypte	78	78	0	78	0		
Iraq	24 481	22 893	1 588	24 481	0		
Jordanie	2 836	2 830	6	2 836	0		

	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements	Total	Sold
Koweït	0	0	0	0	0
Liban	363	363	0	363	0
République arabe syrienne	221	151	70	221	0
Total, Moyen-Orient	37 316	26 662	1 795	28 457	8 860
Asie du Sud-Ouest					
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	0	(0)	0	(0)	(
Afghanistan	0	0	0	0	(
Iran (République islamique d')	1 818	1 764	53	1 818	(
Pakistan	28 118	5 183	5 556	10 739	17 379
Total, Asie du Sud-Ouest	29 936	6 947	5 610	12 557	17 379
Asie centrale					
Ouzbékistan	0	0	0	0	(
Tadjikistan	0	0	0	0	(
Turkménistan	0	0	0	0	(
Total, Asie centrale	0	0	0	0	(
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	68 847	34 120	7 405	41 525	27 323
Asie et Pacifique					
Ensemble Asie et Pacifique					
Ensemble Asie et Pacifique	12 204	(0)	0	(0)	12 20
Total, ensemble Asie et Pacifique	12 204	(0)	0	(0)	12 204
Asie du Sud					
Ensemble de l'Asie du Sud	0	0	0	0	(
Sri Lanka	13 868	8 705	552	9 257	4 61
Total, Asie du Sud	13 868	8 705	552	9 257	4 611
Asie de l'Est et Pacifique					
Ensemble Asie de l'Est et Pacifique	0	0	0	0	(
Indonésie	27 267	10 282	8 931	19 214	8 054
Timor-Leste	0	0	0	0	(
Divers pays de l'Asie de l'Est	0	0	0	0	(
Total, Asie de l'Est et Pacifique	27 267	10 282	8 931	19 214	8 054
Total, Asie et Pacifique	53 339	18 988	9 483	28 471	24 869

	Dépenses						
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	Solde		
Europe							
Europe centrale							
Turquie	619	619	0	619	0		
Total, Europe centrale	619	619	0	619	0		
Europe occidentale							
Allemagne	63	63	0	63	0		
Belgique	0	0	0	0	C		
Royaume-Uni	36	36	0	36	C		
Total, Europe occidentale	99	99	0	99	0		
Europe du Sud-Est							
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	0	0	0	0	C		
Albanie	0	0	0	0	C		
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	0	0	C		
Serbie-et-Monténégro	0	0	0	0	C		
Total, Europe du Sud-Est	0	0	0	0	0		
Total, Europe	718	718	0	718	0		
Total, opérations sur le terrain	310 844	221 352	30 762	252 114	58 731		
Programmes (monde entier)							
Direction exécutive et gestion							
Direction exécutive et gestion							
Bureau exécutif - Opérations (monde entier)	0	0	0	0	C		
Service d'urgence et de sécurité	0	0	0	0	C		
Direction exécutive et gestion	0	0	0	0	0		
Total, Direction exécutive et gestion	0	0	0	0	0		
Division de la protection internationale							
Division de la protection internationale							
Division de la protection internationale	0	0	0	0	C		
Division de la protection internationale	0	0	0	0	0		
Total, Division de la protection internationale	0	0	0	0	0		
·							

caissements/ exécution En programmes 0 0	ngagements non réglés	Total	Solde
0	0		
0	0		
0	0		
		0	C
	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	C
0	0	0	(
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	C
0	0	0	(
0	0	0	(
0	0	0	0
0	0	0	(
4 473	0	4 473	0
	0	1 768	0
1 768	<u> </u>	1 / 00	
1 768 6 241	0	6 241	0
	0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

			Dépenses		
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements	Total	Solde
Division de la gestion des ressources humaines (DGRH)					
Section des états de paie	0	0	0	0	0
DGRH – Section de l'administration du personnel	0	0	0	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0
Total, Division de la gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement					
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement					
Service des ressources financières	0	0	0	0	0
Activités conjointes des Nations Unies	121	121	0	121	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	121	121	0	121	0
Total, Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	121	121	0	121	0
Siège – ensemble					
Siège – ensemble					
Siège – ensemble	0	0	0	0	0
Siège – ensemble	0	0	0	0	0
Total, Siège – ensemble	0	0	0	0	0
Total, Siège	6 362	6 362	0	6 362	0
Ensemble					
Ensemble					
Ensemble					
Ensemble	0	0	0	0	0
Ensemble	0	0	0	0	0
Ensemble	0	0	0	0	0
Total, Ensemble	0	0	0	0	0
Total, Programme SB	317 206	227 713	30 762	258 475	58 731
Total, Programme ST		0			0
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	317 206	227 713	30 762	258 475	58 731

Tableau 5 État au 31 décembre 2005 des engagements d'exercices antérieurs, au titre de projets réglés ou non réglés

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Fotal, HCR				
Opérations sur le terrain				
Afrique				
Afrique de l'Ouest				
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	548	450	97	0
Bénin	37	23	14	0
Burkina Faso	0	0	0	0
Cameroun	224	203	21	0
Côte d'Ivoire	968	620	348	0
Gambie	9	9	0	0
Ghana	683	832	51	0
Guinée	1 149	608	540	0
Guinée Bissau	0	0	0	0
Libéria	872	719	153	0
Mali	0	0	0	0
Niger	0	0	0	0
Nigéria	315	303	12	0
Sénégal	103	58	45	0
Sierra Leone	1 914	1 285	629	0
Togo	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	6 820	4 911	1 909	0
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	0	0
Djibouti	342	307	35	0
Érythrée	2 517	2 305	212	0
Éthiopie	978	850	128	0
Kenya	1 451	1 234	217	0
Ouganda	826	656	172	0
Somalie	293	171	122	0
Soudan	2 673	2 245	428	0
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	9 083	7 789	1 313	0
Afrique centrale et Grands Lacs				
Burundi	3 433	2 849	585	0
Congo	279	172	107	0

nds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Gabon	264	151	113	0
République centrafricaine	285	197	88	0
République démocratique du Congo	2 426	2 286	140	0
République-Unie de Tanzanie	2 786	2 534	252	0
Rwanda	825	766	59	0
Tchad	2 835	2 380	475	0
Divers pays d'Afrique centrale	535	321	214	C
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	13 666	11 634	2 033	0
Afrique australe				
Ensemble de l'Afrique australe	239	184	55	0
Afrique du Sud	2	0	2	C
Angola	927	636	291	C
Botswana	74	68	5	C
Malawi	77	20	57	(
Mozambique	391	358	33	(
Namibie	9	5	4	(
Swaziland	0	0	0	(
Zambie	1 481	1 158	325	C
Zimbabwe	50	46	4	C
Total, Afrique australe	3 249	2 475	774	0
Total, Afrique	32 818	26 788	6 030	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Afrique du Nord				
Algérie	1 150	967	183	0
Jamahiriya arabe libyenne	23	29	(6)	O
Maroc	14	9	5	0
Mauritanie	22	11	11	C
Sahara occidental	241	242	(1)	0
Tunisie	10	10	0	0
Total, Afrique du Nord	1 460	1 267	192	0
Moyen-Orient				
Ensemble du Moyen-Orient	12	0	12	0
Arabie saoudite	229	179	50	C
Égypte	149	107	42	0
Iraq	297	107	191	0
Israël	3	3	0	0

onds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Koweït	0	0	0	0
Jordanie	57	37	20	0
Liban	52	20	32	0
République arabe syrienne	26	8	19	0
Yémen	190	177	13	0
Total, Moyen-Orient	1 016	637	379	0
Asie du Sud-Ouest				
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	33	34	(1)	0
Afghanistan	7 549	6 651	897	0
Iran (République islamique d')	970	896	74	0
Pakistan	2 310	1 908	404	0
Total, Asie du Sud-Ouest	10 863	9 488	1 375	0
Asie centrale				
Kazakhstan	14	3	10	0
Kirghizistan	39	4	35	C
Ouzbékistan	15	10	5	C
Tadjikistan	45	33	12	C
Turkménistan	144	120	24	0
Total, Asie centrale	257	171	86	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	13 595	11 563	2 032	0
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Ensemble de l'Asie du Sud	0	0	0	0
Bangladesh	272	240	33	0
Inde	80	61	19	0
Népal	144	85	59	C
Sri Lanka	952	557	395	0
Total, Asie du Sud	1 449	943	506	0
Asie de l'Est et Pacifique				
Australie	7	1	6	0
Cambodge	43	30	13	C
Chine	139	101	38	C
Indonésie	60	6	53	C
Japon	30	6	24	0
Macao (Chine)	0	0	0	0

nds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Malaisie	172	124	48	0
Mongolie	0	0	0	0
Myanmar	278	225	53	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6	1	5	0
Philippines	0	0	0	0
République de Corée	0	0	0	0
République démocratique populaire lao	0	0	0	0
Thaïlande	149	72	77	0
Timor-Leste	38	28	10	0
Singapour	0	0	0	0
Viet Nam	0	0	0	0
Divers pays d'Asie de l'Est	0	0	0	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	921	596	325	0
Total, Asie et Pacifique	2 370	1 538	832	0
urope				
Europe orientale				
Ensemble de l'Europe orientale	14	7	7	0
Arménie	10	7	3	0
Azerbaïdjan	42	31	11	0
Bélarus	150	54	96	0
Fédération de Russie	400	358	42	0
Géorgie	131	114	17	0
République de Moldova	143	129	14	0
Ukraine	249	214	35	0
Total, Europe orientale	1 137	913	224	0
Europe centrale				
Europe centrale et États baltes	26	5	21	0
Bulgarie	0	0	0	0
Chypre	0	0	0	0
Hongrie	14	5	9	0
Lettonie	0	0	0	0
Pologne	0	0	0	0
République slovaque	19	10	9	0
République tchèque	1	4	(3)	0
Roumanie	2	5	(3)	0
Slovénie	2	2	0	0
Turquie	32	7	24	0

Fonds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Divers pays d'Europe centrale	60	49	11	0
Total, Europe centrale	156	87	69	0
Europe occidentale				
Allemagne	1	0	1	0
Autriche	12	18	(6)	0
Belgique	44	19	25	0
Espagne	77	46	30	0
France	71	39	32	0
Grèce	0	1	(1)	0
Irlande	9	9	(0)	0
Italie	24	14	9	0
Malte	3	3	(0)	0
Pays-Bas	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0
Royaume-Uni	9	4	4	0
Suède	16	5	10	0
Suisse	23	23	1	0
Total, Europe occidentale	289	182	106	0
Europe du Sud-Est				
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	0	0	0	0
Albanie	75	45	30	0
Bosnie-Herzégovine	349	216	133	0
Croatie	79	31	48	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	50	45	5	0
Serbie-et-Monténégro	837	635	203	0
Total, Europe du Sud-Est	1 390	971	419	0
Total, Europe	2 972	2 154	818	0
Amériques				
Amérique du Sud septentrionale				
Ensemble de l'Amérique du Sud septentrionale	75	83	(8)	0
Colombie	425	404	21	0
Costa Rica	1	0	1	0
Équateur	62	45	17	0
Panama	20	3	17	0
Venezuela – Bureau régional	32	22	10	0
Total, Amérique du Sud septentrionale	615	557	59	0

Fonds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Amérique du Sud australe				
Ensemble de l'Amérique du Sud australe	67	27	40	0
Argentine – Bureau régional	13	11	2	0
Brésil	6	3	2	0
Chili	0	0	0	0
Total, Amérique du Sud australe	85	41	45	0
Amérique du Nord et Caraïbes				
Amérique du Nord et Caraïbes	124	(9)	133	0
Canada	6	0	6	0
Cuba	29	29	0	0
États-Unis d'Amérique	101	8	93	0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	260	28	232	0
Amérique centrale et Mexique				
Ensemble de l'Amérique centrale	28	23	4	0
Mexique – Bureau régional	1	0	1	0
Total, Amérique centrale et Mexique	29	23	6	0
Total, Amériques	989	648	341	0
Total, opérations sur le terrain	52 744	42 691	10 053	0
Programmes (monde entier)				
Direction exécutive et gestion				
Direction exécutive et gestion				
Bureau exécutif et gestion - Opérations (monde entier)	5	5	0	0
Service d'urgence et de sécurité	1 549	1 417	132	0
Direction exécutive et gestion	1 554	1 421	132	0
Direction exécutive et gestion	1 554	1 421	132	0
Division de la protection internationale				
Division de la protection internationale				
Division de la protection internationale	480	240	240	0
Division de la protection internationale	480	240	240	0
Division de la protection internationale	480	240	240	0

Fonds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Division des relations extérieures				
Division des relations extérieures				
Division des relations extérieures	1 401	1 108	294	0
	-			
Division des relations extérieures	1 401	1 108	294	0
Division des relations extérieures	1 401	1 108	294	0
Division des systèmes et des technologies de l'information				
PRSG – Mises à niveau hors siège	894	726	168	0
PRSG - Infrastructure technique	218	215	0	0
SSI-PRSG (Service des solutions informatiques) – Chaîne finances et approvisionnement	1 007	423	584	0
SSI-PRSG – Ressources humaines	200	198	2	0
Renouvellement des systèmes de gestion –				
Opérations (monde entier)	2 316	1 563	754	0
SSI – Services Intranet	27	27	0	0
STIT - Conception de logiciels hors siège	74	55	19	0
Services des technologies de l'information (STI) – Opérations et service technique sur le terrain	108	105	3	0
STI – Appui sur le terrain Télécommunications	284	243	41	0
STI – Service aux utilisateurs sur le terrain	11	0	11	0
STIT - Formation Services aux utilisateurs	4	0	4	0
STI - Stockage matériel de communication	1 227	1 157	71	0
STI – Stockage matériel informatique	59	59	(0)	0
Service des technologies de l'information et des télécommunications – Opérations (monde entier)	1 794	1 646	148	0
Division des systèmes et des technologies de l'information	4 110	3 209	902	0
Département des opérations				
Division des services opérationnels				
Division de l'appui opérationnel	1 239	957	281	0
Division des services opérationnels	1 239	957	281	0
Évaluations d'experts (Groupe d'évaluation et d'analyse des politiques)	83	70	12	0
Département des opérations	1 322	1 028	294	0
Division de la gestion des ressources humaines				
(DGRH) DGRH – Départs volontaires	1 049	1 049	0	0

Fonds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
DGRH – Dépenses spéciales de personnel	78	6	71	0
DGRH – Formation et gestion des carrières	120	76	45	0
DGRH – Information et orientation	22	12	10	0
DGRH – Formation à la communication	55	45	10	0
DGRH – Formation linguistique – Service d'appui au personnel	0	0	0	0
DGRH – Formation – Études externes – Service d'appui au personnel	7	6	0	0
DGRH – Gestion du stress – Service d'appui au personnel	3	2	1	0
Conception, élaboration et production d'outils de formation	22	2	20	0
Projet de centre d'évaluation	43	43	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	1 399	1 241	158	0
Division de la gestion des ressources humaines	1 399	1 241	158	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement				
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement				
Service des ressources financières	0	0	0	0
Service de la gestion de l'approvisionnement	1 410	1 174	237	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	1 410	1 174	237	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	1 410	1 174	237	0
Autres programmes (monde entier)				
Autres opérations (monde entier)				
Autres opérations (monde entier)	0	0	0	0
Autres opérations (monde entier)	0	0	0	0
Autres programmes (monde entier)	0	0	0	0
Ensemble des programmes (monde entier)	0	0	0	0
Programmes (monde entier)	11 677	9 421	2 255	0
Siège				
Bureau exécutif				
Bureau exécutif				
Bureau exécutif	238	134	104	0

Fonds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Bureau exécutif	238	134	104	0
Bureau exécutif	238	134	104	0
Département de la protection internationale (DPI)				
DPI – Bureau du directeur	15	3	12	0
DPI – Section de la politique de protection et des conseils juridiques	18	7	11	0
DPI – Section des capacités de protection	18	15	3	0
DPI – Section chargée de la réinstallation	20	4	16	0
DPI – Solutions et soutien opérationnel	79	26	52	0
DPI – Détermination du statut et Section d'information sur la protection	11	7	5	0
Département de la protection internationale	161	62	99	0
Département de la protection internationale	161	62	99	0
Division des relations extérieures (DRE)				0
DRE – Bureau du directeur	22	18	4	0
DRE - Secteur privé et affaires publiques	21	20	1	0
DRE – Relations avec les donateurs et service de mobilisation des ressources	63	42	22	0
Directeur de la Division des relations extérieures	5	0	5	0
DRE – Groupe de liaison avec les ONG	3	3	0	0
DRE – Secrétariat et organisations internationales	81	27	55	0
DRE – Service des relations avec les médias et d'information	43	12	31	0
DRE – Archives, dossiers et communications	1	1	0	0
DRE – SGED-Gestion électronique des documents	49	41	9	0
Division des relations extérieures	290	164	125	0
Division des relations extérieures	290	164	125	0
STI – Télécommunications	17	13	4	0
STIT – Technologies de l'information et télécommunications	126	112	16	0
SSI – Développement des applications et soutien opérationnel	17	10	7	0
STI – Services techniques et opérationnels au siège	187	169	18	0
STI – Service aux utilisateurs au siège	146	55	91	0

Fonds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
STIT – Section des états de paie du HCR	3	0	3	0
Division des systèmes et technologies de l'information (DSTI)	499	359	139	0
Département des opérations				
Département des opérations				
Division de l'appui opérationnel	299	186	114	0
Département des opérations	31	14	17	0
Bureaux régionaux	354	162	192	0
Département des opérations	684	362	323	0
Département des opérations	684	362	323	0
Division de la gestion des ressources humaines (DGRH)				C
DGRH - Section des états de paie	24	180	(156)	0
DGRH - Bureau du directeur	6	5	1	C
DGRH - Section de l'administration du personnel	32	7	26	C
DGRH - Recrutements et affectations	25	3	21	C
DGRH - Perfectionnement du personnel	7	4	3	C
DGRH - Groupe de l'action sociale	11	3	8	C
DGRH – Service médical	246	144	102	0
Division de la gestion des ressources humaines	351	346	5	0
Division de la gestion des ressources humaines	351	346	5	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement				0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement				0
Bureau du Contrôleur	33	28	5	C
Service des ressources financières	1 285	1 351	(66)	C
Service de la gestion de l'approvisionnement	767	549	217	0
Activités conjointes des Nations Unies	534	526	8	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	2 619	2 454	164	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	2 619	2 454	164	0
Autres sections du siège				0
Autres sections du siège Autres groupes du siège				0

Fonds pour le programme annuel	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Autres groupes	10	8	2	0
Autres groupes du siège	10	8	2	0
Autres sections du siège	10	8	2	0
Siège	4 852	3 890	961	0
Ensemble				
Ensemble				
Ensemble				
Ensemble	4	4	0	0
(aucun)	4	4	0	0
Ensemble	4	4	0	0
(aucun)	4	4	0	0
Ensemble	4	4	0	0
(aucun)	4	4	0	0
Ensemble	4	4	0	0
(aucun)	4	4	0	0
Total, Fonds pour le programme annuel	69 276	56 007	13 270	0

136 06-41586

Fonds pour les programmes supplémentaires	Engagements non réglés au I ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Total, HCR				
Opérations sur le terrain				
Afrique				
Afrique de l'Ouest				
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	4 429	3 650	779	0
Bénin	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	0
Ghana	0	0	0	0
Guinée	0	0	0	0
Libéria	0	(19)	19	0
Nigéria	0	0	0	0
Sénégal	0	0	0	0
Sierra Leone	0	0	0	0
Total Afrique de l'Ouest	1 157	1 003	155	0
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Érythrée	0	0	0	0
Éthiopie	297	282	16	0
Kenya	304	215	88	0
Ouganda	400	372	28	0
Soudan	156	133	23	0
Total Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 297	762	535	0
Afrique centrale et Grands Lacs				
Burundi	1 794	1 675	119	0
Congo	0	0	0	0
République centrafricaine	0	0	0	0
République démocratique du Congo	134	122	12	0
République-Unie de Tanzanie	596	579	17	0
Tchad	7 731	7 295	435	0
Divers pays d'Afrique centrale	1 042	1 042	0	0
Total Afrique centrale et Grands Lacs	11 297	10 714	583	0
Afrique australe				
Afrique du Sud	0	0	0	0
Angola	0	0	0	0
Namibie	0	0	0	0

Fonds pour les programmes supplémentaires	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Zambie	0	0	0	0
Total Afrique australe	0	0	0	0
Total Afrique	16 883	15 347	1 536	0
Asie centrale, Asie du sud-ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Moyen-Orient				
Ensemble du Moyen-Orient	33	33	0	0
Arabie saoudite	0	0	0	0
Iraq	5 184	4 957	227	0
Koweït	0	0	0	0
Jordanie	41	33	8	0
Liban	1	0	1	0
République arabe syrienne	0	0	0	0
Total Moyen-Orient	5 259	5 023	236	0
Asie du Sud-Ouest				
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	28	16	12	0
Afghanistan	2	(1)	3	0
Iran (République islamique d')	42	42	0	0
Pakistan	0	0	0	0
Total Asie du Sud-Ouest	72	57	15	0
Asie centrale				
Ouzbékistan	0	0	0	0
Tadjikistan	0	0	0	0
Turkménistan	0	0	0	0
Total Asie centrale	0	0	0	0
Total Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du nord et Moyen-Orient	531	5 080	252	0
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Sri Lanka	(0)	(0)	0	0
Total Asie du Sud	(0)	(0)	0	0
Asie de l'Est et Pacifique				
Indonésie	0	0	0	0

138 06-41586

Fonds pour les programmes supplémentaires	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Timor-Leste	0	0	0	0
Total Asie de l'Est et Pacifique	0	0	0	0
Total Asie et Pacifique	(0)	(0)	0	0
Europe				
Europe centrale				
Turquie	1	0	1	0
Total Europe centrale	1	0	1	0
Europe occidentale				
Allemagne	0	0	0	0
Royaume-Uni	14	14	0	0
Total Europe occidentale	14	14	0	0
Europe du Sud-Est				
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	0	0	0	0
Albanie	0	0	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	0	0
Serbie-et-Monténégro	0	0	0	0
Total Europe du Sud-Est	0	0	0	0
Total Europe	15	14	1	0
Total, Opérations sur le terrain	22 229	20 440	1 789	0
Programmes (monde entier)				
Direction exécutive et gestion				
Direction exécutive et gestion				
Bureau exécutif – Opérations (monde entier)	0	0	0	0
Direction exécutive et gestion	0	0	0	0
Direction exécutive et gestion	0	0	0	0
Division de la protection internationale				
Division de la protection internationale				
Division de la protection internationale	0	0	0	0
Division de la protection internationale	0	0	0	0
Division de la protection internationale	0	0	0	0
Département des opérations				
Division des services opérationnels				
Division de l'appui opérationnel	0	0	0	0

Fonds pour les programmes supplémentaires	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Division des services opérationnels	0	0	0	0
Département des opérations	0	0	0	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement				
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement				
Service de la gestion de l'approvisionnement	0	0	0	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	0	0	0	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	0	0	0	0
Ensemble des programmes (monde entier)	0	0	0	0
Programmes (monde entier)	0	0	0	0
Siège				
Bureau exécutif				
Bureau exécutif				
Bureau exécutif	0	0	0	0
Bureau exécutif	0	0	0	0
Bureau exécutif	0	0	0	0
Département de la protection internationale				
Département de la protection internationale	0	0	0	0
Département de la protection internationale	0	0	0	0
Département des opérations				
Département des opérations				
Bureaux régionaux	0	(1)	1	0
Département des opérations	0	(1)	1	0
Département des opérations	0	(1)	1	0
Division de la gestion des ressources humaines				
Section des états de paie	0	(0)	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	0	(0)	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	0	(0)	0	0

Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement

Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement

140 06-41586

Fonds pour les programmes supplémentaires	Engagements non réglés au 1 ^{er} janvier 2005	Paiements effectués en 2005	Engagements annulés en 2005	Engagements non réglés au 31 décembre 2005
Service des ressources financières	0	(0)	0	0
Activités conjointes des Nations Unies	11	11	0	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	11	10	0	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	11	10	0	0
Siège	11	9	1	0
Total Fonds pour les programmes supplémentaires	22 240	20 449	1 790	0

Annexe à l'état I Recettes et dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (En milliers de dollars des États-Unis)

Total, Asie et Pacifique	42 678	140	54 183	(174)	832	10 500	344	137
Asie de l'Est et Pacifique	18 932	74	32 046	450	325	12 182	82	(0)
Asie du Sud	18 606	66	22 137	(624)	506	3 447	261	126
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	5 140	0	0	0	0	(5 129)	1	11
Asie et Pacifique								
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	91 072	765	123 633	859	2 032	23 120	6 836	1 052
Asie centrale	2 478	218	6 969	20	86	4 156	12	0
Asie du Sud-Ouest	73 092	532	92 237	499	1 375	10 000	6 824	86
Moyen-Orient	11 499	13	17 522	299	379	5 530	(0)	199
Afrique du Nord	4 004	2	6 906	41	192	3 434	(0)	767
Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud- Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
Total, Afrique	293 363	3 702	347 570	2 292	6 030	42 444	916	1 176
Afrique australe	26 445	206	51 824	319	774	23 590	491	0
Afrique centrale et Grands Lacs	63 568	1 684	78 351	78	2 033	11 074	38	123
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	58 998	1 217	96 832	750	1 313	34 554	(0)	0
Afrique de l'Ouest	78 907	595	120 563	1 146	1 909	38 672	387	1 053
Ensemble de l'Afrique	65 446	0	0	0	0	(65 446)	0	(0)
Afrique								
pérations sur le terrain								
otal, HCR								
onds pour le programme annuel	Contribution s au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde en début d'exercice	Sold en fi d'exercic

0

0

0

0

0

Ensemble de l'Europe

	Contribution		Dárman		Annulation d'engagements	17.	Solde	C.11.
Fonds pour le programme annuel	s au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	au titre d'exercices antérieurs	afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde en début d'exercice	Solde en fin d'exercice
Division des systèmes et des technologies de l'information								
Renouvellement des systèmes de gestion (monde entier)	0	0	17 922	0	754	17 168	0	0
Service des technologies de l'information et des télécommunications (STIT) (monde entier)	0	0	1 088	0	148	940	0	0
Total, Division des systèmes et des technologies de l'information	0	0	19 010	0	902	18 108	0	0
Département des opérations								
Division des services opérationnels	9 537	0	8 839	129	281	(427)	946	1 626
Groupe d'évaluation et d'analyse de la politique générale	167	0	221	80	12	(39)	0	0
Total, Département des opérations	9 704	0	9 060	209	294	(465)	946	1 626
Division de la gestion des ressources humaines								
Division de la gestion des ressources humaines	0	0	13 457	(108)	158	13 293	114	0
Total, Division de la gestion des ressources humaines	0	0	13 457	(108)	158	13 293	114	0
Division des finances et de l'approvisionnement								
Division des finances et de l'approvisionnement	0	0	561	0	237	325	0	0
Total, Division des finances et de l'approvisionnement	0	0	561	0	237	325	0	0
Autres programmes (monde entier)								
Autres programmes (monde entier)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, autres programmes (monde entier)	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations (monde entier)	19 417	0	0	(133)	0	(19 285)	0	0
Ensemble des programmes (monde entier)	19 417	0	0	(133)	0	(19 285)	0	0
Total, Programmes (monde entier)	41 991	77	72 999	474	2 255	28 963	2 182	2 944

Total, Division des systèmes informatiques et des télécommunications	0	9	7 098	0	139	6 949	0	0
Bureau du Directeur de la Division des systèmes informatiques et des télécommunications (DSTI)	0	0	424	0	0	424	0	0
Services des technologies de l'information et des télécommunications – Section des états de paie du HCR	0	0	0	0	3	(3)	0	0
Services des technologies de l'information et des télécommunications – services aux usagers au Siège	0	0	1 137	0	91	1 046	0	0
Services des technologies de l'information et des télécommunications – services opérationnels et techniques au Siège	0	0	230	0	18	212	0	0
Service des solutions informatiques (SSI) : développement d'applications – appui opérationnel	0	0	164	0	7	157	0	0
Service des technologies de l'information et des télécommunications	0	9	4 910	0	16	4 885	0	0
Service des technologies de l'information et des télécommunications, section des télécommunications	0	0	233	0	4	228	0	0
Total, Division des relations extérieures	0	0	9 339	3	125	9 211	0	0
Division des relations extérieures Division des relations extérieures	0	0	9 339	3	125	9 211	0	0
Total, Département de la protection internationale	96	37	8 629	0	99	8 348	49	0
Département de la protection internationale	96	37	8 629	0	99	8 348	49	0
Département de la protection internationale								
Total, Bureau exécutif	409	0	4 852	3	104	3 493	930	87
Bureau exécutif Bureau exécutif	409	0	4 852	3	104	3 493	930	87
Siège								
Fonds pour le programme annuel	Contribution s au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde en début d'exercice	Solde en fin d'exercice

Fonds pour le programme annuel	Contribution s au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde en début d'exercice	Solde en fin d'exercice
Département des opérations								
Département des opérations	2 765	0	38 098	1	323	35 005	4	0
Total, Département des opérations	2 765	0	38 098	1	323	35 005	4	0
Division de la gestion des ressources humaines								
Division de la gestion des ressources humaines	0	1	13 366	155	5	12 819	386	0
Total, Division de la gestion des ressources humaines	0	1	13 366	155	5	12 819	386	0
Division des finances et de l'approvisionnement								
Division des finances et de l'approvisionnement	403	1 417	16 729	11	164	15 030	(0)	297
Total, Division des finances et de l'approvisionnement	403	1 417	16 729	11	164	15 030	(0)	297
Autres sections du siège								
Autres groupes du siège	0	1	395	1	2	386	6	0
Total, Autres sections du siège	0	1	395	1	2	386	6	0
Ensemble du siège								
Ensemble du siège	25 923	0	0	0	0	(25 923)	0	0
Ensemble du siège	25 923	0	0	0	0	(25 923)	0	0
Total, Ensemble du siège	29 597	1 465	98 506	174	961	65 318	1 374	384
Réserve opérationnelle								
Réserve opérationnelle								
Réserve opérationnelle	7 169	0	0	0	0	(17 169)	10 000	0
Réserve opérationnelle	7 169	0	0	0	0	(17 169)	10 000	0
Total, Réserve opérationnelle	7 169	0	0	0	0	(17 169)	10 000	0

≱	
61	
5	
ð	
d.5	

Fonds pour le programme annuel	Contribution s au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir	Solde en début d'exercice	Solde en fin d'exercice
Ensemble								
Ensemble								
Ensemble	218 663	0	0	(75)	0	(219 975)	1 387	(0)
Ensemble	218 663	0	0	(75)	0	(219 975)	1 387	(0)
Total, Ensemble	218 663	0	0	(75)	0	(219 975)	1 387	(0)
Total, Fonds pour le programme annuel	798 509	6 344	835 908	3 557	13 270	(1 935)	23 937	7 775

Fonds d'affectation spéciale pour le programme annuel	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde en début d'exercice	Solde en fin d'exercice
Total, HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique	0	0	0	(25)	0	0	25	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Opérations sur le terrain	0	0	0	(25)	0	0	25	0
Programmes (monde entier)								
Ensemble des programmes (monde entier)	0	0	0	(339)	0	0	339	0
Total, Programmes (monde entier)	0	0	0	(339)	0	0	339	0
Siège								
Bureau exécutif	0	0	0	0	0	0	0	0
Division des relations extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Département des opérations	0	0	0	(40)	0	0	40	0
Ensemble du siège	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Siège	0	0	0	(40)	0	0	40	0
Total, Fonds d'affectation spéciale pour le programme annuel	0	0	0	(403)	0	0	403	0

Fonds du budget ordinaire de l'ONU	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde en début d'exercice	Solde en fin d'exercice
Total, HCR								
Siège								
Bureau exécutif	0	0	3 131	0	0	0	(3 034)	(6 164)
Division des relations extérieures	0	0	6 027	0	0	0	(5 614)	(11 641)
Division des systèmes informatiques et des télécommunications	0	0	5 380	0	0	0	(5 450)	(10 831)
Division de la gestion des ressources humaines	0	0	6 209	0	0	0	(6 112)	(12 321)
Division des finances et de l'approvisionnement	0	0	17 786	0	0	0	(7 540)	(25 326)
Ensemble du siège	38 494	0	0	0	0	0	27 750	66 244
Total, Siège	38 494	0	38 534	0	0	0	0	(40)
Ensemble								
Ensemble	776	0	0	0	0	0	0	776
Total, Ensemble	776	0	0	0	0	0	0	776
Total, Fonds du budget ordinaire de l'ONU	39 270	0	38 534	0	0	0	0	736

Fonds pour les programmes supplémentaires	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
Total, HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique								
Ensemble de l'Afrique								
Ensemble de l'Afrique	22 802	0	0	0	0	(21 470)	0	1 332
Total, ensemble de l'Afrique	22 802	0	0	0	0	(21 470)	0	1 332
Afrique de l'Ouest								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	0	0	0	11	779	(791)	0	0
Bénin	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	0	0	0
Gambie	0	0	0	5	0	(5)	0	0
Ghana	0	0	0	(1)	0	1	0	0
Guinée	0	0	0	0	0	0	0	0
Libéria	0	0	0	0	19	(19)	0	0
Nigéria	0	0	0	1	0	(1)	0	0
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone	0	0	0	2	0	(2)	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	0	0	0	17	799	(816)	0	0
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique								
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne								
de l'Afrique	0	0	0	0	0	(4 973)	4 973	0
Érythrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Éthiopie	1 294	0	2 731	0	16	1 422	0	0
Kenya	0	0	2 214	0	88	2 126	0	0
Ouganda	0	0	2 120	0	28	2 092	0	0
Somalie	1 018	0	1 302	0	0	284	0	0
Soudan	40 567	0	49 094	50	23	10 798	374	2 716
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	42 878	0	57 462	50	155	11 749	5 347	2 716

onds pour les programmes supplémentaires	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
Afrique du Nord								
Afrique du Nord	1 716	0	0	0	0	(631)	0	1 085
Sahara occidental	0	0	511	0	0	511	0	0
Total Afrique du Nord	1 716	0	511	0	0	(120)	0	1 085
Moyen-Orient								
Ensemble du Moyen-Orient	9 604	0	477	0	0	(14 723)	14 456	8 860
Arabie saoudite	0	0	0	0	0	0	0	0
Égypte	0	0	78	0	0	78	0	0
Iraq	11 683	0	24 481	1 221	227	6 952	4 399	0
Jordanie	0	0	2 836	236	8	2 592	0	0
Koweït	0	0	0	0	0	0	0	0
Liban	0	0	363	0	1	362	0	0
République arabe syrienne	0	0	221	2	0	219	0	0
Total, Moyen-Orient	21 286	0	28 457	1 459	236	(4 520)	18 854	8 860
Asie du Sud-Ouest								
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	0	0	(0)	0	12	(12)	0	0
Afghanistan	0	0	0	22	3	(25)	0	0
Iran (République islamique d')	15	0	1 818	171	0	1 632	0	0
Pakistan	30 234	0	10 739	0	0	(2 116)	0	17 379
Total, Asie du Sud-Ouest	30 249	0	12 557	193	15	(522)	0	17 379
Asie centrale								
Ouzbékistan	0	0	0	0	0	0	0	0
Tadjikistan	0	0	0	0	0	0	0	0
Turkménistan	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	53 668	0	41 525	1 652	252	(5 578)	18 854	27 323

Fonds pour les programmes supplémentaires	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
Asie et Pacifique								
Ensemble de l'Asie et du Pacifique								
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	13 397	0	(0)	0	0	(1 193)	0	12 204
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	13 397	0	(0)	0	0	(1 193)	0	12 204
Asie du Sud								
Ensemble de l'Asie du Sud	0	0	0	0	0	0	0	0
Sri Lanka	14 912	0	9 257	0	0	(1 044)	0	4 611
Total, Asie du Sud	14 912	0	9 257	0	0	(1 044)	0	4 611
Asie de l'Est et Pacifique								
Ensemble de l'Asie de l'Est et du Pacifique	0	0	0	0	0	0	0	0
Indonésie	29 427	0	19 214	0	0	(2 160)	0	8 054
Timor-Leste	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers pays d'Asie de l'Est	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie de l'Est et du Pacifique	29 427	0	19 214	0	0	(2 160)	0	8 054
Total, Asie et Pacifique	57 736	0	28 471	0	0	(4 397)	0	24 869
Europe								
Europe centrale								
Turquie	0	0	619	0	1	618	0	0
Total, Europe centrale	0	0	619	0	1	618	0	0
Europe occidentale								
Allemagne	0	0	63	0	0	63	0	0
Belgique	0	0	0	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	0	0	36	42	0	(6)	0	0
Total, Europe occidentale	0	0	99	42	0	57	0	0

Fonds pour les programmes supplémentaires	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
Europe du Sud-Est								
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	0	0	0	0	0	0	0	0
Albanie	0	0	0	0	0	0	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Serbie-et-Monténégro	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe du Sud-Est	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe	0	0	718	42	1	675	0	0
Total, opérations sur le terrain	286 104	0	252 114	5 731	1 789	(23 289)	40 510	58 731
Programmes (monde entier)								
Direction exécutive et gestion								
Direction exécutive et gestion								
Service d'urgence et de sécurité	0	0	0	96	0	(96)	0	0
Direction exécutive et gestion	0	0	0	96	0	(96)	0	0
Total, Direction exécutive et gestion	0	0	0	96	0	(96)	0	0
Département des opérations								
Division des services opérationnels								
Division de l'appui opérationnel	0	0	0	(477)	0	0	477	0
Division des services opérationnels	0	0	0	(477)	0	0	477	0
Département des opérations	0	0	0	(477)	0	0	477	0
Opérations (monde entier)	0	0	0	(364)	0	364	0	0
Total, ensemble des programmes (monde entier)	0	0	0	(364)	0	364	0	0
Total, programmes mondiaux	0	0	0	(745)	0	268	477	0

Annexe à l'état II État au 31 décembre 2005 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région, pays ou territoire (En milliers de dollars des États-Unis)

		Actif			Passif			
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds	
Total, HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique								
Ensemble de l'Afrique								
Ensemble de l'Afrique	(2 604)	2 604	(0)	0	0	(0)	(0)	
Total ensemble de l'Afrique	(2 604)	2 604	(0)	0	0	(0)	(0)	
Afrique de l'Ouest								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	1 601	249	1 850	1 055	0	795	1 850	
Bénin	82	53	135	165	(30)	0	135	
Burkina Faso	1	0	1	0	1	0	1	
Cameroun	54	28	82	101	(19)	0	82	
Cap-Vert	0	0	0	0	0	0	0	
Côte d'Ivoire	409	182	591	550	42	(0)	591	
Gambie	(45)	44	(1)	0	(1)	(0)	(1)	
Ghana	132	266	395	88	52	259	396	
Guinée	888	573	1 461	1 460	2	0	1 461	
Guinée-Bissau	(7)	0	(7)	0	(7)	0	(7)	
Libéria	(82)	2 397	2 315	2 188	127	0	2 315	
Mali	(82)	91	9	0	9	0	9	
Niger	0	0	0	0	0	0	0	
Nigéria	24	53	77	69	8	(0)	77	
Sénégal	18	45	63	33	30	0	63	
Sierra Leone	(607)	1 379	772	644	128	0	772	
Togo	(2)	0	(2)	0	(2)	0	(2)	
Total Afrique de l'Ouest	2 387	5 359	7 745	6 353	339	1 053	7 745	

	Tubby						
onds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif réserve et solde des fond
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	0	0	0	0	0
Djibouti	(14)	165	151	126	25	(0)	151
Érythrée	(293)	599	306	329	(23)	0	306
Éthiopie	(340)	869	528	344	185	0	528
Kenya	1 058	285	1 343	1 146	197	0	1 343
Ouganda	(589)	1 031	441	432	9	0	441
Somalie	(21)	88	68	53	15	(0)	68
Soudan	2 237	805	3 042	3 010	33	(0)	3 042
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	2 038	3 842	5 880	5 440	440	0	5 880
Afrique centrale et Grands Lacs							
Afrique centrale et Grands Lacs	0	0	0	0	0	0	0
Burundi	(2 590)	3 499	909	788	121	(0)	909
Congo	(7)	50	43	31	12	(0)	43
Gabon	(32)	125	93	68	25	0	93
République centrafricaine	(88)	140	54	35	18	(0)	54
République démocratique du Congo	531	634	1 166	784	382	(0)	1 166
République-Unie de Tanzanie	(4 730)	5 982	1 252	934	196	123	1 252
Rwanda	(54)	124	70	51	18	(0)	70
Tchad	1 186	1 410	2 596	2 621	(25)	(0)	2 596
Divers pays d'Afrique centrale	585	2	587	587	0	(0)	587
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	(5 196)	11 965	6 769	5 898	749	123	6 769
Afrique australe							
Ensemble de l'Afrique australe	148	1	149	149	0	0	149
Afrique du Sud	(11)	88	77	83	(6)	0	77
Angola	(631)	1 259	628	393	235	(0)	628
Botswana	31	64	95	84	11	0	95

₽
61
છે
ð
<u>d</u>

		Actif		Passif				
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds	
Malawi	25	61	86	54	33	0	86	
Mozambique	195	47	242	166	76	0	242	
Namibie	242	68	310	55	255	(0)	310	
Swaziland	4	0	4	0	4	0	4	
Zambie	79	554	632	508	124	0	632	
Zimbabwe	49	12	61	44	17	(0)	61	
Total, Afrique australe	130	2 154	2 284	1 538	748	0	2 284	
Total, Afrique	(3 245)	25 923	22 679	19 227	2 276	1 176	22 679	
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud- Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient								
Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud- Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0	
Total, Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0	
Afrique du Nord								
Ensemble de l'Afrique du Nord	608	175	783	15	0	767	783	
Algérie	585	612	1 198	1 173	25	(0)	1 196	
Jamahiriya arabe libyenne	(37)	73	36	36	(0)	0	36	
Maroc	1	73	75	61	14	0	75	
Mauritanie	(10)	12	2	2	0	(0)	2	
Sahara occidental	7	8	14	0	14	0	14	
Tunisie	(3)	12	9	8	1	0	9	
Total, Afrique du Nord	1 151	966	2 117	1 296	55	767	2 117	

onds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif réserves et soldes des fonds
Moyen-Orient							
Ensemble du Moyen-Orient	4	0	4	0	0	4	4
Arabie saoudite	66	26	92	91	1	0	92
Égypte	(419)	459	40	41	(1)	(0)	40
Iraq	12	120	132	57	75	0	132
Israël	6	0	6	6	0	(0)	6
Jordanie	(27)	141	114	106	8	(0)	114
Koweït	(22)	77	55	0	55	0	55
Liban	(2)	22	21	9	11	0	21
République arabe syrienne	(39)	38	(1)	0	(1)	0	(1)
Yémen	413	66	478	218	66	194	478
Total, Moyen-Orient	(7)	949	942	528	215	199	942
Asie du Sud-Ouest							
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	(28)	142	114	28	0	86	114
Afghanistan	(1 077)	3 935	2 858	2 881	(23)	0	2 858
Iran (République islamique d')	1 125	(286)	838	756	82	(0)	838
Pakistan	(354)	3 028	2 674	2 574	100	(0)	2 674
Total, Asie du Sud-Ouest	(335)	6 818	6 484	6 240	158	86	6 484
Asie centrale							
Ensemble de l'Asie centrale	(593)	593	0	0	0	0	0
Kazakhstan	(548)	552	4	3	1	0	4
Kirghizistan	43	87	129	110	19	0	129
Ouzbékistan	36	14	50	48	2	(0)	50
Tadjikistan	(31)	65	34	35	(1)	0	34

		Actif			Passif				
onds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif réserves et soldes des fonds		
Turkménistan	4	0	4	4	0	0	4		
Total, Asie centrale	(1 089)	1 310	221	201	21	(0)	221		
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	(280)	10 044	9 764	8 264	449	1 052	9 764		
Asie et Pacifique									
Ensemble de l'Asie et du Pacifique									
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	11	0	11	0	0	11	11		
Total, Ensemble de l'Asie et du Pacifique	11	0	11	0	0	11	11		
Asie du Sud									
Ensemble de l'Asie du Sud	126	0	126	0	0	126	126		
Bangladesh	(1 236)	1 427	191	183	8	0	191		
Inde	33	33	66	29	37	(0)	66		
Népal	(3 525)	3 544	18	32	(14)	(0)	18		
Sri Lanka	(771)	1 198	428	422	5	(0)	428		
Total, Asie du Sud	(5 373)	6 202	829	667	37	126	829		
Asie de l'Est et Pacifique									
Ensemble de l'Asie de l'Est et Pacifique	(1 140)	1 140	0	0	0	0	0		
Australie	(27)	73	47	28	19	(0)	47		
Cambodge	(12)	16	4	2	3	0	4		
Chine	64	(19)	45	12	33	0	45		
République de Corée	2	41	43	4	39	0	43		
Indonésie	(175)	493	319	248	71	0	319		
Japon	(33)	60	27	24	3	0	27		
Macao (région administrative spéciale de Chine)	0	0	0	0	0	0	0		
Malaisie	47	44	91	60	31	0	91		
Mongolie	37	0	37	27	10	0	37		
Myanmar	(30)	265	235	231	4	(0)	235		

onds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	(0)	0	0	0	0	0
Philippines	(94)	94	(1)	0	(1)	(0)	(1)
République démocratique populaire lao	6	0	6	0	6	0	6
Singapour	7	0	7	0	7	(0)	7
Thaïlande	(188)	471	283	272	11	0	283
Timor-Leste	(15)	22	6	5	2	0	6
Viet Nam	49	24	73	73	0	0	73
Divers pays d'Asie de l'Est	2	0	2	2	0	(0)	2
Total, Asie de l'Est et Pacifique	(1 499)	2 723	1 225	987	237	(0)	1 225
Total, Asie et Pacifique	(6 861)	8 925	2 065	1 654	274	137	2 065
Europe							
Ensemble de l'Europe							
Ensemble de l'Europe	0	0	0	0	0	0	0
Total, Ensemble de l'Europe	0	0	0	0	0	0	0
Europe orientale							
Ensemble de l'Europe orientale	600	(593)	8	8	0	(0)	8
Arménie	5	0	6	4	2	(0)	6
Azerbaïdjan	21	59	80	44	36	0	80
Bélarus	(31)	118	87	1	3	83	87
Fédération de Russie	(444)	822	378	312	66	(0)	378
Géorgie	(431)	861	430	249	28	153	430
République de Moldova	(140)	158	18	19	(1)	(0)	18
Ukraine	(4)	198	194	84	(18)	128	194
Total, Europe orientale	(423)	1 623	1 201	721	116	363	1 201
Europe centrale							
Europe centrale et États baltes	0	0	0	0	0	0	0
Bulgarie	(9)	23	14	0	14	0	14

		Actif			Passif		
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
Chypre	7	(2)	6	6	(0)	(0)	6
Hongrie	4	29	34	26	7	0	34
Lettonie	0	0	0	0	0	0	0
Pologne	11	7	18	2	16	(0)	18
République tchèque	(15)	5	(10)	0	(10)	(0)	(10)
Roumanie	98	54	152	82	70	0	152
Slovaquie	1	1	2	0	2	(0)	2
Slovénie	(18)	17	(1)	1	(3)	0	(1)
Turquie	(213)	558	344	106	44	195	344
Divers pays d'Europe centrale	41	0	41	41	0	(0)	41
Total, Europe centrale	(92)	693	600	266	140	195	600
Europe occidentale							
Ensemble de l'Europe occidentale	0	0	0	0	0	0	0
Allemagne	123	26	149	8	141	0	149
Autriche	3	7	11	4	7	0	11
Belgique	21	(0)	21	10	11	(0)	21
Espagne	175	23	198	61	137	(0)	198
France	(42)	36	(6)	10	(16)	0	(6)
Grèce	10	140	150	145	5	(0)	150
Irlande	(8)	19	11	8	3	0	11
Italie	30	27	57	64	(7)	(0)	57
Malte	3	0	3	3	0	0	3
Pays-Bas	(3)	3	0	0	0	0	0
Portugal	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)
Royaume-Uni	87	157	244	220	24	(0)	244
Suède	(20)	63	44	33	11	(0)	44
Suisse	80	7	86	7	80	(0)	86
Total, Europe occidentale	459	508	967	572	395	(0)	967

nds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
Europe du Sud-Est							
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	(37)	47	10	10	0	(0)	10
Albanie	80	356	435	1	2	432	435
Bosnie-Herzégovine	(205)	274	69	57	12	0	69
Croatie	(44)	109	85	51	14	0	65
Ex-République yougoslave de Macédoine	122	9	132	92	39	0	132
Serbie-et-Monténégro	(728)	1 106	378	313	65	0	378
Total, Europe du Sud-Est	(812)	1 901	1 089	524	133	432	1 089
Total, Europe	(868)	4 726	3 858	2 083	784	990	3 858
Amériques							
Ensemble des Amériques							
Ensemble des Amériques	0	0	0	0	0	0	0
Total, Ensemble des Amériques	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble de l'Amérique du Sud							
Ensemble de l'Amérique du Sud	0	0	0	0	0	0	0
Total, Ensemble de l'Amérique du Sud	0	0	0	0	0	0	0
Amérique du Sud septentrionale							
Ensemble de l'Amérique du Sud septentrionale	(52)	52	0	0	0	0	0
Colombie	(539)	1 657	1 118	27	(0)	1 092	1 118
Costa Rica	8	3	11	0	11	0	11
Équateur	(425)	432	7	0	7	0	7
Guyana	0	0	0	0	0	0	0
Panama	24	(11)	13	7	7	(0)	13
Venezuela	(215)	218	3	25	(21)	(0)	3
Total, Amérique du Sud septentrionale	(1 198)	2 351	1 153	58	3	1 092	1 153

		Actif			Passif		
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
Ensemble de l'Amérique du Sud méridionale	3	0	3	3	0	(0)	3
Argentine	(53)	53	1	10	(10)	0	1
Brésil	46	(4)	42	0	42	(0)	42
Chili	2	7	9	0	9	0	9
Pérou	(0)	0	0	0	0	0	0
Total, Amérique du Sud méridionale	(2)	57	55	13	42	0	55
Amérique du Nord et Caraïbes							
Ensemble Amérique du Nord et Caraïbes	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)
Canada	(17)	22	5	10	(6)	(0)	5
Cuba	0	0	0	0	0	0	0
États-Unis d'Amérique	112	2 797	2 909	2 898	11	0	2 909
République dominicaine	0	0	0	0	0	0	0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	95	2 819	2 913	2 908	5	0	2 913
Amérique centrale et Mexique							
Ensemble de l'Amérique centrale	0	0	0	0	0	0	0
Guatemala	(1)	4	2	0	2	0	2
Mexique	(63)	79	16	0	16	(0)	16
Total, Amérique centrale et Mexique	(64)	83	18	0	18	0	18
Total, Amériques	(1 169)	5 309	4 140	2 979	69	1 092	4 140
Total, opérations sur le terrain	(12 423)	54 928	42 505	34 207	3 851	4 447	42 505
Programme mondiaux							
Direction exécutive et gestion							
Direction exécutive et gestion							
Bureau exécutif - opération (monde entier)	0	0	0	0	0	0	0
Service d'urgence et de sécurité	666	210	876	876	0	(0)	876

		Actif Passif			Passif			
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds	
Direction exécutive et gestion	666	210	876	876	0	(0)	876	
Total, Direction exécutive et gestion	666	210	876	876	0	(0)	876	
Département de la protection internationale								
Département de la protection internationale								
Département de la protection internationale	(300)	2 010	1 710	578	0	1 132	1 710	
Département de la protection internationale	(300)	2 010	1 710	578	0	1 132	1 710	
Total, Département de la protection internationale	(300)	2 010	1 710	578	0	1 132	1 710	
Division des relations extérieures								
Division des relations extérieures								
Division des relations extérieures	837	1	839	653	0	186	839	
Division des relations extérieures	837	1	839	653	0	186	839	
Total, Division des relations extérieures	837	1	839	653	0	186	839	
Division des systèmes informatiques et des télécommunications								
Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP) sur le terrain	722	0	722	722	0	0	722	
MSRP: infrastructure technique	1 348	0	1 348	1 348	0	0	1 348	
SSI-module d'approvisionnements et finances du MSRP	607	43	650	650	0	0	650	
SSI-module ressources humaines du MSRP	777	0	777	777	0	(0)	777	
MSRP – opérations (monde entier)	3 455	43	3 498	3 498	0	(0)	3 498	
SSI : services d'intranet	73	5	78	78	0	0	78	
STIT : conception de logiciels terrain	61	3	64	64	0	(0)	64	
Service des technologies de l'information (STI) : opérations et service technique sur le terrain	87	0	87	87	0	0	87	
STI : appui terrain pour les télécommunications	38	0	38	38	0	0	38	
STIT : utilisation de satellites	59	0	59	59	0	0	59	

		Actif		Passif				
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds	
STI: services aux usagers terrain	99	21	120	120	0	0	120	
STIT : formation - service aux usagers	0	1	1	1	0	0	1	
STIT : formation - télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	
STI : Stockage du matériel de communication	764	0	764	764	0	0	764	
STI : Stockage du matériel informatique	65	0	65	65	0	0	65	
Service des technologies de l'information et des télécommunications – opérations (monde entier)	1 246	29	1 275	1 275	0	(0)	1 275	
Total, Division des systèmes informatiques et des télécommunications	4 701	72	4 773	4 773	0	(0)	4 773	
Département des opérations								
Division des services opérationnels								
Division de l'appui opérationnel	2 592	133	2 725	1 224	(126)	1 626	2 725	
Division des services opérationnels	2 592	133	2 725	1 224	(126)	1 626	2 725	
Groupe d'évaluation et d'analyse de la politique générale	17	2	18	18	0	(0)	18	
Total, Département des opérations	2 609	135	2 743	1 243	(126)	1 626	2 743	
Division de la gestion des ressources humaines (DGRH)								
DGRH – Départs volontaires	119	0	119	119	0	0	119	
DGRH – Dépenses spéciales de personnel	(9)	0	(9)	(9)	0	0	(9)	
DGRH – Formation – Administration du personnel – Service des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	
DGRH – Gestion – Formation – Carrières	55	4	59	59	0	0	59	
DGRH – Information et orientation	1	0	1	1	0	0	1	
DGRH - Formation à la communication	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)	
DGRH – Formation linguistique – Service de l'organisation des carrières et de l'appui au personnel	0	0	0	0	0	0	0	
DGRH – Formation – Études (SOCAP) –SOCAP		0	11	11	0			
DOKT – FORMATION – ENIGES (SOCAP) –SOCAP	11	U	11	11	U	(0)	11	

		110119			1 dosty		
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
DGRH – Gestion du stress – SOCAP	3	2	5	5	0	0	5
Conception, élaboration et production d'outils de formation	9	0	9	9	0	0	9
Gestion et administration	0	0	0	0	0	0	0
DGRH – Formation sanitaire – premiers secours – VIH	386	0	386	386	0	0	386
Projet de centre d'évaluation	8	0	8	8	0	0	8
DGRH – Formation – téléenseignement	5	0	5	5	0	0	5
DGRH – Formation – facilitation de l'apprentissage	2	0	2	2	0	0	2
Division de la gestion des ressources humaines	590	6	596	596	0	(0)	596
Total, Division de la gestion des ressources humaines	590	6	596	596	0	(0)	596
Division des finances et de l'approvisionnement							
Division des finances et de l'approvisionnement							
Service des ressources financières	0	2	2	2	0	0	2
Service de la gestion de l'approvisionnement	2 545	0	2 545	2 545	0	(0)	2 545
Division des finances et de l'approvisionnement	2 545	2	2547	2 547	0	0	2 547
Total, Division des finances et de l'approvisionnement	2 545	2	2 547	2 547	0	0	2 547
Autres programmes (monde entier)							
Autres opérations (monde entier)							
Autres opérations (monde entier)	0	0	0	0	0	0	0
Autres opérations (monde entier)	0	0	0	0	0	0	0
Total, Autres programmes (monde entier)	0	0	0	0	0	0	0
Opérations (monde entier)	333	1	334	0	334	(0)	334
Total, Ensemble des programmes (monde entier)	333	1	334	0	334	(0)	334
Total, Programmes (monde entier)	11 981	2 436	14 418	11 265	209	2 944	14 418

		Actif			Passif		
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
Siège							
Bureau exécutif							
Bureau exécutif							
Bureau exécutif	166	67	233	146	0	87	233
Bureau exécutif	166	67	233	146	0	87	233
Total, Bureau exécutif	166	67	233	146	0	87	233
Département de la protection internationale (DPI)							
DPI – Division de la protection internationale	(42)	42	0	0	0	0	0
DPI – Bureau du Directeur	18	8	26	26	0	0	26
DPI – Opérations de protection et conseils juridiques	3	3	6	6	0	0	6
DPI – Section du renforcement des capacités de formation en matière de protection	(1)	10	8	8	0	(0)	8
DPI - Services de réinstallation	6	7	13	13	0	0	13
DPI - Solutions et appui opérationnel	(0)	8	8	8	0	(0)	8
DPI – Détermination du statut de réfugié et information sur la protection	3	3	6	6	0	0	6
Département de la protection internationale	(13)	81	68	68	0	0	68
Total, Département de la protection internationale	(13)	81	68	68	0	0	68
Division des relations extérieures (DRE)							
DRE – Bureau du directeur	15	8	23	23	0	0	23
DRE – Service du secteur privé et des affaires publiques	14	12	26	28	0	0	26
DRE – Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	54	22	76	76	0	0	76
DRE – Directeur – Division des relations extérieures	0	0	0	0	0	0	0
DRE – Groupe de liaison avec les ONG	24	3	27	27	0	(0)	27

Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
DRE – Secrétariat et service interorganisations	2	5	7	7	0	(0)	7
DRE – Service des relations avec les médias et de l'information	47	11	57	57	0	(0)	57
DRE – Section des archives et des dossiers	0	1	1	1	0	0	1
DRE – Système de gestion électronique des documents	14	0	15	15	0	(0)	15
Division des relations extérieures	171	62	233	233	0	0	233
Total, Division des relations extérieures	171	62	233	233	0	0	233
Service des technologies de l'information – télécommunications	0	1	1	1	0	0	1
Service des technologies de l'information et des télécommunications	12	0	12	12	0	0	12
Service des solutions informatiques (SSI) : développement d'applications – appui opérationnel	(1)	1	0	0	0	0	0
Services des technologies de l'information – services opérationnels et techniques au siège	54	1	55	55	0	0	55
Services des technologies de l'information – Services aux usagers, au siège	198	1	198	198	0	(0)	198
Service des technologies de l'information et des télécommunications – section des états de paie du HCR	0	0	0	0	0	0	0
Division informatique et télécommunications des systèmes et des technologies de l'information (DSTI) – Bureau du Directeur	78	5	82	82	0	(0)	82
Total, Division des systèmes informatiques et des télécommunications	340	9	349	349	0	0	349
Département des opérations							
Département des opérations							
Division de l'appui opérationnel	204	208	412	372	40	0	412
Département des opérations	24	25	48	48	0	0	48
Bureaux régionaux	39	236	274	274	0	(0)	274

>	
3	
<u>)</u>	
2	
2	
л	

	Actif			Passif			
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
Département des opérations	266	469	735	695	40	0	735
Total, Département des opérations	266	469	735	695	40	0	735
Division de la gestion des ressources humaines (DGRH)							
Section des états de paie	(440)	1	(439)	(439)	0	(0)	(439)
DGRH – Bureau du directeur	6	12	18	18	0	0	18
DGRH – Section de l'administration du personnel	16	14	30	48	(18)	0	30
DGRH – Recrutements et affectations	(2)	13	11	11	0	0	11
DGRH – Service de l'organisation des carrières et de l'appui au personnel	0	0	0	0	0	0	0
DGRH – Perfectionnement du personnel	13	8	21	21	0	0	21
DGRH – Groupe de l'action sociale	1	7	8	8	0	(0)	8
DGRH - Suivi du comportement professionnel	0	0	0	0	0	0	0
DGRH – Service médical	25	4	29	29	0	(0)	29
Division de la gestion des ressources humaines	(381)	59	(322)	(305)	(18)	0	(322)
Total, Division de la gestion des ressources humaines	(381)	59	(322)	(305)	(18)	0	(322)
Division des finances et de l'approvisionnement							
Division des finances et de l'approvisionnement							
Bureau du contrôleur	319	1	320	23	0	297	320
Service des ressources financières	11 565	14 392	25 957	(69)	26 026	0	25 957
Service de la gestion de l'approvisionnement	507	9	516	516	0	(0)	516
Activités conjointes des Nations Unies	402	23	425	425	0	0	425
Division des finances et de l'approvisionnement	12 793	14 425	27 218	895	26 026	297	27 218
Total, Division des finances et de l'approvisionnement	12 793	14 425	27 218	895	26 026	297	27 218

Fonds pour le Programme annuel	Actif			Passif			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
Autres sections du siège							
Autres groupes du siège							
Autres groupes	(19)	11	(8)	(8)	0	0	(8)
Autres groupes du siège	(19)	11	(8)	(8)	0	0	(8)
Total, Autres sections du siège	(19)	11	(8)	(8)	0	0	(8)
Ensemble du siège							
Ensemble du siège							
Ensemble du siège	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble du siège	0	0	0	0	0	0	0
Total, Ensemble du siège	0	0	0	0	0	0	0
Siège	13 323	15 183	28 505	2 074	26 048	384	28 505
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle	0	0	0	0	0	0	0
Réserve opérationnelle	0	0	0	0	0	0	0
Réserve opérationnelle	0	0	0	0	0	0	0
Total, Réserve opérationnelle	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble							
Ensemble							
Ensemble							
Ensemble	(6 286)	6 286	(0)	0	0	(0)	(0)

2
61
ળે
\geq
ğ
-

		Actif			Passif	f		
Fonds pour le Programme annuel	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds	
Ensemble	(6 286)	6 286	(0)	0	0	(0)	(0)	
Ensemble	(6 286)	6 286	(0)	0	0	(0)	(0)	
Total, Ensemble	(6 286)	6 286	(0)	0	0	(0)	(0)	
Total, Fond pour le programme annuel	(6 595)	78 833	85 428	47 546	30 107	7 775	85 428	
Total, HCR								
Siège	3 112	0	3 112	3 152	0	(40)	3 112	
Ensemble	0	776	776	0	0	776	776	
Total, Budget ordinaire de l'ONU	3 112	776	3 888	3 152	0	736	3 888	

		Actif			Passif			
Fonds pour les programmes supplémentaires	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds	
Total, HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique								
Ensemble de l'Afrique								
Ensemble de l'Afrique	1 332	0	1 332	0	0	1 332	1 332	
Total, Ensemble de l'Afrique	1 332	0	1 332	0	0	1 332	1 332	
Afrique de l'Ouest								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	(156)	156	0	0	0	0	0	
Bénin	0	0	0	0	0	0	0	
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	0	0	
Gambie	0	0	0	0	0	0	0	
Ghana	0	0	0	0	0	0	0	
Guinée	0	0	0	0	0	0	0	
Libéria	(237)	237	(0)	0	0	(0)	(0)	
Nigéria	0	0	0	0	0	0	0	
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0	
Sierra Leone	(555)	555	0	0	0	0	0	
Total, Afrique de l'Ouest	(947)	947	0	0	0	0	0	
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique								
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	0	0	0	0	0	
Érythrée	0	0	0	0	0	0	0	
Éthiopie	722	0	722	722	0	0	722	
Kenya	573	0	573	573	0	0	573	
Ouganda	301	0	301	301	0	0	301	
Somalie	(118)	118	0	0	0	0	0	
Soudan	1 186	7 187	8 374	5 657	0	2 716	8 374	
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	2 664	7 305	9 970	7 253	0	2 716	9 970	

		Actif		Passif				
nds pour les programmes supplémentaires	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif réserves et soldes des fonds	
Afrique du Nord								
Ensemble de l'Afrique du Nord	1 085	0	1 085	0	0	1 085	1 085	
Sahara occidental	0	0	0	0	0	0	0	
Total, Afrique du Nord	1 085	0	1 085	0	0	1 085	1 085	
Moyen-Orient								
Ensemble du Moyen-Orient	8 985	0	8 991	132	0	8 860	8 991	
Arabie saoudite	0	0	0	0	0	0	0	
Égypte	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)	
Iraq	(3 373)	4 961	1 588	1 588	0	(0)	1 588	
Jordanie	6	0	6	6	0	(0)	6	
Koweït	0	0	0	0	0	0	0	
Liban	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)	
République arabe syrienne	70	0	70	70	0	(0)	70	
Total, Moyen-Orient	5 688	4 966	10 654	1 795	0	8 860	10 654	
Asie du Sud-Ouest								
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	(172)	172	0	0	0	0	0	
Afghanistan	0	0	0	0	0	0	0	
Iran (République islamique d')	53	0	53	53	0	(0)	53	
Pakistan	18 391	4 544	22 935	5 556	0	17 379	22 935	
Total, Asie du Sud-Ouest	18 272	4 716	22 988	5 610	0	17 379	22 988	
Asie centrale								
Ouzbékistan	0	0	0	0	0	0	0	
Tadjikistan	0	0	0	0	0	0	0	
Turkménistan	0	0	0	0	0	0	0	
Total, Asie centrale	0	0	0	0	0	0	0	
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	25 045	9 682	34 728	7 405	0	27 323	34 728	

Actif			Passif			
Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
58 072	31 545	89 616	30 762	124	58 731	89 616
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
(818)	5	(813)	0	(813)	0	(813)
(818)	5	(813)	0	(813)	0	(813)
(818)	5	(813)	0	(813)	0	(813)
0	0	0	0	0	0	0
	0 0 0 0 0 0 58 072	Dépôts à vue et à terme Comptes débiteurs 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 58 072 31 545 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 (818) 5 (818) 5 (818) 5 (818) 5	Dépôts à vue et à terme Comptes débiteurs Total actif 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 58 072 31 545 89 616 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 (818) 5 (813) (818) 5 (813) (818) 5 (813)	Dépôts à vue et à terme et à terme Comptes débiteurs Total actif Engagements non réglés 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 58 072 31 545 89 616 30 762 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 (818)	Dépôts à vue et à terme Comptes débiteurs Total actif Engagements non réglés Comptes créditeurs 0 <t< td=""><td>Dépôts à vue et à terme Comptes débiteurs Total actif Engagements non réglés Comptes créditeurs Réserves et soldes créditeurs 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0</td></t<>	Dépôts à vue et à terme Comptes débiteurs Total actif Engagements non réglés Comptes créditeurs Réserves et soldes créditeurs 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Fonds pour les programmes supplémentaires

Division des finances et de l'approvisionnement	0	0	0	0	0	0	0
Total, Division des finances et de l'approvisionnement	0	0	0	0	0	0	0
Opérations (monde entier)							
Ensemble des programmes (monde entier)	734	0	734	0	734	0	734
Programmes (monde entier)	734	0	734	0	734	0	734
Total, Programmes (monde entier)	(84)	56	(79)	0	(79)	0	(79)
Siège							
Bureau exécutif							
Bureau exécutif							
Bureau exécutif	0	0	0	0	0	00	
Total, Bureau exécutif	0	0	0	0	0	0	0
Département de la protection internationale							
Département de la protection internationale	0	0	0	0	0	0	0
Total, Département de la protection internationale	0	0	0	0	0	0	0
Département des opérations							
Département des opérations							
Département des opérations	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)
Bureaux régionaux	0	0	0	0	0	0	0
Département des opérations	0	0	0	0	0	0	0
Total, Département des opérations	0	0	0	0	0	0	0
Division de la gestion des ressources humaines							
Section des états de paie	0	0	0	0	0	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0
Total, Division de la gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0

Actif

Comptes

débiteurs

Dépôts à vue

et à terme

Passif

Comptes

créditeurs

Engagements

non réglés

Total actif

Réserves et

des fonds

soldes

Total passif,

réserves

et soldes

des fonds

		Actif		Passif			
Fonds pour les programmes supplémentaires	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif réserves et soldes des fonds
Division des finances et de l'approvisionnement							
Division des finances et de l'approvisionnement							
Service des ressources financières	0	0	0	0	0	0	0
Activités conjointes des Nations Unies	0	0	0	0	0	0	0
Division des finances et de l'approvisionnement	0	0	0	0	0	0	0
Total, Division des finances et de l'approvisionnement	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble du siège							
Ensemble du Siège							
Ensemble du Siège	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble du Siège	0	0	0	0	0	0	0
Total, Ensemble du siège	0	0	0	0	0	0	0
Total, Siège	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble							
Ensemble	(331)	331	0	0	0	0	0
Ensemble	(331)	331	0	0	0	0	0
Ensemble	(331)	331	0	0	0	0	0
Ensemble	(331)	331	0	0	0	0	0
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	57 657	31 881	89 538	30 762	45	58 731	89 538

▶	
3	
2	
-	
Ù	
⊳	
2	
2	
_	

	Actif			Passif			
Administrateurs auxilaires	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
Total, HCR							_
Opérations sur le terrain							
Total, Afrique	(6 033)	0	(6 033)	0	0	(6 033)	(6 033)
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	(981)	0	(981)	0	0	(981)	(981)
Total, Asie et Pacifique	(2 310)	0	(2 310)	0	0	(2 310)	(2 310)
Total, Europe	(2 596)	0	(2 596)	0	0	(2 596)	(2 596)
Total, Amériques	(665)	0	(665)	0	0	(665)	(665)
Total, opérations sur le terrain	(12 586)	0	(12 586)	0	0	(12 586)	(12586)
Programmes (monde entier)							
Direction exécutive et gestion	(60)	0	(60)	0	0	(60)	(60)
Autres programmes (monde entier)	18 148	98	18 247	0	0	18 247	18 247
Ensemble des programmes (monde entier)	5 919	0	5 919	0	0	5 919	5 919
Total, Programmes (monde entier)	24 007	98	24 105	0	0	24 105	24 105
Siège							
Bureau exécutif	(375)	0	(375)	0	0	(375)	(375)
Département de la protection internationale	(627)	0	(627)	0	0	(627)	(627)
Division des relations extérieures	(1 399)	0	(1 399)	0	0	(1 399)	(1 399)
Département des opérations	(1 561)	0	(1 561)	0	0	(1 561)	(1 561)
Division de la gestion des ressources humaines	(209)	0	(209)	0	0	(209)	(209)
Division des finances et de l'approvisionnement	(224)	0	(224)	0	0	(224)	(224)

		Actif			Passif				
Administrateurs auxilaires	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds		
Ensemble du siège	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)		
Total, Siège	(4 395)	0	(4 395)	0	0	(4 395)	(4 395)		
Ensemble	297	0	297	0	0	297	297		
Total, Ensemble	297	0	297	0	0	297	297		
Total, administrateurs auxiliaires	7 323	98	7 422	0	0	7 422	7 422		

Appendice

Dons en nature reçus par le HCR en 2005 (hors budget)

(dollars des États-Unis)

Donateur	Montant
Allemagne	4 661 576
Australie	1 207 500
Espagne	356 366
Hongrie	136 111
Norvège	1 635 000
Suisse	3 346 577
Emirates Charitable Society (Émirats arabes unis)	86 410
Fonds des Nations Unies pour la population	29 970
Fuji Optical Co. Ltd. (Japon)	129 967
Hennes & Mauritz (Autriche)	56 945
Japan Blankets for Africa Campaign (Japon)	50 661
Lutheran World Relief (États-Unis d'Amérique)	1 140 150
Microsoft Europe, Moyen-Orient et Afrique (Fédération de Russie)	8 982
Programme des Nations Unies pour le développement	74 529
L'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours (États-Unis d'Amérique)	1 461 720
Total	14 382 483

Exposé des objectifs et des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

La mission fondamentale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est énoncée dans son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale). Aux termes du Statut, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, assume les fonctions de protection internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du Statut, et de recherche de solutions permanentes au problème des réfugiés.

Le Haut Commissaire a aussi été prié par l'Assemblée générale de porter assistance aux rapatriés et de veiller à leur sécurité et à leur bien-être à leur retour (résolution 40/118 de l'Assemblée générale). En outre, à la demande expresse du Secrétaire général ou des principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et avec l'accord de l'État intéressé, le Haut Commissariat fournit une assistance et une protection humanitaires aux personnes déplacées (résolution 48/116 de l'Assemblée générale). En ce qui concerne les activités d'assistance du HCR les dispositions fondamentales du Statut ont été élargies par l'Assemblée générale dans la résolution 832 (IX).

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Le Haut Commissariat pour les réfugiés et ses activités

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 319 A (IV) du 3 décembre 1949; son statut a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 428 (V) du 14 décembre 1950.

Le HCR a pour objectif général d'assurer la protection internationale des réfugiés et de chercher des solutions durables aux problèmes les concernant. Il s'emploie à garantir les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement et veille au respect des droits fondamentaux des réfugiés, qui doivent être traités de façon décente et humaine. Le Haut Commissariat a aussi élaboré, à la demande de l'Assemblée générale et des gouvernements concernés, d'importants programmes d'assistance matérielle visant à répondre aux besoins des réfugiés. Dans des résolutions plus récentes, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lui ont demandé d'aider, dans l'esprit de son mandat, d'autres groupes de personnes considérées comme relevant de sa compétence. Dans les situations d'urgence humanitaire complexes, le HCR apporte également sa contribution à la fourniture de l'aide humanitaire.

Le Haut Commissaire présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a été créé en application de la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957 pour conseiller le Haut Commissaire dans l'accomplissement de ses fonctions et approuver l'utilisation des contributions volontaires mises à sa disposition. Son cycle annuel de réunions comprend une session plénière et plusieurs réunions intersessions d'un comité permanent. En 2005, le Comité exécutif se composait de 68 pays membres. Son rapport est soumis chaque année à l'Assemblée générale sous forme d'additif au rapport annuel du Haut Commissaire.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

Règlement de gestion des fonds constitués au moyen de contributions volontaires et administrés par le Haut Commissaire

Le HCR tient la comptabilité des fonds constitués au moyen de contributions volontaires conformément au règlement qui régit la gestion de ces fonds par le Haut Commissaire (document A/AC.96/503/Rev.7), ci-après dénommé « le règlement de gestion ». Les états et tableaux financiers sont également conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies.

L'exercice financier relatif aux contributions volontaires administrées par le HCR court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

b) Comptabilité par fonds

Les comptes du HCR sont tenus par fonds. Des fonds distincts sont créés à des fins générales ou particulières, conformément au règlement de gestion.

Chaque fonds est traité comme une entité financière et comptable distincte dotée de groupes de comptes autonomes tenus selon les principes de la comptabilité en partie double. Des états financiers sont établis séparément pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

Conformément au règlement de gestion, le Haut Commissaire peut autoriser des virements au sein d'un même fonds ou entre fonds.

c) Utilisation d'estimations

Aux fins de l'établissement des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis, la direction est amenée à faire des estimations et à retenir des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans ces états et dans les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les estimations servent à comptabiliser les dépenses, conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, en particulier, mais non exclusivement, en fin d'exercice lorsqu'il s'agit de déterminer les montants à conserver pour faire face aux engagements non réglés.

d) Fonds

Les fonds visés sont les suivants :

- i) Le Fonds de roulement et de garantie, plafonné par le Comité exécutif à 50 millions de dollars, qui est alimenté par les intérêts perçus sur les placements et par les économies réalisées sur les programmes lors des exercices précédents. Ce fonds est utilisé pour reconstituer le Fonds pour le programme annuel et pour effectuer des paiements indispensables à la mise en œuvre des projets en attendant la rentrée de contributions annoncées ou escomptées;
- ii) Le Fonds pour le programme annuel, qui sert aux opérations financières approuvées chaque année par le Comité exécutif pour les activités programmées dans certains pays ou régions, ainsi que pour le financement de certaines dépenses engagées au siège. Il comprend une réserve opérationnelle sur laquelle le Haut Commissaire peut opérer des prélèvements au bénéfice d'autres éléments du budget-programme annuel et des programmes supplémentaires;
- iii) Le Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui couvre les dépenses de personnel et autres dépenses de gestion et d'administration comme il est prévu dans le statut du Haut Commissariat (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe, par. 20). L'exercice 2004 a été le premier pour lequel le HCR a présenté des informations sur ce fonds dans ses états financiers (voir la note 3 ci-après);
- iv) Le Fonds pour les programmes supplémentaires, qui reçoit les fonds destinés à faire face aux besoins qui surviennent après l'approbation du budget-programme annuel et qui ne peuvent être intégralement couverts par la réserve opérationnelle. Lorsque des programmes supplémentaires sont intégrés dans le budget-programme annuel, leurs soldes respectifs sont virés au Fonds pour le programme annuel. Sept pour cent de toutes les contributions au budget des programmes supplémentaires sont transférés au Fonds pour le

programme annuel aux fins de financer les dépenses administratives engagées à l'appui des programmes supplémentaires;

- v) Les *Fonds d'affectation spéciale* rattachés au Fonds pour le programme annuel et au Fonds pour les programmes supplémentaires, qui concernent des activités pour lesquelles le HCR a reçu des fonds des donateurs sans en devenir propriétaire;
- vi) Le Fonds pour les administrateurs auxiliaires, qui est utilisé pour les opérations financières se rapportant exclusivement au recrutement, à la formation et au perfectionnement de jeunes administrateurs parrainés par divers gouvernements;
- vii) Le Plan d'assurance maladie, qui a été créé par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session conformément à l'article 6.2 du Statut du personnel de l'ONU, et qui a pour objet d'aider les adhérents et les membres de leur famille remplissant les conditions voulues à faire face aux dépenses engagées pour certaines prestations ou fournitures médicales à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité. Il est alimenté par les cotisations d'assurance maladie versées par le personnel hors siège, par les contributions proportionnelles du HCR, et par le produit des intérêts. Les paiements correspondent aux demandes de remboursement traitées dans l'année concernant les dépenses de santé d'employés en poste hors siège. Ce plan d'assurance maladie est réservé aux agents des services généraux hors siège recrutés localement et aux administrateurs recrutés sur le plan national. Tous les autres membres du personnel sont couverts par le régime d'assurance de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies, dont les opérations sont présentées dans les états financiers de l'ONU.

e) Conversion des devises

Les comptes sont libellés en dollars des États-Unis. Dans les bureaux extérieurs, les comptes peuvent être tenus dans la monnaie nationale du pays concerné, auquel cas les montants de toutes les opérations sont convertis en dollars, au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU (fixé par le Contrôleur de l'ONU) à la date de l'opération considérée. À la date de l'arrêté des comptes, les soldes de tous les comptes d'actif et de passif sont réévalués aux taux de change officiels du 31 décembre.

f) Contributions volontaires et annonces de contributions

Les contributions volontaires des États Membres et des autres donateurs sont comptabilisées en recettes à réception soit de la contribution elle-même, soit d'une annonce de contribution écrite. Les contributions annoncées par un gouvernement sont comptabilisées en recettes pour leur montant total au moment de leur acceptation. Pour les annonces de contributions fermes émanant d'organisations de réputation établie, on passe en recette, dans l'esprit d'une gestion financière prudente, un montant égal au maximum à la moitié de la valeur de la contribution au moment de l'acceptation de l'offre.

Les contributions en nature sont comptabilisées soit en tant que contributions budgétaires, soit en tant que contributions extrabudgétaires. Les contributions budgétaires en nature servent à remplacer des marchandises qui sont prévues au budget et que le HCR ou un de ses partenaires d'exécution auraient dû acheter dans le cadre de l'exécution normale du programme. Les contributions en nature sont comptabilisées, à leur juste valeur marchande, au moment de la réception du bien ou du service. Les contributions extrabudgétaires en nature sont celles pour lesquelles le HCR n'a pas prévu de fonds à son budget. Il s'agit d'offres de matériel ou de services supplémentaires que le HCR juge utiles pour certaines activités inscrites au programme et conformes au mandat de l'organisation. Les contributions extrabudgétaires en nature ne sont pas comptabilisées, mais elles apparaissent sous la forme d'une liste jointe aux états financiers.

Les montants en espèces versés au titre des annonces de contributions sont comptabilisés en équivalents-dollars des États-Unis, sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la réception, comme indiqué à l'alinéa e) ci-dessus.

Les contributions annoncées et non acquittées sont radiées des comptes au bout de cinq ans si le donateur n'a pas confirmé son annonce par écrit au plus tard 18 mois avant la fin de l'exercice.

g) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont tous les intérêts et revenus connexes provenant des placements et des comptes bancaires. L'article 9.3 du règlement de gestion, qui fixe les conditions relatives à la comptabilisation du revenu des placements, prévoit notamment que celui-ci est porté au crédit du Fonds pour le programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement et de garantie au niveau voulu.

Ajustements de change

Les ajustements de change représentent les gains ou pertes de change qui résultent de l'écart entre les taux du marché et les taux en vigueur pour les opérations de l'ONU ou de la réévaluation des soldes des comptes d'actif et de passif en fin d'exercice, sur la base des taux en vigueur pour les opérations de l'ONU. Tous les profits ou pertes réalisés ou non réalisés sur les contributions à recevoir sont portés au crédit ou au débit du Fonds de roulement et de garantie.

i) Recettes accessoires

Les recettes accessoires sont les produits de la vente de biens durables usagés ou excédentaires.

j) Dépenses

Les dépenses au titre des projets correspondent aux sommes engagées conformément à l'article 8 du règlement de gestion. Le Haut Commissaire peut prendre des engagements pour l'exécution de projets jusqu'à concurrence des fonds disponibles ou des contributions annoncées par des gouvernements pour le fonds ou le compte correspondant. Chaque fois que cela est possible et souhaitable, la réalisation des projets est confiée à des partenaires d'exécution (organes

gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux, entreprises privées ou experts indépendants, par exemple), conformément à un accord ou à un échange de lettres officiel. Un projet peut aussi être exécuté en application d'une lettre d'instruction adressée au fonctionnaire ou à l'unité administrative du HCR qui en est chargé.

k) Charges comptabilisées d'avance

Conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, l'organisation a inscrit dans ses comptes en tant que charges comptabilisées d'avance les dépenses engagées au titre d'exercices à venir (voir plus loin, note 13).

1) Versements à titre gracieux

Les versements à titre gracieux sont régis par l'article 10.5 du règlement de gestion. Ils peuvent être approuvés par le Contrôleur si leur montant ne dépasse pas 5 000 dollars lorsqu'ils sont jugés souhaitables dans l'intérêt de l'organisation. Les versements supérieurs à 5 000 dollars doivent être approuvés personnellement par le Haut Commissaire. Un état des versements à titre gracieux est présenté au Comité des commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels. En 2005, le HCR a effectué un versement à titre gracieux d'un montant de 10 075 dollars.

m) Passation par profits et pertes

La passation par profits et pertes de pertes de numéraire et de la valeur comptable d'effets à recevoir, y compris la conversion de prêts en dons, est régie par l'article 10.6 du règlement de gestion. Les montants passés par profits et pertes sont comptabilisés comme dépenses. Lorsqu'il s'agit de la perte de biens ayant appartenu au HCR, l'opération est régie par l'article 10.7, qui dispose que le Contrôleur peut l'approuver, pour les montants ne dépassant pas 10 000 dollars, après avoir procédé dans chaque cas à une enquête approfondie. Pour les montants supérieurs à 10 000 dollars, il faut l'accord du Haut Commissaire. Un état de tous les montants passés par profits et pertes est remis au Comité des commissaires aux comptes avec les comptes annuels.

n) Provision pour créances douteuses

Une provision est constituée pour les créances que l'on ne peut raisonnablement espérer recouvrer et est comptabilisée parmi les charges des exercices antérieurs. Elle était précédemment passée en charges pour l'exercice considéré.

o) Biens durables

On entend par biens durables les actifs dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 1 500 dollars et la durée de vie égale ou supérieure à cinq ans, ainsi que tous les articles spéciaux. On entend par articles spéciaux les véhicules, le matériel informatique, les machines et l'outillage, les bateaux, le matériel de télécommunication, l'équipement de sécurité et les groupes électrogènes dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 100 dollars.

Conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, les biens durables achetés avec des fonds provenant de contributions volontaires

versées au HCR ne figurent pas au bilan mais sont passés en charge et leur coût est imputé au budget du projet concerné, l'année de leur achat. On tient des registres supplémentaires pour la gestion des biens durables, dans lesquels la valeur de ces biens est évaluée en équivalents-dollars sur la base du taux de change en vigueur à la date d'achat. L'amortissement d'un bien est calculé selon la méthode linéaire en fonction de sa durée probable d'utilisation.

p) Changement de rubrique

Afin d'assurer la cohérence avec la présentation de l'information financière dans le cadre de systèmes extérieurs, certains montants relatifs à l'exercice 2004 qui sont repris dans les états financiers de 2005 ont été classés sous une rubrique différente, à des fins de comparaison. Cette modification ne concerne pour l'essentiel que l'état I, dans lequel les créances douteuses et les montants passés par profits et pertes, qui apparaissaient antérieurement sous la rubrique « Dépenses », figurent à présent dans la rubrique « Ajustements des dépenses afférentes à des exercices antérieurs ».

Note 3 Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

Pour 2005, le HCR a reçu un avis d'allocation au titre du budget ordinaire de l'ONU pour un montant de 39 269 900 dollars; les dépenses pour 2005 ont atteint 38 534 000 dollars, dont 29 077 200 dollars au titre des dépenses de personnel, y compris celles afférentes aux postes de Haut Commissaire et de Haut Commissaire adjoint, 4 324 100 dollars au titre d'autres frais de gestion et d'administration et 5 132 700 dollars au titre du renforcement des mesures de sécurité au siège. Les sommes reçues en 2005, au titre de cette allocation se sont élevées à 38 494 400 dollars.

Note 4 Virements entre programmes et entre fonds

- a) Conformément au sous-alinéa iv), de l'alinéa d) de la note 2, un montant de 20 125 254 dollars a été viré du Fonds pour les programmes supplémentaires au Fonds pour le programme annuel. Ce montant correspondait à 7 % de toutes les contributions au budget des programmes supplémentaires pour couvrir des dépenses d'administration engagées en 2005 à l'appui des programmes supplémentaires.
- b) Conformément aux sous-alinéas ii) et iv), de l'alinéa d) de la note 2, un montant net de 1 700 123 dollars a été viré du Fonds pour le programme annuel au Fonds pour les programmes supplémentaires; cela correspondait à un prêt de 2,3 millions de dollars dont le montant a été viré du Fonds pour le programme annuel au Fonds pour les programmes supplémentaires et à 599 877 dollars au titre de programmes supplémentaires qui ont été incorporés par la suite au programme annuel.
- c) Conformément au sous-alinéa i), de l'alinéa d) de la note 2 et à la règle de gestion financière 6.3, un montant de 22 367 455 dollars a été alloué au Fonds de roulement et de garantie en 2005. Cela correspondait : a) à un montant de 34 613 301 dollars viré du Fonds pour le programme annuel au Fonds de roulement et de garantie afin de couvrir entre autres les ajustements de change; ii) à un prêt de 12 245 846 dollars prélevés sur le Fonds de roulement et de garantie au bénéfice du

Fonds pour le programme annuel pour compenser l'insuffisance des contributions reçues au titre de ce fonds.

d) Un montant de 2 007 813 dollars a été viré du Fonds pour les administrateurs auxiliaires au Fonds pour le programme annuel, au titre des dépenses d'appui engagées par le HCR pour gérer le Fonds pour les administrateurs auxiliaires.

Note 5 Ventilation des dépenses

Le tableau ci-après indique la répartition des dépenses du HCR par fonds et par catégorie pour l'exercice 2005.

Tableau V.1 **Dépenses du HCR pour l'exercice 2005**(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds	Programme a)	Appui aux programmes b)	Gestion et administration c)	Total
Programme annuel	551 715	237 153	47 040	835 908
Programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	_	-	- –	_
Budget ordinaire de l'ONU	_	-	38 534	38 534
Programmes supplémentaires	232 353	26 122	. –	258 475
Programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale	-	-		-
Total partiel	784 068	263 275	85 574	1 132 917
Fonds pour les administrateurs auxiliaires d)				8 715
Fonds de roulement et de garantie				1 054
Plan d'assurance maladie e)				2 002
Total général	784 068	263 275	85 574	1 144 688

- a) i) Les dépenses de la catégorie « Programmes » correspondent aux apports financiers directs utilisés pour atteindre les objectifs d'un projet ou d'un programme donné, y compris les dépenses afférentes au personnel, aux services de consultants, aux fournitures et au matériel, aux contrats de sous-traitance, à l'assistance en espèces et à la formation, ainsi que les sommes versées périodiquement aux partenaires d'exécution;
 - ii) Les partenaires d'exécution sont tenus de rendre compte des décaissements imputés sur les versements périodiques du HCR, conformément aux conditions et modalités des accords subsidiaires relatifs aux projets. En 2005, le HCR a versé par tranches aux partenaires d'exécution un montant total de 324 millions de dollars. Sur ce total, des décaissements de 219 millions de dollars avaient été déclarés au

31 décembre 2005, ce qui laissait un solde de 105 millions de dollars dont les partenaires d'exécution devront rendre compte en 2006. Par ailleurs, un montant de 15 millions de dollars correspondant à des versements périodiques non effectués au 31 décembre 2005 a été porté en compte en tant qu'engagement en fin d'exercice. Sur le total des dépenses que les partenaires d'exécution ont indiqué avoir engagées au moyen des sommes reçues par tranches du HCR, 129 millions de dollars correspondent aux traitements et autres dépenses de personnel;

- b) Les dépenses de la catégorie « Gestion et administration » représentent les coûts afférents aux unités administratives dont la fonction principale consiste à élaborer, formuler, exécuter et évaluer les programmes du HCR, y compris les services d'appui aux programmes, qu'ils soient d'ordre technique, thématique, géographique, logistique ou administratif;
- c) Les dépenses de la catégorie « Gestion et administration » représentent les coûts afférents aux unités administratives dont la fonction principale consiste à s'occuper du personnel du HCR (identité, orientation, bien-être et sécurité), y compris celles qui sont chargées de la direction exécutive, de l'élaboration des politiques générales et de l'évaluation, des relations extérieures, de l'information et de l'administration.

d) Fonds pour les administrateurs auxiliaires

Le tableau ci-après indique la répartition par région des dépenses engagées au titre du Fonds pour les administrateurs auxiliaires et les réserve et solde du Fonds en 2005;

Tableau V.2 **Dépenses engagées au titre du Fonds pour les administrateurs auxiliaires**(En milliers de dollars des États-Unis)

Région	
Afrique	3 218
Europe.	1 070
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	466
Amériques	355
Asie et Pacifique	1 113
Programmes mondiaux	60
Siège	2 434
Total	8 715
Réserve et solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 2005	8 554
Fonds reçus en 2005	9 602
Total des dépenses	(8 715)
Ajustements divers	(2 008)

Région	
Ajustement des dépenses afférentes à des exercices antérieurs	28
Ajustement des contributions d'exercices antérieurs	(39)
Réserve et solde du Fonds au 31 décembre 2005.	7 422

e) Plan d'assurance maladie

En 2005, le plan d'assurance maladie a enregistré des recettes d'un montant de 4 282 533 dollars provenant des cotisations versées par le personnel et des contributions proportionnelles du HCR et perçu 425 754 dollars au titre des intérêts. Dans le cadre de ce plan, le HCR a versé aux assurés un montant de 2 001 628 dollars correspondant à des demandes de remboursement de frais médicaux.

Note 6 Provision pour créances douteuses

Les comptes débiteurs sont présentés dans l'état II, déduction faite d'une provision d'un montant de 4 741 710 dollars pour créances douteuses, se décomposant comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Provisions au 31 décembre 2004	Montant recouvré	Profits et pertes		Provisions au 31 décembre 2005
Soldes à recevoir de partenaires d'exécution	1 283 676		4 097	401 135	1 680 714
Taxe à la valeur ajoutée	954 088			1 770 557	2 724 645
Soldes bancaires	231 591	12 499	2 200		216 892
Personnel	187 648		174 689	106 500	119 459
Total	2 657 003	12 499	180 986	2 278 193	4 741 710

Note 7 Montants passés par profits et pertes en 2005

En 2005, le HCR a dû passer par profits et pertes des actifs liquides d'un montant total de 226 063 dollars, représentant des sommes irrécouvrables dues par des partenaires d'exécution et des pertes de numéraire intervenues dans divers lieux hors siège. Sur ce total, un montant de 188 028 dollars avait été prévu dans les comptes de 2004, ce qui laissait un solde de 38 035 dollars passé en charge en 2005. En outre, des actifs non liquides et des biens tangibles d'un montant total de 957 165 dollars ont été passés par profits et pertes en 2005.

Note 8 Dépôts à vue et à terme

Le montant indiqué dans l'état II pour les dépôts à vue et à terme représente le total de tous les soldes de trésorerie (y compris les liquidités en monnaies non convertibles), déduction faite des éventuels découverts bancaires. Le tableau V.3 indique la répartition entre comptes courants et comptes de dépôt au 31 décembre pour les exercices 2001 à 2005.

Tableau V.3 Comptes courants et comptes de dépôt au 31 décembre 2005 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2001	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue au 31 décembre					
Comptes à vue et comptes courants	47 994	29 425	65 825	69 047	41 715
Comptes à terme (48 heures)	29 780	2 989	1 124	0	0
Comptes de dépôt	62 714	106 315	124 823	78 129	91 620
Total	140 488	138 729	191 772	147 176	133 335
Moyenne des disponibilités au cours de l'exercice					
Comptes courants	63 672	88 007	106 503	84 666	78 895
Placements (comptes à vue et à terme)	77 467	63 686	62 025	48 797	42 335
Total	141 139	151 693	168 528	133 463	121 230
Intérêts créditeurs					
Comptes courants	1 485	1 399	1,004	968	1 565
Placements	3 193	2 006	1 508	849	1 121
Total	4 678	3 405	2 512	1 817	2 686
Taux moyen des intérêts créditeurs (en pourcentage)					
Sur l'encaisse et les fonds en banque	3,64	2,24	1,49	1,14	1,98
Sur les placements	4,12	3,15	2,43	1,74	2,65

Le tableau V.4 présente les dépôts à vue et à terme détenus au 31 décembre 2005.

Tableau V.4 **Dépôts à vue et à terme au 31 décembre 2005**

Banques	Période	Taux annuel (pourcentage)		Monnaie	Montant	Équivalent en dollars des ÉU.	Intérêts courus
Anglo Irish Bank (Londres)	15 jours	4,38	05/01/2006	Dollar ÉU.	20 000 000	20 000 000	24 333
Banco Santander Central Hispano (Francfort)	21 jours	4,34	11/01/2006	Dollar ÉU.	15 000 000	15 000 000	18 083
Citicorp Banking Corp. (Jersey)	6 jours	4,42	05/01/2006	Dollar ÉU.	15 000 000	15 000 000	1 842
Citicorp Banking Corp. (Jersey)	14 jours	4,35	13/01/2006	Dollar ÉU.	14 000 000	14 000 000	1 692
Citicorp Banking Corp. (Jersey)	21 jours	4,39	20/01/2006	Dollar ÉU.	10 000 000	10 000 000	1 219
BNP-Paribas (Paris)	7 jours	2,32	06/01/2006	Euro	4 000 000	4 733 728	305
Deutsche Bank (Berlin)	6 jours	2,20	05/01/2006	Euro	8 000 000	9 467 456	571
Canadian Imperial Bank of Commerce (Ottawa)	14 jours	2,95	13/01/2006	Dollar canadien	4 000 000	3 418 803	276
Total						91 619 987	48 321

Le tableau V.5 indique l'équivalent en dollars des États-Unis des sommes détenues en monnaies non convertibles au 31 décembre 2005.

Tableau V.5 Équivalent en dollars des États-Unis des sommes détenues en monnaies non convertibles au 31 décembre 2005

Pays ^a	Monnaie	Équivalent en dollars ÉU.
Afghanistan	Afghani	8 426
Albanie	Lek	17 021
Angola	Kwanza	202 032
Bosnie-Herzégovine	Mark convertible	120 382
Burundi	Franc	112 543
Colombie	Peso	158 653
Érythrée	Nafka	22 649
Éthiopie	Birr	50 002
Iraq	Dinar	340
Mozambique	Metical	25 712
Myanmar	Kyat	6 668

Pays ^a	Monnaie	Équivalent en dollars ÉU.
Nigéria	Naira	83 523
Somalie	Shilling	14
Soudan	Dinar	145 585
République arabe syrienne	Livre	145 584
Turkménistan	Manat	8 340
Total		1 107 474

^a Pays qui n'ont pas accepté les obligations définies aux sections 2 à 4 de l'article VIII des Statuts du Fonds monétaire international.

Note 9 Contributions volontaires à recevoir

Le solde des contributions volontaires à recevoir indiqué dans l'état II correspond aux contributions non encore acquittées par les donateurs après la réévaluation des monnaies en fin d'exercice, dont le détail est donné au tableau 1 pour 2005 et au tableau 2 pour les exercices antérieurs. Le total des contributions à recevoir, par année, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Total	82 002	78 363
1999		175
2000		40
2001	1 085	1 120
2002	1 503	1 705
2003	249	5 674
2004	17 152	69 649
Année considérée	62 014	
	2005	2004

Les pertes latentes ont atteint 2 160 577 dollars au 31 décembre 2005 (les gains latents ont représenté 4 476 066 dollars en 2004).

Note 10 Contributions volontaires annoncées au titre du budget-programme annuel pour 2006

Au cours de la conférence annuelle d'annonces de contributions qui s'est tenue en décembre 2005, les gouvernements ont annoncé des contributions d'un montant total de 354 millions de dollars au titre du budget-programme annuel du HCR pour 2006. Conformément à des principes comptables prudents, ces annonces de contributions seront passées en recettes en 2006 et n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers de 2005 comme recettes comptabilisées d'avance.

Note 11 Sommes dues par des organismes et entités des Nations Unies

Le montant à recevoir d'organismes des Nations Unies qui figure dans l'état II se décompose comme suit :

	Dollars ÉU.
Siège de l'Organisation des Nations Unies	1 734 934 ^a
Programme des Nations Unies pour le développement	1 597 485 ^b
Département des opérations de maintien de la paix	688 449
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	253 877
Organisation mondiale de la santé	237 860
Office des Nations Unies à Genève.	159 947
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	80 158
Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général au Sud-Liban	73 107
Programme alimentaire mondial	53 072
Autres	35 289
Total	4 914 178

^a Ce montant représente les sommes restant à recevoir au titre du budget ordinaire de l'ONU (785 920 dollars), des sommes facturées au Siège de l'Organisation (321 668 dollars) et d'autres créances interservices (627 346 dollars).

Note 12 Autres sommes à recevoir

a) Les montants figurant dans l'état II sous la rubrique « Autres sommes à recevoir » comprennent des avances au titre des traitements et prestations connexes et les autres éléments en attente de règlement ou de recouvrement indiqués ci-après :

	Dollars ÉU.
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	10 213 414
TVA remboursable	4 4 72 829
Avances de traitement	2 795 513
Avances au titre des voyages	2 370 795
Avances au titre des loyers	1 426 422
Avances au titre des opérations sur le terrain	1 123 126
Dépôts auprès des fournisseurs et autres	468 986
Total	22 871 085

b) Au 31 décembre 2005, un montant total de 565 338 dollars était encore dû au HCR au titre de prêts accordés à des réfugiés ou pour leur compte. En 2005, des remboursements totalisant 153 822 dollars, déduction faite d'un montant de 17 422 dollars correspondant aux frais et commissions de recouvrement des organismes, ont été encaissés. Les fonds prêtés ont été intégralement dépensés

06-41586 **195**

b Ce montant comprend des opérations en cours d'examen par le PNUD au moment de la clôture des comptes du HCR.

durant l'exercice au cours duquel les prêts ont été consentis, et seuls des comptes pour mémoire sont tenus dans les livres du HCR.

Note 13

Autres éléments d'actif

Le solde indiqué dans l'état financier II sous la rubrique « Autres éléments d'actif » comprend notamment un montant de 5 millions de dollars qui représente des frais engagés au titre d'exercices à venir.

Note 14 Biens durables

Au 31 décembre 2005, la valeur d'acquisition des biens durables enregistrée dans les bases de données PeopleSoft et AssetTrak (biens actifs/en transit/en excédent) et leur valeur après amortissement s'établissaient comme suit :

Biens durables au siège et dans les bureaux extérieurs	Biens actifs/en transit/en excédent	Biens non actifs
Quantité	104 686	129 775
Valeur d'acquisition	372 347 983	487 047 677
Valeur actuelle après amortissement	101 389 185	16 911 603

Au 31 décembre 2004, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisée était de 492 748 146 dollars, et leur valeur après amortissement de 166 218 375 dollars.

Note 15 Comptes créditeurs

Les sommes figurant dans l'état II sous la rubrique « Comptes créditeurs » comprennent les montants ci-après dus à d'autres organismes :

	Dollars ÉU.
Fonds central autorenouvelable d'urgence	10 000 000
Traitements et prestations connexes	5 211 232
Office des Nations Unies à Genève.	1 877 200
Comptes créditeurs divers	1 638 373
Programme des Nations Unies pour le développement	1 011 202
Fournisseurs commerciaux	317 135
Total	20 055 142

Note 16 Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

Conformément à la pratique suivie par les organismes des Nations Unies, le HCR n'a pas prévu de fonds pour couvrir les engagements cumulés ou futurs relatifs

à l'assurance maladie après la cessation de service et à d'autres types de prestations dues aux fonctionnaires lorsqu'ils quittent l'organisation. Ces charges sont inscrites au budget-programme de l'exercice considéré et les dépenses effectivement engagées sont comptabilisées en tant que dépenses de l'exercice.

a) Assurance maladie après la cessation de service

Un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle des engagements du HCR au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui s'établissaient comme suit au 31 décembre 2005 :

(En dollars des États-Unis)

	Valeur actuelle des prestations futures	Charges à payer
Charges brutes	470 330 000	320 544 000
À déduire : cotisations des retraités	107 304 000	71 942 000
Charges nettes	363 026 000	248 602 000

La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées plus tard pour le compte de tous les retraités actuels et de tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite ultérieurement, déduction faite des cotisations des retraités. Les charges à payer représentent la part de la valeur actuelle des prestations acquise par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date de l'évaluation actuarielle. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont totalement acquises à la date à laquelle ils peuvent faire valoir leurs pleins droits à la retraite. Ainsi, pour les retraités et les actifs ayant droit aux prestations après leur départ à la retraite, la valeur actuelle des prestations futures et les charges à payer sont de montant égal. Les charges à payer ont été évaluées sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5 %.

b) Congé annuel accumulé

À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. Le montant total que l'organisation devrait débourser à ce titre est estimé à 23,6 millions de dollars.

c) Prestations dues à la cessation de service

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils quittent l'organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation, en fonction de leur ancienneté. Au 31 décembre 2005, le montant total que l'organisation devrait débourser à ce titre était estimé à 144,8 millions de dollars. L'estimation était fondée sur le nombre effectif de fonctionnaires du HCR dans chaque lieu d'affectation et sur des moyennes concernant les traitements et le nombre d'années de service.

d) Régime de retraite

Le HCR est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse gère un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. Le HCR est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, le HCR doit également verser à celle-ci une part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 faisait apparaître un excédent de 1,14 % de la rémunération considérée aux fins de la pension.

06-41586 (F) 070906 120906

